

Ôkoubo / par Maurice Courant

Courant, Maurice (1865-1935). Auteur du texte. Ôkoubo / par Maurice Courant. 1904.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ÔKOUBO

59648

O²_S

197

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

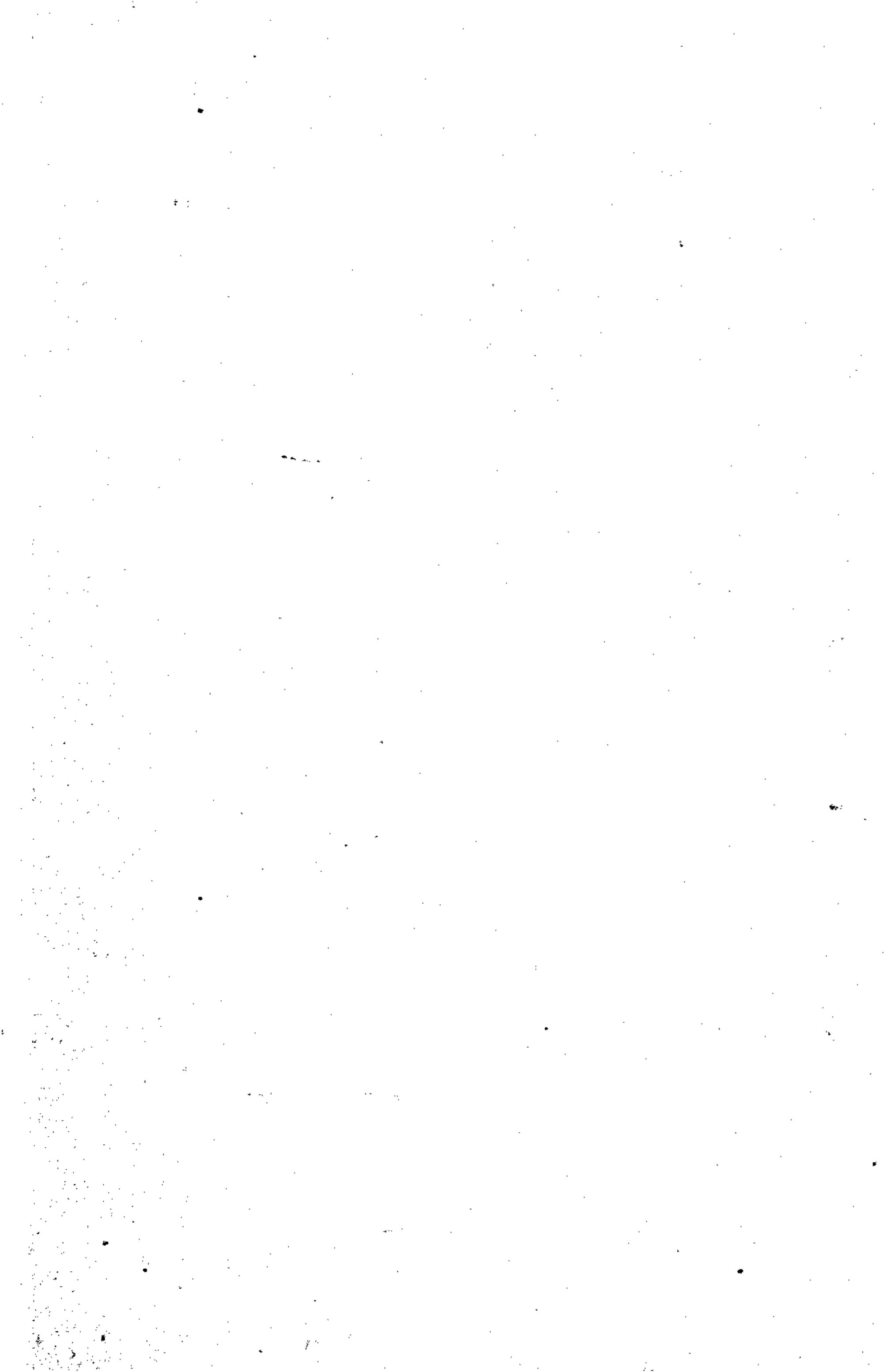
Biographies des hommes d'État : souverains et ministres, qui ont joué un rôle prédominant dans la formation du monde politique contemporain. Chaque volume de format in-16 couronne de 200 pages environ. 2 fr. 50

VOLUMES PUBLIÉS

- ALLEMAGNE.. — Bismark, par *Henri Welschinger*.
ESPAGNE.. . — Prim, par *H. Léonardon*.
ANGLETERRE. — Disraëli, par *Maurice Courcelle*.
JAPON. . . — Okoubo, par *Maurice Courant*.

POUR SUIVRE

- ÉTATS-UNIS.. — Mac-Kinley, par *Achille Viallate*.
— Abraham Lincoln, par *Achille Viallate*.
ANGLETERRE — Gladstone, par *F. de Pressensé*.
AUTRICHE. . — Metternich, par *Christian Schefer*.
RUSSIE. . . — Alexandre II, par *Alfred Rambaud*.
PAPAUTÉ.. . — Léon XIII, par *Alfred Leroy-Beaulieu*,
de l'Institut.
ITALIE. . . — Cavour, par *A. Farges*.
-





甲寅
關
軒

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

ÔKOUBO



PAR

MAURICE COURANT

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE & C^{ie}

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1904

Tous droits réservés.

AVERTISSEMENT

Ni l'Europe, ni le Japon n'ont jusqu'ici rendu justice à Ôkoubo Tosimitsi, et c'est par induction qu'on le découvre dans les livres consacrés à d'autres; mais dès que ces livres citent des lettres, des extraits de journaux personnels, des rapports, le nom d'Ôkoubo se trouve à chaque page; et si l'on scrute les origines du Japon moderne, son action paraît à la base de chaque institution. De 1862 à 1878, il a été le ressort de la Restauration, à tel point que sa figure personnelle s'efface un peu dans les faits qu'il a détournés ou dirigés: il devient l'incarnation de la Restauration même.

Ébloui de la grandeur de ce rôle, j'ai tâché toutefois de rester équitable et pour ses adversaires qui ne manquaient ni de courage ni d'idées partiellement justes, et envers ses amis; car, s'il est le représentant le plus complet d'une école politique, il n'est ni premier, ni unique.

J'exprime ici ma reconnaissance à la famille

de ce grand homme d'état : ses fils ont bien voulu, en effet, me communiquer, avec un portrait de leur père, des renseignements, manuscrits et autres, en évitant, avec une discrétion respectable, toute indication de nature à peser sur ma conscience d'historien. Je dois aussi des remerciements aux amis japonais qui m'ont mis en relation avec les fils d'Okoubo Tosimitsi et qui m'ont aidé de leurs lumières.

Je me suis servi d'un petit nombre de livres écrits dans des langues européennes :

Japan, par W. DICKSON, 1 vol. in-8. Londres, 1869.

The History of Japan, par F. O. ADAMS, 2 vol. in-8. Londres, 1875.

The Satsuma rebellion, par A. H. MOUNSEY, 1 vol. in-8. Londres, 1879.

Ancien Japon, par G. APPERT et H. KINOSHITA, 1 vol. in-18. Tôkyô, 1888.

Geschichtliche Entwicklung der Staatsverfassung und des Lehnwesens von Japan, par S. YOSIDA, 1 vol. petit in-8. La Haye, 1890.

La Restauration impériale au Japon, par le vice-amiral LAYRLE, 1 vol. in-12. Paris, 1893.

La « Religion de Jésus » ressuscitée au Japon, par l'abbé F. MARNAS, 2 vol. petit in-8. Paris et Lyon, 1897.

Littérature japonaise, par W. G. ASTON, traduction de Henry-D. Davray, 1 vol. in-8. Paris, 1902.

J'ai eu recours à un plus grand nombre d'ouvrages en japonais ; je n'en citerai que quelques-uns :

Vie d'Okoubo, par KAWASAKI SISAN, 1 vol. in-8. Tôkyô, 1898.

Vie de Saigô, par le même, 1 vol. in-8. Tôkyô, 1897.

Vie de Saigô, par KATSUTA MAGOYA, 5 vol. in-8. Tôkyô, 1894-1896.

Histoire des grands daimyô, suite, du xviii^e siècle à 1876 (Chokou Nihon gwaisi), par OUMASOUGI TSOUNAGOU, 6 vol. petit in-8. Tôkyô, 1876-1877.

Japanese professional and industrial Encyclopedia (Meidzi hôkan), par MATSOMOTO TOKOUTARÔ, 1 vol. grand in-8. Tôkyô, 1892.

Bulletin des Lois (Hô rei zencho), années 1867-1884, in-8. Tôkyô, 1887-1891.

Tables généalogiques de la Maison impériale, par KUROGAWA SINRAI, 2 vol. grand in-8. Tôkyô, 1894.

Antiquités de Edo (Edo kyôu zi ko), par divers auteurs, 3 vol. grand in-8. Tôkyô, 1892.

Coutumes des Tokougawa (Tokougawa sei sei rokou), par ITSIOKA SEITSI, 2 vol. grand in-8. Tôkyô, 1888.

Treaties and conventions between the Empire of Japan, etc., 1 vol. grand in-8. Tôkyô, 1884.

Histoire de la Cour des Interprètes (Hlong moun koan tji), ouvrage coréen, 6 vol. in-fol. Seoul, le dernier de 1889.

J'ai tiré de nombreux renseignements de divers articles parus dans les deux recueils suivants :

Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens.

Transactions of the Asiatic Society of Japan.

Je renvoie aussi le lecteur curieux des institutions, à mon article *les Clans japonais sous les Tokougawa*, qui paraîtra prochainement avec une carte dans la Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet (Conférences au Musée Guimet, 1902-1903).

Pour la transcription des noms japonais, je

me suis efforcé d'en rendre la prononciation en m'écartant le moins possible des kana japonais et conservant aux lettres leur valeur française ; le système suivi est donc exposé à des objections diverses. Les voyelles doivent être prononcées *séparément*, sauf ou qui garde sa valeur ordinaire — c est toujours guttural — la combinaison *ch* a le même son qu'en français, un peu mouillé — *h* a un son aspiré et soufflé qui tend vers *r*, mais en reste distinct ; entre deux voyelles, elle est muette — *s* est intermédiaire entre *s* et *ch* du français — *z* est l'adoucissement de *s* — *w* a la même valeur qu'en anglais, il disparaît presque après *k* et *c*.

Ecully, avril 1903.

ÔKOUBO

I

LE JAPON EN 1830.

Le Japon que nous avons sous les yeux, avec un Souverain, un parlement, une armée et une marine, un corps de préfets et une magistrature, avec des universités et des chemins de fer, avec des banques et de grandes exploitations industrielles, diffère grandement du Japon de 1830. Presque rien ne subsiste de ce qui existait alors ; ce qui a survécu, est méconnaissable.

Comme aujourd'hui, l'impulsion venait de Édo, mais elle n'émanait pas de l'Empereur. A Édo, résidait le Chôgoun, seigneur héréditaire du Kwantô¹, ainsi que des provinces de Mikawa, Tôôtômi, Sourouga, Kahi, Sinano ; il était ainsi maître d'un domaine d'un seul tenant, couvrant le quart du Japon, près de onze des préfectures actuelles², situé dans les régions les plus riches

1. Provinces de Sagami, Mousasi, Kôtsouké, Simotsouké, Hitatsi, Katsousa, Simôsa, Awa.

2. Gouvernement de Tôkyô, préfectures de Kanagawa, Saitama, Yamanasi, Sidzouoka, Aitsi, Nagano, Goumma, Totsigi, Ibaragi, Tsiba.

et coupant les communications entre le nord-est et le sud-ouest de l'Empire ; en outre, il détenait et gouvernait directement divers châteaux et territoires épars, vers le centre du pays Yamada, Nara, Housimi, Sakahi, Ôsaka, Kyôto avec le château de Nidjô, au nord Sado et Nihi-gata, au sud-ouest Nagasaki. D'autre part, le Chôgoun tenait de la confiance impériale la charge de diriger toute l'administration, il était par là lieutenant-général de l'Empire, revêtu de toute l'autorité, mais, ainsi que tout fonctionnaire, sujet à être destitué. En fait, une évolution ancienne avait créé la féodalité territoriale après avoir établi l'hérédité de la plupart des offices ; de « maréchal chargé de combattre les barbares », le Chôgoun était devenu un régent, non pas pour la minorité du Souverain, non pas même à vie, mais héréditaire : de l'autorité suprême ainsi divisée, l'essence, le pouvoir éminent demeurait, avec les insignes sacrés, aux mains de l'Empereur, issu du soleil et trônant à Kyôto, tandis que, de droit, par délégation impériale renouvelée à chaque Chôgoun, et de fait, l'exercice du pouvoir devenait le patrimoine de la famille des Tokougawa. Une constitution analogue avait été appliquée depuis le XII^e siècle sous plusieurs dynasties de Chôgoun et avait plusieurs fois disparu dans l'anarchie. A la fin du XVI^e siècle, Ihéyasou, de l'illustre maison des Minamoto, chef de la branche des Tokougawa, seigneur de Mikawa, d'abord

ennemi, puis (1584) fidèle soutien et beau-frère du grand Taikô¹ Hidéyosi, ayant conquis les provinces voisines de sa seigneurie, investi par le Taikô des provinces du Kwantô, se trouva, à la mort de Hidéyosi (1598), le tuteur du fils de celui-ci en même temps que le plus considérable des seigneurs militaires. Il sut triompher de la coalition de ceux-ci à Sékigahara (1600) et écraser les derniers opposants, au nombre desquels, son ancien pupille, en s'emparant du château d'Ôsaka (1615); dès 1603, il avait reçu de la Cour impériale le titre de Chôgoun, qui fut conservé par ses successeurs jusqu'en 1868. La Cour, en effet, dès longtemps déshabituée de toute activité, n'avait, parmi les guerres du xvi^e siècle, même pas eu la velléité de ressaisir le pouvoir : une fois de plus, elle sanctionnait le fait accompli. Cette domination complexe qu'il avait acquise, Ihéyasou sut la rendre stable, en conservant ou restituant les coutumes des anciens Chôgoun, mais y pondérant par des déviations discrètes les forces en présence.

A la tête du gouvernement chôgounal ou Bakou-hou, fut maintenu le Rôdjou, Conseil d'État de quatre ou cinq membres; ils étaient choisis parmi les seigneurs vassaux du Chôgoun et, bien que nommés par ce dernier, ils se recrutaient en réalité par cooptation; si l'on excepte, avec Ihéyasou lui-même, ses deux premiers

1. L'ex-kwambakou s'appelle Taikô.

successeurs et Yosimouné au xviii^e siècle, les Chôgoun, incapables ou occupés de leurs plaisirs, abandonnaient presque toujours aux conseillers la conduite des affaires ; le gouvernement resta donc constamment dans les mains d'une oligarchie éclairée, avant tout respectueuse de la tradition. Ainsi l'avait voulu Ihéyasou, dont le testament politique (les Dix-huit lois de 1615) règle la déposition et le remplacement du Chôgoun en cas de mauvaise administration ; de là, résulta une politique remarquablement suivie pendant plus de deux siècles, en même temps que fut mis obstacle à l'usurpation héréditaire du pouvoir chôgounal par un premier ministre, comme on l'avait vu dans le passé. Dans le seul cas de minorité ou de maladie du prince, on nommait un tairô, président des conseillers et régent, toujours pris ou dans l'une des branches des Tokougawa ou parmi les chefs des quatre familles vassales les plus importantes. Le Rôdjou contrôlait toute l'administration centrale et provinciale, à part un très petit nombre de fonctionnaires dépendant directement du Chôgoun, et traitait au nom du Bakou-hou avec les principaux seigneurs. Le Wakadosiyori, conseil inférieur au Rôdjou, avait une compétence analogue portant sur les seigneuries et les fonctions moins importantes.

Au dessous de ces deux conseils, on trouve à Édo les charges militaires, financières, judiciaires réparties par l'un ou l'autre des conseils

entre des fonctionnaires qui appartiennent toujours à la noblesse dépendant du Chôgoun ; presque tous les emplois comportent plusieurs titulaires égaux, agissant de concert ou exerçant les fonctions alternativement selon un ordre fixé. Les ômétsouké, grands inspecteurs, font échec aux abus de pouvoir des fonctionnaires actifs et délibérants ; dépendant du seul Rôdjou, dirigeant de nombreux agents officiels ou secrets, ils sont présents partout, dans les conseils, près des officiers et des seigneurs, dans les auberges et les lieux publics.

Le Bakou-hou exerçait sur le personnel extérieur une autorité égale et assurée par les mêmes moyens. A Kyôto, ville de grande importance politique, il était représenté par un gouverneur militaire, le chosidai, chargé avec ses subalternes, commissaires, officiers militaires, préfets du Palais et autres, de surveiller la Cour, d'administrer et de défendre la région ; par le djôdai, gouverneur militaire, et ses subordonnés, il gouvernait la place et les environs d'Ôsaka, dont le rôle stratégique et économique était de premier ordre. Dans les autres régions dépendant de son administration directe, provinces formant le domaine central du Chôgoun ou enclaves éloignées, l'administration était confiée aux seuls bougyô ou commissaires dans les villes les plus importantes, daikwan ou dzitô, intendants, surtout dans les districts ruraux. C'étaient les seuls officiers connus du peuple ; les daikwan,

de beaucoup les plus nombreux, étaient choisis dans une vieille famille de la localité, presque héréditaires, ainsi ils connaissaient intimement leur district et leurs administrés, d'où résultaient pour le pays et pour le gouvernement à la fois des avantages et des inconvénients. Si, à Edo, les diverses branches de l'administration étaient séparées, elles se trouvaient réunies dans les mains du daikwan ou du bougyô, devenu ainsi le représentant total du Chôgoun.

Les agents locaux du Bakou-hou trouvaient devant eux non des individus isolés, mais des communautés douées de personnalité civile, la famille, le syndicat de cinq familles fondé sur le voisinage et sur l'hérédité, la commune rurale ; le chef, habituellement élu pour les deux dernières associations, et la communauté tout entière, étaient responsables pour les membres, aussi bien que pour leurs femmes, enfants, serviteurs ; ils exerçaient une autorité corrélative. Des corporations analogues étaient formées des artisans et des marchands dans les villes. Les taxes communales ou corporatives étaient décidées par l'assemblée des intéressés, sans que le daikwan pût faire plus que de donner un avis. Par les soins des chefs de commune, l'impôt payé en grains et s'élevant à un maximum de 50 pour cent du produit de la terre, était versé au daikwan ; en plusieurs régions, la communauté en était débitrice solidaire. La juridiction

des degrés inférieurs était plutôt un arbitrage exercé par les communautés superposées ; le daikwan ou le bougyô n'intervenait que faute de conciliation ; il était compétent en toute matière civile. Dans les affaires criminelles graves, le jugement de l'autorité locale n'était exécutoire qu'après révision et avec autorisation des tribunaux supérieurs, tribunal du gouverneur de Kyôto pour cette ville et pour le domaine de la Couronne¹, tribunal du gouverneur d'Ôsaka et Hyôdjôcho, tribunal des délibérations, respectivement pour les provinces occidentales et orientales. L'application des châtiments et la solution des litiges étaient réglées par un petit nombre de lois positives, par la pratique des tribunaux, accessoirement par un code japonais du début du ^{viii}^e siècle et par un code chinois de la fin du ^{xiv}^e ; on avait recours aussi aux prescriptions rituelles ou pénales des vieux classiques chinois et de leurs commentateurs ; c'est seulement en 1742 qu'un magistrat du Hyôdjôcho réunit en cent trois articles (700 paragraphes) la jurisprudence en usage ; encore cet essai de code ne fut jamais publié. Cet état défectueux de la loi offrait moins d'inconvénients qu'on pourrait croire, dans un pays où le principe était de se conformer aux précédents et où chaque communauté conservait jalousement les traditions. Toutefois les exemples

¹. Correspondant à peu près aux provinces de Yamasiro, Yamato, Ômi, Tamba.

sont nombreux de cas où les juges, circonvenus par de faux précédents, égarés par des déductions mal établies, jugeaient contre l'équité, punissaient contrairement à la loi. Les châtimens étaient appliqués avec modération, susceptibles de diminution et de grâce, mais, de par la loi, ils étaient terribles, surtout s'il s'agissait de désobéissance, de manque de respect à l'égard des dépositaires de l'autorité; la peine de mort était appliquée par la décollation, par le feu, par la croix, par la scie : rappelons-nous qu'au xviii^e siècle, l'Europe connaissait encore, outre diverses mutilations, le feu et la roue.

En somme la politique chōgounale à l'égard du peuple était une politique d'intérêt bien entendu, le ménageant pour ne pas diminuer sa productivité, mais ne lui permettant pas de sortir de sa condition. Si, à Ôsaka et à Édo, le grand commerce, par sa fortune, faisait la loi aux daimyō, rien n'était changé dans les relations sociales. Les marchands étaient dans la situation des juifs au moyen-âge; les paysans, souvent propriétaires, étaient attachés à la glèbe; ni les uns ni les autres n'avaient droit à un nom de famille, privilège réservé à la noblesse; ils étaient impunément mis à mort par les samourahi; spectateurs héréditaires de la vie des nobles pour qui ils travaillaient, ils n'ont joué aucun rôle dans la révolution du xix^e siècle, qui leur a apporté l'égalité civile.

Sur la noblesse vassale, s'appuyait le pouvoir

des Chôgoun; de cette noblesse ils réclamaient le service militaire et civil; à elle ils accordaient en échange des fiefs de nature diverse et d'autres privilèges. Le samourahi vit d'un fief héréditaire qui consiste soit en une pension d'un nombre fixe de kokou¹ de riz, soit en un domaine dont l'importance est estimée d'après le revenu évalué en kokou; il ne doit pas travailler, il n'a donc pas d'impôts à payer; il est cependant tenu envers son suzerain de dons gracieux variant suivant le revenu du fief et présentés souvent en nature, parfois en argent, aux changements de saison, au moment de l'investiture et dans quelques autres circonstances. En matière criminelle, le samourahi n'est pas justiciable du daikwan, mais seulement des tribunaux supérieurs qui siègent plus ou moins au complet suivant le rang nobiliaire des parties; les châtimens les plus grands sont le harakiri et la dégradation du rang de samourahi avec confiscation du fief; pour des fautes légères, le samourahi est mis aux arrêts dans sa maison. Le fief territorial forme un état vassal soustrait à la juridiction directe du Chôgoun, le détenteur du fief en est le chef; il perçoit l'impôt qui s'élève parfois à 80 pour cent du produit de la terre; il juge les paysans qui sont ses sujets, n'étant d'ailleurs investi d'une juridiction complète que si

1. Le kokou vaut 180 litres; le prix en a varié entre 15 et 27 francs approximativement.

le fief dépasse dix mille kokou ; il doit surtout le service à son seigneur, service à la guerre, service d'escorte lors des voyages, service de garde dans les châteaux. Cette obligation de service, le samourahi vassal la remplit de sa personne, et accompagné de ses fils aussi bien que de ses soldats et de ses serviteurs. Les paysans jouent le rôle de serviteurs ; les soldats, qui ne sauraient appartenir à une classe aussi vile, sont des demi-samourahi vivant aux dépens du fief ; les chevaux, l'équipement sont achetés et entretenus par le détenteur du fief ; le nombre et la composition de chaque contingent sont fixés à peu près proportionnellement au revenu du domaine, pour le service militaire cinq hommes (1 combattant et 4 valets) par deux cents kokou d'après la loi de 1649 ; les chiffres ont varié suivant les époques et sont beaucoup moins élevés pour le service d'escorte et de garde. Tous les postes militaires ou civils du Bakou-hou appartenant aux vassaux du Chôgoun, l'importance de la charge accessible à chacun, croit avec celle du fief qu'il détient ; il en est de même sur chaque domaine pour les vassaux du seigneur ; aussi les charges sont peu payées ; si les vassaux sont seuls qualifiés pour les remplir, le seigneur a aussi le droit de réclamer ce service civil.

Outre les avantages substantiels déjà énumérés, le noble jouissait du privilège d'aller à cheval et de porter les deux sabres. Cette dis-

inction avait aux yeux du Japonais plus de valeur que toutes les autres ; le sabre était « l'âme du samourahi », qui ne devait jamais le quitter et qui devait immédiatement s'en servir pour venger l'injure, même involontaire, faite à lui-même ou à son seigneur par un homme de caste inférieure, fût-ce par un demi-samourahi. Ce droit et ce devoir terribles, universellement admis, achevaient de séparer la vraie noblesse de ceux qui s'en rapprochaient le plus et qui, participant à quelques-uns de ses privilèges, servaient le seigneur comme simples soldats ou comme petits employés et recevaient des allocations viagères, parfois héréditaires. Aussi le culte de l'honneur personnel, de l'honneur du seigneur, de l'honneur du clan était-il profondément imprimé dans l'esprit de toute la noblesse ; avec le mépris de la vie, on lui inculquait le dédain du confortable, du plaisir, de la richesse, le respect et la maîtrise de soi, l'amour du beau et du noble, le dévouement éclairé au seigneur, la mansuétude envers les inférieurs. C'était un idéal très élevé : on peut dire que peu de classes sociales se sont approchées de leur idéal propre autant que l'ont fait les samourahi.

Dans la noblesse des samourahi, qui participe tout entière à ces droits et à ces devoirs et parmi laquelle règne une certaine égalité, il y a plusieurs classes. Souvent le nom de samourahi est restreint aux nobles inférieurs dépendant des Tokougawa ou des autres seigneurs, et étendu

aux soldats et employés roturiers. Les hatamoto, au nombre d'environ trois mille familles, étaient les moins élevés des vassaux directs du Chôgoun et descendaient des vétérans de Ihéyasou ; vivant surtout à Édo et dans les environs de revenus variant entre cent ou moins de cent et dix mille kokou, ils formaient le clan des Tokougawa ; ils fournissaient au Bakou-hou le plus grand nombre de ses officiers et de ses fonctionnaires ; seuls les postes les plus élevés, ceux du Rôdjou par exemple, leur restaient d'habitude inaccessibles. Les daimyô, seigneurs dont le revenu s'élevait à un minimum de dix mille kokou, détenaient à titre de fiefs tout le territoire en dehors du domaine chôgounal et du domaine impérial ; encore quatre-vingt-dix d'entre eux, sur un total de plus de deux cent cinquante, avaient-ils leurs terres enclavées dans les domaines du Chôgoun et de la Couronne. Le daimyô était chef d'état, chef de clan ; comme le Chôgoun avait ses hatamoto, le daimyô était entouré de ses kérai, vassaux héréditaires, pourvus de pensions ou de fiefs territoriaux estimés parfois jusqu'à trente mille kokou ; un riche daimyô (310 000 kokou) avait environ cinq cents samourahi nobles et un bien plus grand nombre de demi-samourahi. Au premier rang des kérai, on trouve les familles des karô ; ce sont les maisons qui, depuis de longues générations, ont fidèlement servi le seigneur ; parfois ce sont les descendants de conseillers placés dans le fief

par le Chôgoun pour surveiller le daimyô ; et, comme le souvenir des obligations se perpétue, le rôle continue d'être rempli. Les karô en charge, trois ou quatre dans les plus grands clans, sont les conseillers du seigneur, agissent habituellement pour lui, sont tenus pour responsables de ses actes, parfois condamnés à mort par le Bakou-hou. Au-dessous de ce conseil, les fonctionnaires ressemblent à ceux qui, chez les Tokougawa, sont subordonnés aux deux conseils suprêmes ; les finances, la justice, l'armée, l'administration urbaine et rurale sont organisées comme dans le domaine chôgounal ; en raison de la moindre importance des fiefs, il y a moins de complication ; chaque seigneur étant maître chez lui, les noms diffèrent, le détail des fonctions diffère aussi ; mais les grandes lignes sont semblables ; l'organisation du domaine chôgounal, plus parfaite, s'est imposée à l'imitation ; les ordonnances du Bakou-hou ont prescrit de mettre les lois locales d'accord avec celles de Édo : les daimyô ont obéi plus ou moins selon leur indépendance plus ou moins grande.

Les rapports des daimyô avec le Chôgoun sont en effet divers ; ils ont été réglés par les lois de Ihéyasou et par des ordonnances ultérieures ; mais les ententes intervenues dès l'origine entre le Chôgoun et ses ennemis posant les armes, les privilèges accordés alors ou plus tard, ont créé pour chaque maison seigneuriale une situa-

tion spéciale propre à entretenir les rivalités héréditaires. Toutefois on peut reconnaître diverses grandes classes de daimyô. Les tozama ont reçu de Ihéyasou cette appellation ; ils ne sont pas vassaux du Chôgoun, mais de l'Empereur ; la plupart ont reconnu l'autorité déléguée à Ihéyasou seulement après la prise d'Ôsaka, quelques-uns auparavant. Au premier rang parmi eux, sont ceux que l'on appelle du vieux titre de kokouchou ou kokousi ; ceux-ci descendent des aventuriers du xvi^e siècle rivaux de Ihéyasou, quelques-uns, des anciens gouverneurs de la période impériale ; leurs revenus dépassent cent mille kokou, atteignent pour les Mahéda, daimyô de Kaga, un million vingt-deux mille kokou ; leurs domaines, embrassant une ou plusieurs provinces, forment des états compacts en Kyouchou, en Sikokou ainsi qu'au sud-ouest, au nord-ouest et au nord de la grande île (Honchou). La liste des kokousi, vrais ou assimilés, n'est pas bien établie ; elle a d'ailleurs varié, portant dix-huit noms sous Ihéyasou et trente-six en 1862. Le nom de tozama est souvent réservé aux seigneurs qui, n'étant pas vassaux du Chôgoun, sont moins importants et moins indépendants que les kokousi ; au nombre de soixante-quinze en 1862, de soixante-cinq au xvii^e siècle, ils sont répartis dans tout l'Empire. Leurs revenus varient entre dix mille et cent mille kokou.

Ces seigneurs semi-indépendants ont été tolérés par Ihéyasou ; ne pouvant ou n'osant sup-

primer les plus puissants, le Bakou-hou a établi ou élevé au même rang de kokousi sur leurs flancs des maisons rivales : Hosokawa de Iigo et Kouroda de Tsikouzen contre le Satsouma, Ikéda de Bizen et Asano d'Aki contre les Móri ; contre les Mahéda de Kaga, il a dressé en Étsizen les Matsoudahira, branche cadette des Tokougawa. Il a suivi la même politique au moyen des kamon et des houdai. Ces derniers sont les vassaux héréditaires des Tokougawa, ralliés à leur cause avant la prise d'Ôsaka, certains d'entre eux les suivant depuis le Mikawa ; ce titre s'applique aussi bien aux hatamoto qu'aux seigneurs vassaux, souvent on le prend dans le sens restreint de daimyô houdai. Ihéyasou les a richement dotés et ses successeurs ont établi un bon nombre de leurs branches cadettes ; toutefois, du xvii^e siècle à 1862, leur nombre est tombé de cent soixante-seize à cent quarante et un. Leurs fiefs sont évalués entre dix mille et trois cent cinquante mille kokou. Les kamon sont des branches cadettes de la famille chôgounale, tous portent le nom de Matsoudahira, l'un des noms patronymiques de la maison ; ils sont au nombre de seize, dont les revenus varient de dix mille à deux cent trente mille kokou. Les fiefs des kamon et des houdai coupent la route aux kokousi du nord, jalonnent le Tôkaidô qui relie Édo à Kyôto, s'intercalent entre Kyôto et l'ouest à moitié soumis, tiennent à Takamatsou du Sanouki, à Nakatsou et Kô-

koura du Bouzen, à Nobéoka du Iliouga les passages de la mer intérieure.

Plus proches que les kamou de la ligne chōgounale, trois branches portent le nom de Tokougawa; elles sortent de trois fils de Ihéyasou qui ont été par lui-même investis d'un rang supérieur. Ces seigneurs, dits sanké, sont chefs des clans d'Owari, de Kii, de Mito évalués à six cent dix-neuf mille, cinq cent cinquante-cinq mille et trois cent cinquante mille kokou; postés respectivement sur le Tôkaidô, à l'entrée de la mer intérieure et au nord de Édo, ils contribuent à la sûreté de cette ville. Mais le rôle qui leur est tracé par le testament de leur ancêtre, est plus politique que militaire; comme chefs des agnats, ils sont de naissance les conseillers et les soutiens du Chôgoun, charge réelle au Japon où la famille forme toujours une communauté. En cas de disparition de la branche aînée, ou de mauvais gouvernement du Chôgoun, ce sont les branches d'Owari ou de Kii qui fourniront un héritier; Mito a été investi du droit d'inviter le Rôdjou à délibérer sur le remplacement d'un Chôgoun indigne et de proposer à l'Empereur la sanction du nouveau choix. Ces prérogatives n'ont été exercées que faute d'héritiers et, aux derniers jours du chōgounat, elles ont mis le Rôdjou en lutte avec deux des sanké.

A l'égard des seigneurs ses vassaux, le Chôgoun a des droits très étendus dérivant du droit

général du suzerain. Il emploie les houdai dans les postes militaires et civils interdits aux tozama ; il leur réserve les charges les plus élevées et les plus délicates ; il exige que ceux qui ne sont pas en fonctions résident à Édo un an sur deux, un roulement est établi pour que la ville soit toujours gardée ; il leur ordonne, quand lui plaît, de changer de fief pour faire échec au despotisme et à l'esprit d'indépendance. Il est le juge naturel des conflits entre sujets de deux houdai, il est aussi le juge des houdai, que le Bakou-hou condamne, sur le rapport des inspecteurs, aux arrêts dans leur château ou dans leur yasiki de Édo, à la retraite anticipée dite inkyo qui ouvre la succession¹, à un changement ou à une diminution de fief, parfois à la confiscation avec ou sans transport du fief à une branche éloignée. Quant aux tozama, ils ne relèvent en droit que de l'Empereur ; le Chôgoun n'est pour eux que *primus inter pares* ; sa seule supériorité, venant de la délégation impériale, n'est pas de nature féodale, mais administrative. Ihéyasou n'oublia pas cette égalité ; il fit sanctionner par l'Empereur les confiscations de territoires imposées à ses ennemis vaincus ; les seigneurs venaient résider à Édo une année sur deux ; à leur arrivée, le Chôgoun se rendait au devant d'eux jusqu'au dehors de la ville. Mais,

1. La vie de retraite, ou inkyo, était volontairement embrassée par beaucoup de Japonais de toutes classes vers l'âge de cinquante ans.

le Bakouhou s'affermissant et s'onorgueillissant, Ihémitou, petit-fils de Ihéyasou, assimilant les tozama aux houdai, renonça à cette pratique courtoise, tout en maintenant l'obligation de résidence alternative (loi de sankin). Ihétsouna, son successeur, obligea tous les daimyô à laisser leur famille dans sa capitale comme otages pendant leur absence. Avec le temps la juridiction du Bakou-hou s'appliqua aux tozam. comme aux autres, les inspecteurs de l'ido surveillèrent également l'administration de presque tous les fiefs. Mais les tozama, et surtout les kokousi, attachés au sol par une longue tradition et indépendants sous réserve des droits impériaux, ne purent sans l'assentiment impérial être arrachés à leur fief et à leur clan.

Le gouvernement despotique du Bakou-hou se limitait lui-même en convoquant et consultant pour les questions graves des assemblées de seigneurs organisées régulièrement. Ce parlement féodal était divisé en onze chambres ou ma, désignées par le nom de la salle du Château chôgounal où elles se réunissaient ; les sept premières ne comprenaient que des daimyô classés non d'après leurs revenus, mais d'après leur situation féodale, chacune d'elles était habituellement composée des chefs des mêmes maisons ; les quatre dernières étaient formées des hata-moto et des employés du Bakou-hou, d'après leur rang. Chaque chambre formulait son avis indépendamment des autres, à la majorité des

voix et au poids des influences ; tous les avis étaient transmis au gouvernement, qui paraît avoir tenu compte surtout des opinions du Tamarinoma (grands houdai au nombre de sept) et des quatre chambres inférieures. Le contrôle de l'opinion n'avait qu'un rôle restreint, le Bakouhou pouvant altérer la composition des chambres, leur soumettre ou non les questions, négliger les avis, selon son bon plaisir. Dans les temps troublés comme le milieu du xix^e siècle, ce parlement chôgounal n'a pu manquer d'influer sur la politique ; en temps normal, ni les assemblées tenues au Château ni l'indépendance locale des grands clans ne faisaient échec à la puissance des Tokougawa. Un seul homme pouvait donner des ordres au Chôgoun, une seule classe sociale s'élevait au dessus du Bakouhou : c'étaient l'Empereur et la Cour.

L'Empereur, par une lignée continue, descend de la déesse du soleil qui a créé ce que l'Empire renferme de bon ; on l'appelle le dieu terrestre et l'on dit que le soleil et la lune sont son père et sa mère. Pendant une domination que la tradition fait plus de deux fois millénaire, la dynastie solaire a donné naissance à des branches innombrables ; les quatre plus importantes, Housimi, Arisougawa, Katsoura, Kan-in, ont droit pour leur chef au titre de sinnô, prince parent ; à défaut d'héritier direct de l'Empereur, elles fournissent le fils adoptif, ou l'époux de la princesse impériale, qui sera appelé au trône et,

par une fiction religieuse et juridique, continuera la ligne régnante, sans plus d'interruption qu'entre le fils et le père dont il est issu. Les cadets de ces cinq branches principales entrent d'habitude dans des monastères importants ; avec le titre de monséki, ils y revêtent les hautes dignités ecclésiastiques. Le reste de la noblesse impériale porte le nom générique de kougé et comprend environ cent cinquante familles ; plus de vingt d'entre elles sont des clans de Minamoto et de Tahira et, avec quelques autres, sortent de la famille impériale ; une, les Nisiki-kôdzi, se rattache au clan de Niwa, qui prétend tirer son origine de la dynastie chinoise des Han ; les autres représentent les principaux clans qui, avec la maison impériale, remplissent les premiers siècles de l'histoire japonaise et descendent des dieux compagnons du petit-fils de la déesse solaire, lors de son établissement sur terre. Une centaine de ces familles forment le clan de Houdziwara ; parmi elles les cinq principales, Konoé, Koudjô, Nidjô, Itsidjô et Takatsoukasa, depuis une dizaine de siècles, fournissent presque toutes les impératrices et les kwambakou ou maires du Palais.

Le fond de la religion japonaise, en dehors du bouddhisme, est le double culte des forces de la nature et des esprits des ancêtres ; ces deux aspects des puissances supérieures apparaissent confondus dans l'origine de la famille impériale, ainsi doublement sacrée pour son peuple. Le

Souverain, divinisé après sa mort, est déjà un dieu de son vivant. La terre n'est pas digne d'être foulée par lui, aussi ne marche-t-il pas hors des salles du Palais. Parfois, il se rend en palanquin près de son prédécesseur (l'abdication étant fréquente) pour lui présenter ses respects; plus rarement encore, il va offrir un sacrifice au temple d'un des dieux qui sont ses parents ou alliés. Dans les salles du Palais, de vastes dais, de petites chambres ouvertes en avant, dont le fond, les parois latérales, le toit sont formés de paravents et de tentures, dont le sol de nattes épaisses est surélevé de plusieurs pouces : tels sont les sanctuaires où l'Empereur promène sa divinité. Là, il vit servi par des femmes qui composent une hiérarchie pompeuse et sont les intermédiaires habituels entre lui et le monde extérieur. Les plus hauts dignitaires de la Cour l'approchent difficilement. Dans les solennités, le Fils du Ciel reste au fond de son sanctuaire, les ministres et les autres kougé se rangent sur deux files, en ordre hiérarchique, depuis le voisinage du dais jusque dans la cour; tous se prosternent; en s'agenouillant ou se relevant, ils peuvent apercevoir la silhouette immobile de l'Empereur, dont les sépare une jalousie baissée; si l'Empereur parle, il s'adresse à mi-voix au kwambakou qui répète les paroles à l'assemblée. Puis nouveau prosternement, tandis que le descendant des dieux rentre dans les appartements interdits.

Les kougé, fiers de leur noblesse quasi divine, des charges de cour accessibles à eux seuls, des rangs hiérarchiques supérieurs auxquels seuls ils atteignent, regardent de haut les daimyô, les uns plébéiens de race, les autres séparés par de nombreuses générations provinciales de l'éclat rayonnant des Mikado, tous parvenus militaires. Les kougé ont presque tous le second ou troisième rang hiérarchique ; un infime courtisan a droit, de la part d'un daimyô kokouchou, aux marques compliquées d'un respect servile. Le tout puissant Chôgoun obtient au plus dans la hiérarchie la première classe du second rang ; il est primé à la Cour par une demi-douzaine de dignitaires, il n'a pas accès direct près de l'Empereur : aussi depuis le milieu du xvii^e siècle ne paraît-il pas à Kyôto.

La Cour possède tous les organes d'un gouvernement. Le kwambakou est nommé régent pendant la minorité impériale ; sous ses deux titres, il exerce le même pouvoir, ouvre tous les rapports adressés au Souverain, à son gré les rejette ou les présente. Le Conseil d'État ou Dadjôkwan doit délibérer et décider ; les censeurs doivent instruire l'Empereur des actes de l'administration et des administrés ; les conseillers ou sangi doivent surveiller, discuter, présenter des conclusions ; les huit Ministères doivent étudier les affaires spéciales. Toute cette machine tourne à vide : les scribes écrivent leurs formules, le Ministère des Rites prépare le changement du

nom des ères, les envoyés impériaux vont faire les sacrifices en Isé et dans les autres temples, les dignitaires s'assemblent pour les rites du Palais. Mais les faits sont bruts, déréglés : aucun fait ne peut arrêter les regards que l'Empereur et la Cour tiennent fixés sur le cérémonial auguste et immuable ; s'agit-il de donner un titre d'honneur au propre père de l'Empereur, la Cour consulte le Chôgoun : « le gouvernement a été confié au Chôgoun qui est responsable de la condition du peuple, qui règle par ses ordres toutes choses dans l'Empire et n'a pas à solliciter l'assentiment de l'Empereur¹ ».

Ota Nobounaga, prédécesseur au pouvoir du Taikô Hidéyosi, avait trouvé la Cour impuisante, misérable, méprisée des chefs militaires, exposée aux pires outrages ; il rebâtit le Palais en ruines, assura un revenu à l'Empereur et à son entourage, imposa le respect à la noblesse guerrière et, défenseur du Souverain, emprunta pour son propre pouvoir un peu de l'éclat impérial. Ihéyasou acheva d'un art consommé la construction politique de Nobounaga. Il fit régner l'ordre dans le domaine impérial et dans tout l'Empire, traitant toujours le Souverain avec les marques de l'adoration antique, changeant le Palais en un temple inaccessible. Il fournit à l'entretien de la Cour, assez pour ne pas la laisser mourir de faim comme par le passé, trop peu

1. Lois 2, 3 et 4 des Dix-huit lois de Ihéyasou.

pour l'exposer aux tentations du désœuvrement servi par la richesse : le revenu total pour les Empereurs régnant et retirés, pour les dames du Palais, les quatre princes du sang, les cinq branches aînées des Houdziwara et tous les autres kougé, s'élevait à cent vingt-huit mille kokou, moins que pour un daimyô de moyenne importance. L'Empereur ne pouvait parfois acheter du papier pour écrire ses poésies augustes ; les kougé professaient le jeu de balle, l'écriture, la culture des arbres nains, la cuisine, la poésie, tous métiers qui ne faisaient pas déroger, tandis que leurs filles allaient enseigner aux filles des daimyô les rites et le langage de cour. Toutefois les revenus réguliers, fournis par des domaines situés dans les cinq anciennes provinces impériales, dépassaient souvent de beaucoup l'évaluation officielle ; ainsi le port d'Itami payait à la famille Konoé des taxes considérables sur le saké et sur les jonques. A la différence des fiefs, les domaines des kougé comportaient, à part les paysans, un nombre très restreint de serviteurs, n'entraînaient aucune obligation militaire. Enfin les dépenses extraordinaires de Kyôto, réfection du Palais après un incendie, cérémonies du couronnement, des funérailles, étaient supportées par le Bakou-hou, qui parfois distribuait à l'Empereur et à son entourage des allocations supplémentaires : Kyôto avait à gagner à la bonne volonté de Édo.

Comme contre-partie des charges assumées par

eux, les Chôgoun recevaient de l'Empereur la totalité du pouvoir civil et militaire; en qualité de bettô de Jounnain et de Sôgakouin, ils avaient autorité sur les princes et kougé qui tous étudiaient dans ces deux écoles. Ihéyasou, Hidétada, Ihémitsou, usant de leur prérogative, affichèrent leurs lois dans le Palais impérial (1615, 1626). L'Empereur, médiateur entre le ciel et la terre, ne dut être distrait par rien de terrestre de sa fonction sublime, aussi vit-il mettre des cadenas aux portes de ses appartements privés, il dut s'abstenir de franchir le seuil du Palais pendant tout son règne, sauf pour la visite annuelle à ses prédécesseurs. Il fut interdit aux daimyô, sous peine d'extinction de leur maison, d'entrer à Kyôto, sans autorisation du Chôgoun, fût-ce sur un ordre impérial; défense fut faite à la noblesse de cour et à la noblesse militaire de s'allier par mariage ou par adoption, même de procéder à des pourparlers préliminaires, sans permission expresse du Bakou-hou. Il était superflu de détourner du maniement des armes les kougé qui y avaient renoncé depuis plusieurs siècles. Prévenir valant mieux que châtier, des hatamoto furent mis par le Bakou-hou dans le Palais même : les kinritsouké, préfets du Palais, eurent à faire observer l'heure du couvre-feu, à ordonnancer toute dépense de la Cour, à vérifier les comptes mensuels de la table impériale. Ces fonctionnaires avaient des subordonnés, hatamoto comme eux-

mêmes, et dépendaient du chosidai. Ce dernier présidait à la garde du Palais et traitait pour le Bakou-hou toutes les questions politiques, par l'intermédiaire des deux tensò, censeurs de la Cour, pensionnés par le chògounat et seuls chargés de transmettre les suppliques et rapports.

L'Empereur ne gardait qu'un pouvoir, celui de conférer les grades ; les degrés de la hiérarchie officielle, les noms de seigneur, kami, de tel office ou de telle localité, les titres du Chògoun et les noms posthumes de ses ancêtres, toutes ces formules creuses qui distinguaient entre eux et du peuple les nobles militaires et les courtisans, étaient distribuées par les bureaux de la Cour, sur la proposition du Chògoun pour les uns, du kwambakou pour les autres : les maîtres des provinces ne se lassaient pas de désirer les parchemins de Kyòto. L'Empereur ne conservait qu'une force, le dogme incontesté de sa nature divine, de son droit intact et intangible au rang suprême : la vénération s'accrut du mystère où l'enveloppa la politique chògounale.

L'Empereur avec ses kougé, le Chògoun avec la féodalité militaire, sont les deux seules puissances présentes au Japon depuis le xvii^e siècle. Les influences étrangères ont semblé redoutables, elles ont été supprimées. Hidéyosi d'abord, puis Ihéyasou et Ihémitsou ont chassé les Européens, marchands et missionnaires,

défendu sous peine de mort aux Japonais de voyager à l'étranger, massacré ceux qui n'ont pas apostasié de la « religion perverse », réduit le tonnage des jonques pour les rendre incapables d'affronter la mer, coupé court au mouvement d'expansion qui avait marqué la fin du xvi^e siècle et le début du xvii^e. La Cour n'a guère plus de connaissances ou d'idées politiques sur ces questions que sur les autres ; toutefois dès le début (1560), elle voit dans la religion des barbares une atteinte à la majesté sacrée. Le Bakou-hou n'est donc pas gêné pour suivre sans déviation la ligne de conduite tracée par le premier des Tokougawa. Pendant plus de deux siècles, le Japon est aussi strictement fermé qu'un pays le puisse être. Mais quelques Chinois sont admis à Nagasaki sous une sévère surveillance ; des Hollandais, moins nombreux encore, soumis à des conditions humiliantes et onéreuses, sont tolérés dans l'îlot de Désima. Par ce jour laissé sur l'étranger, les idées nouvelles vont filtrer inaperçues ; plus tard elles emporteront la féodalité.

Avant que soit venue cette heure qui a tardé deux siècles, le gouvernement du Bakou-hou a fait goûter au Japon une paix dont il n'avait jamais joui, que jamais pays n'a connue si durable. A la faveur du calme intérieur et extérieur, l'art et les élégances de la vie ont atteint un rare degré de raffinement, le commerce intérieur s'est développé et a inventé à Édo, surtout à Ôsakâ,

des méthodes perfectionnées; la justice a été rendue avec équité sous des lois systématiques « d'une casuistique singulièrement riche et délicate »; l'administration, usant de procédures précises, adéquates à leur but, a travaillé, selon son essence, à l'unification de l'Empire. Il y avait même opposition entre le caractère moderne et unitaire du gouvernement chōgounal et sa base patriarcale et féodale; indiscutés au centre, les ordres du Bakouhou comptaient pour peu dans les siefs du nord et de l'ouest. De là, un manque d'harmonie perçu à intervalles, plus nettement senti à mesure qu'on s'éloignait de l'impulsion initiale. Ihéyason avait voulu fixer l'aristocratie japonaise dans un moment de son évolution; dans les loisirs que le fondateur léguait à ses descendants, dans l'inaction que le Bakouhou imposait aux daimyō, les guerriers, les hommes d'état du début restèrent sans successeurs; le pouvoir tomba d'abord aux mains du Rōdjou et des karō, puis, par une chute naturelle, il échappa souvent aux karō qui s'efféminaient, et fut recueilli par les kéraï. Ainsi l'autorité réelle fut tenue par des subalternes multiples, qui agissaient pour des princes fainéants considérés comme premiers responsables, fiction qui brouilla les idées de moralité publique et accrut le malaise social, trainant comme conséquence le luxe et les dettes des uns, la corruption et les collusions chez les autres, la lenteur indé-

finie de la justice et l'inexactitude administrative. En même temps que les daimyô s'appauvrirent en empruntant aux marchands, le peuple devenait misérable, moins peut-être par le poids des impôts qu'il supportait seul pour nourrir une aristocratie au rôle bien réduit dans la paix générale, que par l'état du commerce extérieur rigoureusement interdit à tous, autorisé à Nagasaki pour quelques marchands, toléré dans la même région pour des fraudeurs difficiles à saisir : des affaires avec l'étranger, il subsistait juste assez pour drainer du pays l'or qui achetait des produits de luxe, mais de beaucoup trop peu pour former des échanges profitables, un marché sain. Dans cette situation paradoxale, des crises économiques et financières, des soulèvements agraires se succédèrent dès le début du xviii^e siècle, plus de vingt famines exercèrent leurs ravages en cent cinquante ans ; la population, depuis 1721, resta stationnaire ou diminua. Dernière menace au système d'isolement, dans leur marche vers la mer libre les Russes parurent sur les côtes avant la fin du xviii^e siècle et tentèrent, même par la force, de nouer des relations ; les Anglais se montrèrent à Mito en 1824.

Une grave transformation dans les idées se produisait en même temps : la notion de la suprématie impériale, voilée au xvi^e siècle, s'éclaircit sous la paix des Tokougawa. Les luttes des xiv^e, xv^e et xvi^e siècles avaient fait retomber la nation

dans une demi-barbarie, d'où toute science avait disparu ; Ihéyasou protégea les érudits et rassembla des livres anciens ; il fut imité par ses descendants et par les daimyô. Un lettré célèbre fut toujours attaché au gouvernement de Édo pour donner des avis ; des bibliothèques, des collèges, des écoles annexées presque à chaque bonzerie, s'élevèrent dans tous les grands fiefs. Parmi ceux-ci, Mito fut au premier rang. Mitsoukouni (1628-1700), petit-fils de Ihéyasou et second seigneur de ce clan, s'entoura de savants et consacra une partie de ses revenus à des recherches et à des publications érudites ; le plus important des ouvrages composés sous sa direction, est la grande histoire du Japon où il s'inspira des modèles chinois. Dans l'épithaphe que ce prince composa pour lui-même, il dit : « Dès sa jeunesse, ce lettré décida d'écrire l'histoire, il commença par rechercher les vieux livres et les anciens documents. Tout fut lu avec soin : le but était de réunir des faits et d'exclure tout ce qui était douteux. Ce lettré prit parti pour la lignée impériale. » Ainsi l'étude de l'antiquité amenait un Tokougawa à reconnaître le droit suprême des Tennô dans l'Empire. Mitsoukouni, en 1665, appela un lettré chinois du Tche-kiang, Tchou Choen-choei (Chou Choun-soui) qui, ne voulant pas se soumettre aux Mantchous, errait depuis quinze ans à travers mille aventures, entre Tcheou-chan, l'Annam et Nagasaki ; il le traita « en ami, en conseiller, en secrétaire, en père »

et soumit à sa direction les travaux qui l'occupaient avec sa cour d'érudits. Après la mort de Chou Choun-soui (1682), le seigneur de Mito accueillit un autre réfugié chinois, le bonze Sin-yué (Sin-étsou) qui mourut en 1695; il aurait voulu attirer encore un autre lettré, Tchia Fei-oen (Tcho Hli-boun), mais le Bakou-hou ne le lui permit pas. Cependant, vers la même époque, plusieurs lettrés des provinces littorales chinoises se réfugiaient de même au Japon et résidaient en Owari, à Nagasaki, à Édo. Les enseignements de ces Chinois loyalistes donnèrent une vive impulsion aux études chinoises, déjà en faveur depuis le début du siècle : dans le naufrage de la science japonaise, c'est en effet vers la Chine, l'initiatrice intellectuelle sur les bords du Pacifique, que naturellement s'étaient tournés la plupart des hommes désireux de relever les connaissances morales et littéraires. Tchou Hli et Wang Yang-ming, deux philosophes, l'un du xii^e, l'autre du xvi^e siècle, exercèrent surtout une grande influence; ils furent étudiés, commentés par les kangakoucha, sinologues, à Édo, Mito, Kago-sima, Nagasaki, dans des leçons publiques ou privées, dans des livres, dont quelques-uns ont survécu. Des écoles rivales naquirent et leur ardeur fut telle qu'à la fin du xviii^e siècle, pour apaiser les querelles, le Chôgoun Ihénari interdit tout enseignement philosophique non conforme à la doctrine de Tchou Hli. La morale politique des sages chinois s'appliquait sans effort à l'état

actuel du Japon ; elle a été formulée à une époque où l'Empire était divisé en seigneuries féodales, où l'autorité du Fils du Ciel était souvent basouée, où parfois un seigneur s'attribuait le pouvoir et parlait au nom de l'Empereur ; elle prescrivait le respect de soi-même, la piété filiale, la fidélité au Souverain. Ces leçons furent comprises des fiers samourahi ; elles codifiaient le dévouement chevaleresque des anciennes guerres, elles servirent dès lors de base à l'éducation et coulèrent les générations successives dans un moule chinois antique pendant deux siècles et demi. Cette morale implique un conflit possible de devoirs entre la fidélité au seigneur direct et la fidélité au Souverain suprême ; dans le Japon du xvii^e siècle, le conflit n'existait pas, en raison de la délégation impériale donnée au Chôgoun ; mais pour qu'il naquît dans les consciences, il suffisait que l'attention se portât sur les conditions de cette délégation devenue une simple formalité. Alors surgissait la question de la légitimité, des droits du pouvoir légitime : Tchou Ili même donnait la réponse, en combattant sans se lasser pour la légitimité dans son œuvre historique ; les réfugiés chinois du xvii^e siècle, par leur exil volontaire, laissèrent eux aussi un exemple de loyalisme à l'égard de la légitimité. Ces conséquences de la morale chinoise ne furent aperçues ni par les premiers Chôgoun, ni par la plupart des élèves des kangakoucha ; cependant déjà

Mitsoukouni déclara nettement son loyalisme pour l'Empereur et, comme la maison de Mito, celle d'Owari fut fortement imbue d'impérialisme. Mais les études chinoises étaient consacrées par la tradition et personne dans le Bakouhou ne soupçonna le danger.

Peu à peu les coutumes chinoises devinrent l'objet d'une imitation servile ; elles furent acceptées sans discussion, comme règles de la vie privée et publique ; un kangakoucha du xviii^e siècle, Ogihou Sorai, se nommait lui-même un « barbare oriental ». Par une réaction naturelle, des érudits revinrent à l'étude des antiquités nationales. Déjà l'histoire du Japon du seigneur de Mito est un signe de cette direction d'esprit ; mais, bien que l'on puisse à cette époque citer des noms distingués, le premier des savants nationaux, wagakoucha, qui ait eu un rôle important, Kamo Maboutsí, ne commença de jouir d'une réputation étendue que vers 1740. Après lui, Motoori Norinaga (1730-1801), puis Hirata Atsoutané (1776-1843) poursuivirent avec un enthousiasme, une profondeur, une subtilité admirables l'étude des anciens documents japonais. Ils eurent des centaines d'élèves ; à Kyôto, pendant de brefs séjours, les kougé et les princes recherchèrent leurs leçons. Par l'étude des anciennes poésies et des anciennes histoires écrites dans une langue presque oubliée et qu'ils ressuscitèrent, ils pénétrèrent dans la connaissance de la société ancienne et concurent le

projet de rétablir l'ancienne religion qu'obscurcissaient les superstitions bouddhistes et confucianistes. Le Japon a été créé et est spécialement gouverné par les dieux ; à la tête de ceux-ci, se trouve la déesse du soleil, dont les Empereurs descendent par une lignée ininterrompue ; les Japonais naissent donc avec une disposition naturelle à la perfection, ils n'ont besoin pour se conduire d'aucun de ces systèmes de morale qui sont nécessaires à l'humanité corrompue ; la vraie « voie » a été suivie dans l'antiquité, avant l'introduction des idées chinoises, alors que l'Empereur connaissait directement son peuple. Ainsi l'école des wagakoucha retrouvait le Tennô comme seul centre et origine unique de l'Empire, tandis que le Bakou-hou, représentant de la féodalité, inconscient, les laissait répandre leur doctrine. En 1836, un ouvrage de Hirata ouvrit les yeux du gouvernement qui en ordonna la suppression, l'auteur même fut banni peu après (1840) avec défense de rien publier désormais. Il était bien tard pour sévir après un siècle de propagande sans contrainte.

Tout le travail de la pensée japonaise pendant deux siècles aboutissait à établir le droit supérieur du Mikado ; cette conception théorique était, par les historiens comme par les philosophes, exposée publiquement même à Édo ; tous les clans en étaient pénétrés ; Kyôto en avait par deux fois accueilli les représentants. Pour passer à l'acte, il fallait à cette idée mouvoir

une force : la force sommeillait chez les seigneurs kokouchou du sud-ouest.

Parmi ces principautés semi-indépendantes, le Satsouma occupait une place à part. Un golfe très profond au milieu duquel s'élève jusqu'à douze cents mètres un volcan, Sakourazima, sur la terre ferme des montagnes volcaniques et boisées coupées de torrents, au nord une rivière à vallée étroite, tel est le pays ; fertile cependant grâce au climat, située à l'extrémité sud-ouest de Kyouchou, tournée vers la Chine et vers Formose, cette seigneurie a toujours mené une vie séparée ; les habitants descendent de tribus qui ont été parmi les dernières à accepter la suprématie et la civilisation du Japon central ; ils sont braves guerriers, hardis navigateurs, évidemment présents parmi les aventuriers qui, de cette côte sud-ouest, vont sous les Ming piller les côtes de Chine, au xvi^e siècle commercer et batailler jusqu'en Indo-Chine. Les seigneurs de Satsouma, les Simadzou, gouvernent leur fief depuis le xii^e siècle. Pendant plusieurs siècles occupés de querelles de famille, ils ne prirent aucune part aux affaires générales du Japon, échappant aussi bien aux attaques des Mongols qu'aux grandes guerres féodales ; le clan vécut ainsi sur lui-même, renforçant ce sentiment de patriotisme local qui a fait dire qu'un homme de Satsouma est d'abord de Satsouma et ensuite japonais. Tout d'un coup, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, le

chef des Simadzou, Takahisa, annexe la province voisine d'Ôsoumi; lui-même, puis son fils s'attaquent ensuite à la barrière de grands fiefs qui les sépare du reste du Japon, les Itô de Iliouga, les Ôtomo de Boungo, les Ryouzôzi de Hizen; en 1585, il est maître de l'île presque entière et ses ennemis, menacés d'anéantissement, implorent le secours du Taikô Hidéyosi. Celui-ci, avec les force de la moitié de l'Empire, écrase les Simadzou; mais, loin de détruire le clan dont il a mesuré le courage et la puissance, il lui laisse le Satsouma, l'Ôsoumi, la moitié du Iliouga et en fait, en Kyouchou, le défenseur de l'autorité impériale. Avant l'expédition de Hidéyosi, le Satsouma n'avait pas vu l'ennemi sur son territoire. A Sékigahara (1600), le seigneur de Satsouma combat contre Ihéyasou, est battu avec les coalisés, se réfugie dans sa province; son prédécesseur sort de sa retraite, l'emprisonne, obtient du vainqueur la grâce du rebelle et de tout le clan, tandis que la seigneurie passe à l'héritier légitime. Fidèle aux ressentiments du clan, le nouveau seigneur ne prit pas part à l'attaque de Ihéyasou contre le château d'Ôsaka; mais politique, il fut le premier à s'établir à Édo avec sa famille (1615) et y gagna pour son fief l'exemption de prestations. Deux fois battu, trois fois ménagé à cause de sa force, le clan gardait encore au xix^e siècle le souvenir des humiliations infligées par les gens du nord.

Dans les remaniements de la fin du xvi^e siècle et du début du xvii^e, nombre d'anciennes familles seigneuriales s'étaient éteintes, avaient été transférées dans des fiefs lointains ou n'avaient gardé qu'une puissance diminuée ; les Ôtomo, les Ryouzôzi, les Tchôsokabé de Tosa, n'existaient plus, étaient remplacés par de nouveaux venus ; les Mòri, réduits au Nagato et au Souô, avaient perdu leur province d'origine. Seuls les Simadzou, plus grands qu'au milieu du xvi^e siècle, soumettaient encore les îles Ryoukyou (1609), incorporaient les plus septentrionales à leur fief, établissaient un résident auprès du roi (1610), gardaient le droit au commerce de haute mer après l'édit de 1636, en même temps que presque seuls ils conservaient leur territoire et le temple de leurs ancêtres. De là, une situation économique favorable aussi bien pour le trésor du fief que pour les sujets ; de là, une ouverture sur l'étranger qui excite la curiosité et maintient l'esprit d'entreprise ; de là, une exaltation de fidélité envers les chefs du clan, qui sont l'essence de la patrie. L'organisation sociale sépare aussi le Satsouma du Japon du nord. Les samourahi y sont en partie cultivateurs et vivent sur leurs terres, avec leurs serviteurs, la distance est moins grande qu'ailleurs entre le peuple et la petite noblesse, qui reste en contact avec le sol, garde la force des races terriennes et reste fidèle à la simplicité antique. Il y a donc en Satsouma plus de bien-

être répandu et moins de luxe accumulé, moins de raffinement et d'élégance ; non pas que l'industrie et l'art soient absents, les saïences et les kasouri de coton sont exportés dans tout l'Empire. L'instruction est, sous le régime des Tokougawa, l'une des préoccupations des Simadzou, qui fondent à Kagosima, leur capitale, quatre grandes écoles pour l'étude du chinois, de l'art militaire, de la médecine. L'éducation reste plus conforme aux vieux principes des samourahi : très jeune, l'enfant est habitué à se dominer, à présenter aux parents, aux maîtres un visage toujours souriant ; il apprend avec le décorum extérieur la dignité morale ; il accoutume son corps aux intempéries, à la fatigue ; il s'exerce à l'escrime, à la lutte. Dans ces volumes où les estampes tiennent plus de place que le texte et qui servent de livres de chevet à toute la famille, les mères, les enfants trouvent toujours les règles et les exemples de la politesse, de l'oubli de soi-même, du dévouement au seigneur ; l'histoire et la philosophie chinoise sont, à l'école, le commentaire de cette morale. En Satsouma, le bouddhisme amollissant est peu prisé ; des bonzes ont joué un rôle louche lors de l'invasion de Hidéyosi, leur religion ne s'en est pas relevée ; la religion étrangère prêchée par saint François-Xavier lui-même, a fait des prosélytes nombreux dans le reste de Kyouchou, en Hizen et en Boungo, mais elle n'a pas prospéré sur le sol dur de Satsouma.

Le temple le plus fréquenté par tous est celui des ancêtres des Simadzou : les simples samourahi y vont chercher des oracles. Toutes les forces morales sont dressées par le confucianisme, et ce que l'on voit dans le confucianisme, c'est un dévouement exalté au sol du pays, au seigneur, dont l'immémoriale communauté de revers, de gloire, de fortune, a fait l'expression suprême de la patrie.

Dans l'atonie qui gagne l'Empire, les samourahi de Satsouma gardent leur ressort, leur union : c'est parmi eux que va naître Ôkoubo Tosi-mitsi, l'homme qui a le plus contribué à ruiner l'œuvre de Ihéyasou et qui a le mieux su employer, pour réédifier, les matériaux existants.

II

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (1830-1858).

Ôkoubô Tosimitsi naquit le 26 septembre 1830, à Kagosima, capitale du Satsouma. Ziouémon, son père, était d'une famille de samourahi, kéraï de la maison de Simadzou; des ancêtres de Ziouémon, on ne sait rien; lui-même était un homme droit et dévoué aux idées impérialistes. Il avait épousé Tomiko, fille de Minayosi Hôto-kou, médecin réputé de la ville.

Les médecins ont joué un rôle important dans l'introduction des idées occidentales; dès la première moitié du xvii^e siècle, plusieurs médecins japonais, frappés des cures obtenues par leurs confrères portugais et hollandais dans les hôpitaux étrangers, apprirent les principes de la science européenne; Nisi, interprète près des Portugais, puis près des Hollandais, fonda même une école de chirurgie et vers 1660 fut nommé chirurgien du Chôgoun. Les facilités pour l'étude étaient bien moindres depuis les lois contre les étrangers. Seuls les interprètes approchaient facilement les Hollandais, soit à Nagasaki, soit lors du voyage annuel à Édo; ils pouvaient ame-

ner près d'eux leurs amis ; mais il était défendu à quiconque d'étudier le hollandais, sinon oralement ; on notait en caractères japonais les réponses des étrangers : il faut connaître la langue japonaise pour sentir l'imperfection d'une pareille transcription. C'est seulement dans la première moitié du xviii^e siècle que les interprètes officiels de Nagasaki obtinrent l'autorisation de se servir des caractères latins ; encore vers la même époque, la publication d'un ouvrage d'histoire naturelle fut suspendue, parce qu'il renfermait l'alphabet hollandais. Cependant les médecins se rendaient compte de leur infériorité ; trois d'entre eux, Sougita, Mahéda, Nakagawa, qui vivaient à Édo vers 1770, alors que la méfiance du Bakou-hou déclinait, obtinrent d'un seigneur qu'il achetât pour eux à prix d'or plusieurs traités d'anatomie en hollandais ; ils savaient de cette langue quelques substantifs et l'alphabet, mais ignoraient tout ce qui est articles, conjonctions, mots de liaison ; en une journée, après plusieurs semaines d'exercice, ils parvinrent à comprendre en gros une dizaine de lignes ; ils voulaient disséquer et contrôler ainsi les planches de leurs livres, ils durent s'entendre avec les bouchers et les bourreaux, classes également impures. Avec ce zèle et cette persévérance inouïs que l'on rencontre parfois au Japon, Sougita composa un traité d'anatomie en japonais ; il le publia, risquant d'être emprisonné par ordre du Bakou-hou, et réussit à le faire présenter au

Chôgoun en 1774 ; en 1805, il fut même reçu en audience au Château. C'est par ce canal étroit que la science hollandaise, c'est-à-dire européenne, commença de s'infiltrer dans les familles de médecins et d'interprètes, avant de donner naissance à une école moins renommée, mais finalement non moins influente que celles des kangakoucha et des wagakoucha.

Minayosi rencontra moins de difficultés que ses prédécesseurs pour satisfaire son goût de la science ; il étudia à Nagasaki, puis à Édo où il resta plus de dix ans ; en même temps qu'il apprenait le hollandais et la médecine, il recueillait des informations sur les pays étrangers, sur les relations internationales, sur la navigation. De retour à Kagosima, il s'intéressa au développement du commerce extérieur : il consacra ses loisirs et une partie de ses économies à faire construire, sur ses propres plans, un navire de haute mer de modèle européen, qu'il employa à la navigation des îles méridionales ; il avait le projet de former toute une flotte de bateaux de commerce du même type. Les encouragements du clan ne lui firent pas défaut ; toutefois ce bâtiment paraît être demeuré unique.

La principauté était alors dirigée moins par les seigneurs régnants, Narinobou et Narioki, que par Sigétaka, leur prédécesseur, qui avait abdiqué en 1809 et avait adopté la vie bouddhique sous le nom de Éiô ; ce prince, bien qu'influent au Château de Édo où sa fille était devenue

l'épouse du Chôgoun Ihénari (1773), avait des vues plus vastes que le Bakou-hou; il avait étudié tous les produits de l'Empire et souhaitait d'enrichir le pays par le commerce extérieur; il avait établi un plan de relations commerciales avec l'Inde, l'Annam, la Chine et la Corée. Malgré son intelligence, il n'avait pas su administrer sagement son fief: vers 1815, on devait aux marchands de Édo, d'Ôsaka, de Kyôto et de Kagosima une somme correspondant à plus de cinq millions de yens, les appointements des fonctionnaires étaient en retard de plus d'une année, les résidences seigneuriales de Édo et des environs, de Nikkwô, de Kyôto, de Housimi menaçaient ruine et l'on n'avait pas de quoi payer les voyages du seigneur entre Édo et le Satsouma. Cette situation déplorable se prolongea cependant plusieurs années, lorsqu'en 1830, le vieux prince Sigétaka sut choisir un homme remarquable, auquel il remit pour dix ans la direction financière du fief. Ce ministre, Joûcho Chôzaémon, par une surveillance incessante, multiplia la production du territoire; il tira surtout de gros revenus des sucres de Misima; il consacra chaque année trois mois à se rendre jusqu'à Édo pour y régler les affaires financières du Satsouma; quand il eut rempli le trésor seigneurial, il employa une part des recettes à encourager l'agriculture, établir des routes, bâtir des ponts, approfondir les rivières et les ports, construire des bateaux qui firent le cabo-

tage sur les côtes du fief et transportèrent les denrées depuis les Iles Ryoukyou jusqu'à Ôsaka; aux Ryoukyou, il commença avec les Chinois. Élargissant son rôle avec ses ressources, il prévoyait que ses jonques transporteraient soldats, armes et munitions; il construisait des forteresses, remplissait les arsenaux de canons et de fusils imités de modèles étrangers; il rompait même avec les formations tactiques japonaises et faisait exercer les hommes à l'euro-péenne; il avait compris, comme le vieux prince Sigétaka, que l'isolement du Japon était passé. Quand il mourut en pleine activité à soixante-treize ans (1848), il laissait les arsenaux en état, le trésor rempli, le Satsouma prêt à jouer un rôle dans l'Empire.

Par son grand-père Minayosi, par son père qui avait une petite charge officielle, le jeune Ôkoubo, dès son enfance, entendit parler de ce qui agitait alors le Satsouma, la situation de la Cour, les tentatives des étrangers, la transformation commerciale et militaire devenue nécessaire. Il était d'une intelligence vive et enjouée, d'un caractère résolu, indépendant, emporté; l'éducation sérieuse qu'il reçut, tempéra la fougue extérieure, en laissant subsister la résolution froide. De bonne heure il eut le culte de l'autorité impériale; avec ses camarades, Naganouma Kahée, esprit et cœur d'élite, mort jeune, et Saigô Takamori, un voisin plus âgé de trois ans, d'extérieur lourd, dont le rôle a

été étrangement mêlé à celui d'Ôkoubo, avec d'autres encore, la grande distraction était de jouer à la « ligue impériale » ; toujours Kôtô (c'est un surnom porté par Ôkoubo) était chef des impérialistes. En grandissant, ces trois jeunes gens nouèrent une amitié solide qui les tint un peu à part, si bien qu'on les surnomma les trois excentriques. Toutefois ils se lièrent avec plusieurs de leurs contemporains ; la plupart se retrouvaient à la principale école de Kagosima avec Kôtô qui, sans sacrifier les exercices corporels des samourahi, poussa plus loin qu'il n'était d'usage, l'étude de la littérature et de la philosophie chinoises. Sur tous ses camarades il exerçait une influence par sa droiture, sa fermeté, son savoir. Kôtô, Saigô et Naganouma prirent l'habitude de se réunir le soir à jour fixe chez un ami, Kaiéda Nobouyosi ; en buvant du thé, on causait, on lisait ensemble ; avec le zèle de la jeunesse, on avait solennellement promis de ne pas manquer les réunions, de se reprocher mutuellement toute inexactitude. Les amis étudièrent d'abord le Kinsirokou (Kin seu lou) de Chousi (Tchou-tseu) ; bientôt Kôtô les entraîna aux leçons de Itô Moémon, qui exposait la philosophie de Ô Yô-méi (Wang Yang-ming) et qui leur commenta le Denchourokou (Tchhoan si lou). Chousi, esclave de la tradition, partisan de la réalité objective, ne les attachait pas ; mais la théorie de Ô Yô-méi, idéaliste et touchant au

stoïcisme, les enthousiasma. La place éminente donnée à la culture morale du moi et de la volonté cadrait avec la doctrine de la secte Zen, parmi les adhérents de laquelle étaient inscrites les familles Ôkoubo et Saigô; elle plaisait à des jeunes gens épris de grandes actions. Enfin Ô Yô-méi était condamné par le Bakou-hou comme hétérodoxe, ce qui ajoutait aux leçons un parfum de conspiration. On ne manquait pas aux réunions des jeunes gens de discuter les événements du jour; bientôt la politique fit dans leur vie une entrée tragique et dissipa les rêves dorés, les théories désintéressées.

Dans l'hiver de 1849-1850, Kôtô et Saigô manquèrent plusieurs fois les réunions; leurs amis les réprimandèrent, mais ils n'obtenaient qu'un aveu de culpabilité avec de vagues excuses; au prochain jour fixé, ils attendaient vainement les retardataires. La discorde faillit se mettre dans le petit cénacle, quand les deux coupables se décidèrent à parler. Aussi bien les faits allaient être publics. Le seigneur avait formé le projet de laisser son fief à son troisième fils Hisamitsou au détriment de Nariaki, son fils aîné, héritier désigné presque depuis le jour de sa naissance (1809); il avait obtenu l'assentiment de ses principaux conseillers. Un parti légitimiste s'était formé autour de Takasaki Gordouémon. Le prince était furieux de cette opposition à ses projets. Bientôt, conformément au code d'honneur des samourahi, une dizaine des chefs oppo-

sants, ayant encouru le déplaisir du maître, se donnèrent la mort; plusieurs furent bannis, d'autres mis aux arrêts. Kôtô et Saigô Takamori, trop jeunes, n'avaient pas été invités aux colloques de l'opposition; mais Takamori avec son père avait assisté au harakiri d'Akayama, avait reçu de suprêmes recommandations de loyalisme et gardait pieusement une chemise trempée du sang de la victime; Ôkoubo Ziouémon, plus compromis, fut interné à Kikaizima, l'une des îles Ryoukyou. Kôtô, depuis deux ou trois ans, avait, grâce à sa science et à son caractère, obtenu aux archives seigneuriales un poste de secrétaire, qui lui permettait d'approcher le prince; il fut naturellement destitué, sa famille restait presque sans ressources, et c'est à lui qu'il incombait d'entretenir sa mère et ses sœurs, aussi bien que de faire passer à son père quelques objets de première nécessité. Dans cette épreuve, Kôtô se rendait chaque matin au temple de Daïtchou consacré à Simadzou Takahisa, le restaurateur du Satsouma, et priait pour la santé et pour la carrière de son père. Saigô Takamori, qui depuis l'âge de quinze ans était commis-adjoint de l'administration des districts, fut également destitué. Les deux amis souhaitaient ardemment le triomphe des légitimistes et la chute des mauvais conseillers. Ôkoubo voyait qu'il n'y avait rien à faire pour l'instant; il ne s'ouvrait de ses vœux qu'à Saigô; celui-ci, tout de premier mouvement, complota avec Kaiéda de tuer deux ou trois

des conseillers et réussit à introduire un serviteur de sa famille comme jardinier chez l'un d'eux; le plan avorta sans être découvert. Toutefois, l'héritier présomptif, Nariaki, ayant eu vent de l'affaire, fit donner une semonce par un de ses pages aux conspirateurs qui restèrent tranquilles.

L'exil et la mort de tant de samourahi distingués remuèrent profondément Kagosima et tout le Satsouma : « l'abattement se peignit sur les visages, les femmes mêmes exprimèrent leurs sentiments; les hommes se réunissaient sur le Tempōzan et portaient la main à la poignée de leurs sabres ». Quelques membres de l'opposition se réfugièrent près de Kouroda Narihiro, seigneur de Tsikouzen et oncle du seigneur de Satsouma : il avait secrètement encouragé les légitimistes. D'autres cherchèrent asile à Mito. Ainsi le mouvement s'étendait à d'autres fiefs; à Mito surtout, il rencontrait des sympathies, un terrain tout prêt. Quelques années plus tôt (1829), à la mort du précédent seigneur, qui ne laissait pas de fils, quelques karō, redoutant la clairvoyance et l'énergie de son frère cadet Nariaki, intriguèrent à Édo pour que la succession fût dévolue par mesure spéciale à un fils du Chōgoun; d'autres karō protestèrent et le Bakou-hou résista à ces suggestions; cette cause de dissensions s'ajoutait à la rivalité de deux écoles philosophiques, celles de Tatsiwara et de Houdzita inégalement loyalistes. Le nou-

veau seigneur de Mito avait réussi quelques années à calmer les esprits; la résolution avec laquelle il fortifia les côtes, fonda en canons les cloches des bonzeries, lorsqu'en 1842 le Bakouhou redouta les incursions russes, troubla la nonchalance de ses principaux karò et inquiéta le Rôdjou même, qui bientôt saisit un prétexte pour le mettre aux arrêts dans un de ses yasiki; ses principaux conseillers subirent une même condamnation; l'un d'eux, Houdzita Toranosouké, fils du philosophe Houdzita et déjà connu pour ses opinions morales et politiques, s'illustra par la fermeté de son attitude; il fut dès lors pour le Japon entier le chef, le théoricien du parti impérialiste et progressiste. Le seigneur de Mitô partageait les idées de son fidèle conseiller : au loyalisme envers l'Empereur qui était de tradition dans le clan, ils joignaient une conscience claire de l'affaiblissement de la féodalité et une vue pénétrante, bien qu'incomplète, du développement scientifique et industriel de l'Europe; ils voulaient retremper la féodalité en la rapprochant de la Cour et mettre ainsi l'Empire en mesure d'affronter dignement des relations extérieures nouvelles. Ce plan d'« union des deux noblesses » parut révolutionnaire au Rôdjou de 1844; une connaissance plus approfondie des événements de Chine modifia les idées du Bakouhou, qui, trois ans plus tard, gracia Nariaki de Mito et ses serviteurs; ceux-ci reprirent dans le clan une position prépondé-

rante, bien que contestée par les opposants; toutefois le chef du clan demeura Yosiatsou, qui avait succédé à son père dès 1844.

Le seigneur de Mito sympathisait naturellement avec Simadzou Nariaki, héritier légitime, que des karô ambitieux tentaient d'écarter du fief; l'un et l'autre avaient les mêmes vues politiques. Né à Édo, le seigneur héritier de Satsouma avait reçu les enseignements de son grand-père Sigétaka déjà retiré du pouvoir; il avait fréquenté, dans la capitale chōgounale, les principaux daimyō et tout ce que le pays comptait alors de célébrités, principalement les adeptes des sciences européennes. D'une intelligence très vive, d'une curiosité éveillée, il avait appris à parler, même à écrire le hollandais, il avait étudié la physique et possédait des notions précises sur la photographie, le télégraphe électrique, les filatures, les machines à vapeur, la navigation et l'art militaire; il avait compris aussi la menace muette des croisières européennes et il avait médité la leçon de la guerre anglo-chinoise. Lorsque plus tard il fut à la tête de son clan, il profita des finances prospères laissées par Jouchō et étendit encore les réformes de ce ministre, améliorant l'extraction du sel, l'élevage des vers-à-soie, le tissage de la soie, la fabrication de la porcelaine, ouvrant des mines, fortifiant encore l'armée, développant l'instruction, construisant les deux premiers navires de guerre de type européen. Chez ce

prince, l'élévation des idées, la connaissance des hommes, la volonté sans défaillance répondaient à l'intelligence ; de longues années après sa mort, des daimyô qui l'ont connu, déclaraient encore n'avoir jamais vu d'homme incarnant aussi parfaitement le type du seigneur politique et homme d'état. Les princes avancés du Japon, non-seulement Nariaki de Mito, mais les seigneurs d'Ouwazima, de Morioka, de Tsikouzen, de Tosa, de Hizen, d'Étsizen comptaient sur Simadzou Nariaki pour grossir leur parti de sa valeur personnelle et de sa puissance ; ils agirent donc auprès du Bakou-hou pour qu'on mit obstacle aux desseins du seigneur régnant de Satsouma. Les droits de l'héritier présomptif étaient indiscutables ; les modifications à l'ordre de succession n'étaient jamais bien vues à Édo ; les bonnes relations des princes avancés avec Abé Masahiro, seigneur d'Isé, membre influent du Rôdjou, firent le reste : au début de 1851, le seigneur Narioki reçut du Bakou-hou un service à thé en terre rouge et comprit qu'il devait se retirer. Nariaki lui succéda.

Le prince arrivait au pouvoir avec une double idée : réaliser au Japon, et d'abord en Satsouma, les réformes qui lui tenaient à cœur ; pour avoir toute liberté d'action, effacer d'abord les souvenirs de l'hiver 1849-1850. Le parti légitimiste et progressiste, qui avait souffert pour lui, comptait triompher avec lui ; Ôkoubo, avec une hâte bien excusable, fit remettre au daimyô dès

son arrivée à Kagosima (mai-juin 1851), un mémoire secret où il le priait d'écarter sans retard les mauvais conseillers. Nariaki déclara qu'il gardait près de lui les serviteurs de son père, ce qui laissait l'administration aux mains des conservateurs; mais bientôt après, il amnistia les condamnés complices de Takasaki; Ôkoubo Tosimitsi fut nommé trésorier (1853); son père fut rappelé de Kikaizima (1854). La même année, se rendant à Édo pour sa période de séjour, le prince emmena dans sa suite Saigô Takamori, qu'il connaissait de réputation; il se le fit présenter sans formalités pour éviter les commentaires et dès lors s'entretint souvent avec lui. « C'est un homme précieux, disait-il, mais je suis seul à savoir le manier. » Le prince confiait volontiers des missions aux progressistes, il en mettait quelques-uns dans des charges importantes; c'est ainsi qu'il nomma Ôkoubo et Saigô inspecteurs-adjoints (1858). Mais s'il employait tous les hommes capables, il entendait rester au dessus des partis; pour sceller leur réconciliation, il désigna comme héritier présomptif Tadayosi, fils de son frère Hisamitsou qu'on lui avait jadis opposé.

Quelques jeunes gens, impatients de cette modération, quittèrent dès 1852 la seigneurie, sous prétexte d'aller à Édo étudier les cérémonies du thé; plusieurs d'entre eux, Ôyama Tsounayosi, Kaiéda étaient amis d'Ôkoubo. Nariaki leur accorda sans difficulté les autori-

sations nécessaires et les utilisa pendant son séjour à Édo. Saigô, à son arrivée, retrouva donc un noyau de jeunes gens de Satsouma, progressistes exaltés comme lui; tous fréquenterent les leçons de Houdzita Toranosouké, rencontrèrent près de lui des samourahi de tous les clans, ébauchèrent des relations politiques, apprirent les affaires du Japon et celles de l'extérieur. C'est dans ces années, aux yasiki de Satsouma et de Mito, que se concentra le parti progressiste et impérialiste demeuré jusque-là surtout théorique; le commandant en chef que l'on désignait pour le jour de l'action, c'était Nariaki de Satsouma, qui feignait de ne rien voir.

Ôkoubo, à Kagosima où le retenaient ses fonctions, entra par les lettres de Saigô, par les allées et venues de ses jeunes compatriotes, en contact avec le parti impérialiste des autres clans; en Satsouma, il en était l'âme et il avait surtout à le modérer. Kaiéda ayant été envoyé de Édo avec une mission du seigneur Nariaki, Saigô chargea le messenger seigneurial de décider ses amis à agir et à renverser les mauvais conseillers. Kaiéda, Ôkoubo, quelques autres allèrent au temple de Daïtchou consulter l'oracle, qui répondit de mettre à mort les pervers; Kaiéda, sans hésiter, appliquait les paroles divines aux mauvais conseillers. « Je suis d'accord avec vous, dit Ôkoubo, mais l'oracle n'a pas dit s'il convenait d'agir maintenant. » L'exé-

ention du plan fut donc remise. Peu après, Nariaki intervint et fit parler à Saigò par un de ses pages, progressiste lui-même : un coup de force amènerait en Satsouma des troubles suivis de la retraite imposée au prince par le Bakou-hou. Pour quelque temps, les impatients se tinrent tranquilles et l'avis d'Ókoubo l'emporta parmi eux.

C'est sous les yeux bienveillants ou indifférents du Bakou-hou, à Édo même, que se discutait librement l'avenir du Japon. Abé Masahiro, particulièrement lié avec les seigneurs progressistes, avait l'esprit ouvert, mais manquait de résolution et d'énergie ; il partageait les idées de Mito et du Satsouma sur la politique étrangère, sur le rapprochement entre la noblesse de cour et la noblesse territoriale. C'est ainsi qu'il fit gracier Nariaki de Mito, puis facilita l'adoption d'un fils de celui-ci, Yosinobou, plus tard le dernier des Chògoun, dans la maison de Hitotsoubasi, l'une des branches de la ligne chògounale ; il eut aussi un rôle dans le mariage (janvier 1857) du Chògoun avec Atsouko, fille adoptive de Simadzou Nariaki, puis de Konoé Tadahiro (des relations d'adoption existaient depuis plusieurs générations entre la maison des princes Konoé et celle des seigneurs de Satsouma). Mais, lorsque l'arrivée du commodore Perry mit le Bakou-hou en face de problèmes inconnus, Abé ne sut ni tracer une ligne de conduite nouvelle, ni imprimer au gouvernement une direction

ferme; il ne trouvait d'ailleurs chez plusieurs de ses collègues qu'opposition et inintelligence. Dès 1846, des navires de guerre américains étaient venus à Ouraga, en Sagami, et ayant voulu ouvrir des relations, avaient été doucement et fermement écartés; l'émoi avait été grand de voir ces bâtiments couverts de fer, hérissés de canons, peuplés chacun de huit cents hommes, s'avancer, énormes, « comme des êtres mystérieux et danser en vue des côtes ». Des mesures de défense furent activement prises; mais on devait reconnaître que les jonques japonaises ne comptaient plus pour rien, que toute l'organisation militaire était pourrie de vétusté. Au mois de juillet 1853, l'apparition du commodore Perry ne fut pas une surprise, mais trouva tout le Japon désarmé : des prières furent dites à Nikkwò et en Isé, les samourahi furent convoqués de toutes parts. Le Chògoun Ihéyosi mourut à propos, au milieu de cette crise (26 août). Il fallut cependant recevoir la lettre du président des États-Unis, promettre une réponse pour l'année suivante, signer un traité à Kanagawa (31 mars 1854) parce qu'on ne pouvait résister, en conclure d'autres avec l'Angleterre, avec la Russie, avec la France, en raison du premier et sous la pression des affaires de Chine.

Alors éclate au grand jour le désarroi du Bakou-hou. En traitant avec les étrangers en son seul nom, le Chògoun ouvre d'un côté sans délai des ports dont il remet d'autre part l'ouver-

ture à plusieurs années ; il sollicite ensuite l'approbation impériale pour les conventions déjà signées : démarche inouïe, depuis Ihéyasou jamais le Chôgoun n'a douté de la plénitude de son mandat. La Cour, dans sa retraite séculaire, n'a pas oublié ses préventions du xvi^e siècle contre les barbares qui souillent le sol sacré ; de plus, ajoute-t-on plus bas, elle touchait alors à Sakahi des taxes sur les marchandises étrangères, aujourd'hui les vaisseaux sont admis dans les ports du Chôgoun et paient des droits à son trésor. L'Empereur refuse son consentement, mettant le Chôgoun dans la nécessité de désobéir ou de rompre les traités. L'ex-seigneur de Mito, depuis plus de dix ans, conseillait des mesures non pour repousser les étrangers, mais pour être en état de leur faire face ; d'après quelques-uns, persuadé de la nécessité d'une politique étrangère, il aurait fait passer des lettres en Amérique pour forcer la main au Bakou-hou ; c'est à lui, en raison de ses idées avancées, de sa haute influence, que s'adresse Abé Masahiro au lendemain de l'arrivée des Américains et qu'il offre la direction du comité de défense. Nariaki accepte ; mais bientôt il ne s'entend plus avec le gouvernement ; il souhaitait les relations étrangères établies volontairement, il proteste contre les traités subis sans discussion, sans résistance à des prétentions qu'il juge exagérées, par lâcheté ; d'ailleurs impérialiste, il ne peut admettre les conventions que l'Empereur refuse de

sanctionner; il se retire donc (avril 1854). Les daimyô sont consultés; tous se prononcent contre les traités conclus dans ces conditions; les progressistes mêmes repoussent le progrès imposé contre la volonté impériale; ils donnent dès lors, dans leur politique, la première place à l'« union » de la Cour et du Bakou-hou: le rapprochement est devenu d'autant plus nécessaire qu'il y a aujourd'hui dissentiment, la Cour sera d'autant plus difficile à satisfaire, le Bakou-hou se croira d'autant plus aisément mis au second rang.

Malgré tout, c'est à cette œuvre que travaille Simadzou Nariaki pendant son séjour à Édo (du début de 1854 au début de 1857); par ses relations avec l'ex-seigneur de Mito et avec Abé, par ses alliances de famille, il est sur le point de réussir. En rentrant à Kagosima, il traverse Kyôto, voit secrètement le prince Konoé Tadahiro, le kougé Sandjô Sanéyosi, ébauche avec eux, d'accord avec Abé, l'alliance des deux noblesses; il laisse derrière lui Saigô, qui voyage sans repos entre Édo, Kyôto, le Satsouma, et travaille à réaliser le plan.

Mais Abé meurt dans l'été de la même année; la politique du Bakou-hou oscille; les circonstances sont graves, on sent le besoin d'un homme énergique. Ii Nahosouké, seigneur de Ilikoné, qui a donné des preuves de fermeté dans le gouvernement de son clan et qui depuis 1852 a été mêlé à la politique étrangère,

prend rapidement une grande influence. Il, avant tout serviteur des Tokougawa, veut maintenir le chōgounat dans sa forme et dans sa puissance traditionnelles ; il trouve insuffisante la place après la Cour que les loyalistes progressistes réservent au Bakou-hou, il ne comprend pas qu'en signant le traité de Kanagawa, le Chōgoun a violé un des articles fondamentaux de la politique séculaire de Édo, et, en consultant ensuite l'Empereur, a commencé de déchirer le testament de Ihéyasou. Entre ces deux actes, le Bakou-hou ne peut choisir ; usant de duplicité avec la Cour, avec les étrangers, il tente une conciliation, bien difficile si l'on s'appuie sur les seigneurs impérialistes, impossible si on les a contre soi ; mais pour les gagner ou les garder, il faudrait sacrifier quelque chose des prérogatives du Chōgoun. Le flot qui depuis si longtemps portait les Tokougawa, se retire avec rapidité. Il met toute son énergie à tâcher de le retenir ; il essaie de la force contre la Cour, il songe à déposer l'Empereur : par là, il viole le pacte du xvii^e siècle où toute la puissance du Chōgoun s'enveloppe de respect pour le Tennō. Au printemps de 1858, le Rōdjou réussit à gagner le kwambakou Koudjō, et un décret impérial est préparé, accordant au Bakou-hou pleins pouvoirs pour régler la question étrangère ; mais Sandjō et quatre-vingts kougé protestent et arrêtent la promulgation du décret. Au début de juin, il est nommé régent, le

Chôgoun Ihésada étant malade et sans enfants. Le choix de l'héritier présomptif est depuis plusieurs mois l'objet des intrigues au Château et dans les yasiki de Édo, à la Cour, en Satsouma et en Étsizen; les progressistes, et parmi eux la plupart des princes de la maison chôgounale, sont partisans de Hitotsoubasi Yosinobou, fils de l'ex-seigneur de Mito; li et une partie des femmes du Château sont opposés; nommé régent, li l'emporte et, le 4 août, un fils du seigneur de Kii est désigné comme héritier. Ihésada meurt le 16 août, son successeur prend le nom de Ihémotsi. Avec un Chôgoun enfant, le régent sera tout puissant: l'« union des deux noblesses » ne se fera pas, non plus que la réforme du Bakou-hou.

En Satsouma, Nariaki, depuis son avènement, a poursuivi ses réformes; depuis son retour, il y a mis la dernière main, secondé efficacement par Ôkoubo. Tout étant prêt, il ne veut pas que son parti reste sous le coup de l'échec infligé par le régent; il s'est mis d'accord avec les seigneurs de Mito, de Tsikouzen, d'Étsizen, d'Owari, de Tosa. On marchera en armes sur Kyôto, on recevra de l'Empereur un décret qui est déjà prêt et qui ordonne la réforme du Bakou-hou; ainsi sera réalisée l'« union », but du parti. Tout-à-coup Nariaki tombe malade et meurt à Kagosima le 24 août. Cette mort survenait tellement à propos pour le régent qu'on peut se demander si elle fut naturelle. Et en effet, dès le 13 août, les seigneurs d'Owari, d'Étsi-

zen, de Tosa, et Hitotsoubasi Yosinôbou, avaient été mis aux arrêts ; l'ex-prince de Mito avait été condamné à une retraite perpétuelle, la sentence étant accompagnée de considérants des plus vifs. La Cour prend rapidement son parti ; elle dépêche Kousakabé Isazi, fils d'un réfugié du Satsouma de 1849 et agrégé depuis au clan de Mito ; elle le charge de remettre à l'ex-seigneur un décret réclamant ses conseils et son appui. Mais li Nahosouké est informé de tout par ses espions, il a des preuves en mains. La répression en devient plus rigoureuse et plus hardie ; plusieurs princes et kougé, Konoé Tadahiro, Sandjô et d'autres sont internés dans leurs maisons ; cinquante-sept personnes de rang moindre, appartenant à divers clans et qui ont servi d'agents aux daimyô et aux kougé, sont arrêtées soit à Kyôto, soit à Édo, emprisonnées, mises à la torture, exécutées. La Cour terrorisée autorise finalement le régent à entrer en possession du décret envoyé à Mito et un membre du Rôdjou, Andô, seigneur de Tsousima, va se le faire remettre par le prince (septembre 1859). Le parti progressiste semble dispersé, déshonoré à jamais par cette dernière insulte.

A Kagosima, le régent ne put exercer ses violences, la réaction fut vive cependant ; Saigô compromis aux yeux du Bakou-hou, poursuivi, tenta un suicide romantique en mer, au clair de lune, avec accompagnement de pièces de poésie ; le gouvernement du Satsouma le fit passer pour

mort et l'exila à Ôsima des Ryoukyou. Ôkoubo dut donner sa démission: près de Nariaki, il avait fait connaissance avec la politique, il avait pris conscience de ses idées, de sa valeur; pour lui, c'était la carrière officielle fermée; c'était de nouveau l'existence de suspect, c'était la ruine de toutes les espérances.

III

VERS LA RESTAURATION (1858-1868).

La succession de Simadzou Nariaki ne souleva pas de difficultés ; Tadayosi, héritier désigné, devint seigneur à la place de son père adoptif ; c'était un jeune homme, le pouvoir fut exercé par le véritable père, Simadzou Hisamitsou, frère cadet du mort. Hisamitsou, connu aussi sous les noms de Simadzou Sabourô, Simadzou Ôsoumi, s'était jusque-là enfermé dans l'étude ; sans égaler son frère en largeur de vues, en étendue d'informations, en influence personnelle, c'était un homme intelligent, opiniâtre plus que décidé, de beaucoup supérieur à la plupart des daimyô. Tadayosi, conforme au type général, n'a pas fait parler de lui dans les années si graves qu'il a traversées. Hisamitsou, du jour où il fut tuteur de son fils, prit la direction effective du clan ; il adopta la ligne politique de Nariaki. Mais au lendemain de la mort de ce dernier, parmi la violence appliquée de tous côtés par le régent, Hisatmisou, ne pouvait que s'incliner et attendre la fin de l'orage ; il s'efforça de donner satisfaction au Bakou-hou, en suspendant les réformes

les plus visibles, écartant les fonctionnaires progressistes au profit des conservateurs : la politique de li Nahosouké confondait ceux-ci avec les partisans du chôgounat. Comme le rapprochement de la Cour et du Bakouhou devenait plus difficile, les progressistes, repoussés par Édo, se tournaient vers Kyôto ; selon une logique inévitable, un nouveau parti se formait qui ne se contentait plus de l' « union des deux noblesses », mais qui souhaitait de rendre au Tennô son autorité antique. Les réformateurs des différentes nuances étaient tout prêts à faire une part à l'influence étrangère ; mais, en qualité de légitimistes, ils devaient se prononcer contre les traités que l'Empereur repoussait, tandis que les rétrogrades du Bakou-hou prenaient parti pour les relations extérieures acceptées par crainte. Cette situation complexe ne pouvait être comprise par la plupart des samourahi : le jour où, le désordre grandissant, ils entreront en scène, ce sera au cri de : Respect au Souverain, sus aux barbares (sonnô djôi) ; seuls ils seront logiques, mais leur logique simpliste cédera finalement à l'esprit politique des gouvernants. Le développement des partis, l'évolution des hommes dirigeants d'une idée à l'autre font de ces quelques années une période féconde, mais obscure : l'âme du Japon se cherche et ne se trouve qu'avec peine.

Voyant son parti ruiné, croyant hostile au projet d' « union » le nouveau gouvernement du Sa-

tsouma, Ôkoubo oublia les leçons de sage politique reçues du feu prince. Il conçut et poussa jusqu'à l'exécution un plan radical : il s'agissait d'amener à Kyôto un grand nombre de samourahi, d'agir alors près de l'Empereur. C'était reprendre le dessein qui avait rempli les derniers mois de la vie de Nariaki ; mais si un grand daimyô était justifié à se poser comme défenseur du Tennô, comme réformateur du chôgounat, de simples samourahi quittant leur clan violaient les lois précises des fiefs, devenaient perturbateurs de l'ordre. Ôkoubo, par un de ses amis, qui se rendit à Édo, s'entendit avec les loyalistes de Mito, d'Étsizen, d'Owari, de Hizen ; rendez-vous fut pris à la Capitale. En Satsouma, il trouva une centaine de partisans, parmi lesquels Kaiéda, Mourata, Arimoura Zizaémon ; mais Saigô était en exil ! Tout était prêt, quand Hisamitsou apprit le projet : un pareil mouvement allait ensanguanter Kyôto, attirer une répression terrible sur les clans impliqués, et sans chance de succès par l'impossibilité de faire coopérer des bandes privées de chef. Hisamitsou envoya sans tarder près d'Ôkoubo deux pages du château (28 novembre 1859) pour lui remettre un billet signé de lui-même et du seigneur régnant ; les princes déclaraient qu'ils n'oubliaient pas les plans de Nariaki, louaient les sentiments généreux des conjurés, réclamaient de ceux-ci fidélité et appui dans les difficultés présentes et futures. Si le seigneur entendait suivre la politique de son

prédécesseur, la situation était différente de ce qu'imaginaient Ôkoubo et ses amis ; entre eux et le chef du clan, il y avait seulement appréciation diverse de l'opportunité ; mieux valait agir plus tard avec le gouvernement du Satsouma que le mettre dès le début contre soi. Avec le sens politique qui lui fit rarement défaut, Ôkoubo renonçant à son rôle de chef, se soumit aux princes. Il réunit ses amis ; chez eux, il trouva une vive résistance et n'en put venir à bout qu'en leur déclarant que, pour quitter Kagosima, ils devraient passer sur son cadavre.

La force d'âme et l'influence d'Ôkoubo furent dès lors connues au château, tandis que les progressistes se reprenaient à espérer. Toutefois Hisatmisou n'osait encore dévoiler ses intentions ; il s'abstint donc d'entrer en relations directes avec le parti des réformes, dont quelques membres, se croyant joués, allèrent rejoindre en secret les samourahi de Mito.

La situation s'éclaircit bientôt par l'assassinat du régent Ii Nahosouké. Le 24 mars 1860, dans la matinée, le seigneur de Ilikoné, dans sa chaise et avec son escorte, s'acheminait vers le Château pour une fête officielle ; la neige tombait à flocons ; vers la porte de Sakourada, quelques hommes s'approchèrent pour présenter un placet ; dans la demi-obscurité, des paroles furent échangées, puis des injures, une querelle s'engagea et attira l'attention des gardes placés près du seigneur ; d'autres hommes bondirent ;

égorgèrent le régent, s'échappèrent avec sa tête ; quelques-uns des assaillants furent tués sur place ; au nombre des autres était Arimoura Zizaémon, de Satsouma. Sauf celui-ci, tous étaient des samourahi de Mito, qui voulaient venger l'honneur de leur maître contraint quelques mois plus tôt à livrer le décret impérial ; la tête du régent fut, dit-on, portée à Mito et exposée au pilori. Les assassins, suivant l'usage, allèrent se livrer et furent mis à mort ; ils avaient fait parvenir à un autre ministre, une lettre où ils énuméraient les crimes du seigneur de Ilikoné. Nahosouké ason s'était emparé de la personne du jeune Chôgoun et avait écarté les seigneurs de sa famille, ses appuis naturels ; Nahosouké ason avait nommé et destitué les fonctionnaires selon ses intérêts ; Nahosouké ason avait trompé le prince Koudjô, emprisonné des kougé, mis des samourahi à mort ; Nahosouké ason avait, contre la volonté de l'Empereur, conclu des traités avec les barbares et fait ainsi monter le prix des grains ; pour tous ces crimes qui ne pouvaient être pardonnés ni par les dieux ni par les hommes, il méritait la mort.

L'assassinat du régent est le premier acte sanglant des samourahi loyalistes contre le Bakouhou : de là sortirent des vengeances, puis la guerre civile.

Quelques mois après (septembre-octobre 1861), l'ex-seigneur de Mito mourut ; on conta que des samourahi de Ilikoné s'étaient déguisés en char-

pentiers, introduits dans le château; ils avaient tué le prince à coups de hache. Un peu plus tard (14 février 1862), le ministre Andô, celui qui, à Mito, s'était fait livrer le décret impérial, fut attaqué et blessé par des rônin. La disparition du régent avait affaibli le chôgounat, sans détendre la situation, le Bakou-hou se tenant à sa politique précédente; des samourahi chaque jour plus nombreux quittaient leur clan et, devenant rônin, se réunissaient en bandes au cri de : Respect au Souverain, sus aux barbares. Le Bakou-hou effrayé tenta de gagner la Cour plutôt que de la contraindre; il obtint pour le jeune Chôgoun la main de la princesse Kazou, sœur de l'Empereur (juillet 1861); bientôt il augmenta les appointements du kwambakou et de treize kougé importants. C'était là faire des avances, mais non inaugurer une nouvelle ligne de conduite.

Après la mort du régent, le Satsouma respira, les princes ne cachèrent plus leurs sympathies. Les karô rétrogrades furent remplacés, les loyalistes furent introduits peu à peu dans l'administration; un des leurs, Komatsou Tatéwaki, devint aide-de-camp du seigneur. Ôkoubo lui-même était rentré dans le monde officiel comme préposé aux comptes (1860), puis (1861) comme trésorier du château. Les chefs du parti se réunissaient ouvertement chez Komatsou et discutaient leur plan de campagne; ils voulaient fournir un appui militaire à l'Empereur; mais,

tout en se réjouissant du sentiment impérialiste qui faisait sortir les samourahi de leur clan pour se consacrer au service du Tennô, ils voyaient dans les rônin un élément de désordre et jugeaient de plus en plus nécessaire l'« union » de la Cour, du Bakou-hou et des clans ; quant à l'ouverture des ports, il n'y avait qu'à remettre la décision jusqu'à délibération de toutes les autorités dans le pays pacifié. Hisamitsou entraînait dans ces vues ; il se décida à se rendre près de l'Empereur, avec des troupes au printemps de 1862. Des négociations préparatoires furent entamées à Kyôto et à Édo. Ôkoubo fut chargé de s'entendre avec le prince Konoé Tadahoua. Enfin, après quatre ans d'angoisse, on était à même de reprendre le grand dessein suspendu par la mort de Nariaki, et c'était Ôkoubo, formé jadis par ce prince, qui jouait un premier rôle ; depuis tant d'années qu'il était l'âme du parti impérialiste en Satsouma, qu'il avait des relations avec tous les loyalistes du Japon, il n'avait pas encore franchi les limites de sa province ; son activité et sa prudence vont redoubler en passant sur une scène plus vaste.

Ôkoubo remit au prince Konoé un mémoire où Hisamitsou exposait l'état de l'Empire et proposait une série de mesures. Le seigneur de Satsouma enverrait à la Capitale un millier d'hommes, en trois détachements, dont le voyage s'effectueraient par mer, afin d'éviter toutes difficultés sur le territoire des autres clans. Dès

l'arrivée des hommes du Satsouma, des décrets seraient lancés pour consacrer les dispositions prises par Hisamitsou en vue de la protection de la Cour, pour prescrire l'envoi à Édo d'un message impérial; Hitotsoubasi Yosinobou serait nommé tuteur du Chôgoun, Matsoudahira Choungakou (Yosinaga), d'Étsizen, deviendrait régent du Bakou-hou; les seigneurs d'Owari, de Nagato, de Sendai, d'Inaba, de Tosa seraient convoqués pour discuter la politique de l'Empire; le ministre Andô serait châtié comme ennemi public; les princes, kougé et daimyô emprisonnés seraient délivrés; le kwambakou Koudjô serait relevé de ses fonctions et remplacé par Konoé Tadahiro, père de Konoé Tadahousa.

Ces propositions acceptées, Ôkoubo rentra rapidement à Kagosima. A son retour, ses instances obtinrent de Hisamitsou le rappel de Saigô (mars 1862). Ce dernier, brave, dévoué, ardent et opiniâtre, avait servi la politique du clan contre le régent li; le triomphe, les violences de celui-ci l'avaient convaincu de l'impossibilité d'un rapprochement sérieux entre la Cour et le Bakou-hou. Il se proposait dès lors uniquement la Restauration du pouvoir impérial; ne détestant pas l'intrigue ni la conspiration, il comptait beaucoup moins sur les moyens réguliers à la disposition de la Cour, que sur l'alliance immédiate des clans patriotes et sur l'appui des rônin. Ces vues étaient opposées à celles de Hisamitsou qui sentait vivement la

responsabilité du pouvoir et désirait s'en tenir à l'action officielle de la Cour soutenue par les daimyô; Ôkoubo, plus politique, se serait volontiers servi des rônin, mais il redoutait de ne les pouvoir diriger. Dès son retour, Saigô se prononça contre l'expédition à Kyôto qu'il jugeait inutile; sous l'influence d'Ôkoubo, il accepta toutefois la mission de parcourir les clans de Kyouchou pour se rendre compte de l'état des esprits.

Le départ du seigneur et de son escorte fut fixé au 14 avril. Deux proclamations exposèrent au clan la résolution prise, interdirent aux samourahi tous rapports avec les rônin; par là, Édo apprit la politique nouvelle du Satsouma. Le prince emmena Komatsou, Ôkoubo: à Simonoséki on devait retrouver Saigô. Mais celui-ci s'était entendu avec les patriotes exaltés et avait poursuivi sa route; à Ilyôgo, quand il se présenta, Hisamitsou voulait le condamner à mort; la défense énergique d'Ôkoubo sauva la vie au loyaliste indiscipliné, qui fut exilé de nouveau. A peu de distance de Kyôto, un autre incident se produisit. Un ami de Saigô, Hirano Kouniomi, chef d'une bande de rônin, comprenant de quel profit serait le patronage d'un grand seigneur, fit parvenir à Hisamitsou une lettre: les rônin voulaient se soumettre au commandement du seigneur Simadzou, puis délivrer les kougé emprisonnés, s'emparer des châteaux d'Ôsaka, de Nidjô, de Ilikoné, rassembler tous les clans,

mener l'Empereur jusqu'à Hakoné pour châtier le Chôgoun et expulser les barbares. Une déclaration de guerre au Bakou-hou ne convenait nullement au prince; mais il ne se souciait pas de rebuter les rônin : une lutte contre deux ou trois cents hommes surexcités entraverait son expédition. Cédant aussi aux conseils politiques d'Ôkoubo, Simadzou leur fit une réponse évasive, mais dut accepter d'eux un placet pour la Cour et se laisser accompagner par leur bande jusqu'à Housimi. La Cour fut très effrayée du ton séditieux du placet; elle n'avait jamais eu l'idée de la révolution qu'on lui proposait de diriger; elle souhaitait de modifier avantageusement ses rapports avec le Bakou-hou, de donner une fois une impulsion nouvelle à la machine gouvernementale; elle n'envisageait point la possibilité de se mêler au tracas des affaires. Un décret prescrivit donc à Hisamitsou de rester à Kyôto pour garder le Palais et pacifier les rônin; ceux-ci, furieux de se voir abandonnés par leur chef choisi, envoyèrent une cinquantaine d'entre eux pour insister près de lui. Hisamitsou, voulant les calmer, leur dépêcha jusqu'à Housimi quelques-uns de ses conseillers soutenus par une escorte; la conférence dégénéra en bataille; un bon nombre d'hommes furent tués des deux côtés; le reste des rônin se dispersa, mais des bandes continuèrent de tenir la campagne. Cette première collision sanglante causa à Kyôto une émotion indescriptible.

Arrivé à la Capitale le 14 mai, Hisamitsou se rendit dès le lendemain au palais Konoé, où il fit à Konoé Tadahousa, Nakayama Tadayosi, Saga Sanénarou, Iwakoura Tomomi un exposé conforme à son mémoire de l'hiver; dans un placet destiné à l'Empereur, il ajoutait qu'il fallait appeler l'un des ministres du Bakouhou pour lui communiquer les ordres de la Cour. Le placet de Simadzou Hisamitsou donna lieu à quelques pourparlers; finalement il fut décidé qu'une mission chargée d'un décret se rendrait à Édo, un homme énergique, le kougé Ôhara Sigénori, fut choisi comme envoyé; Hisamitsou reçut l'ordre d'accompagner la mission avec une escorte imposante, tandis qu'il laisserait le reste de ses troupes à Kyôto pour garder la ville.

Pendant ces préparatifs, les colloques continuaient au palais Konoé; Simadzou y amenait Ôkoubo Tosimitsi. Parmi les kougé, Iwakoura Tomomi se distinguait par son esprit pénétrant et curieux; lui aussi projetait un rapprochement de Édo et de Kyôto; mal informé des affaires des clans, il se rendait souvent chez Tosimitsi: en prenant une légère collation, il s'informait du détail des fiefs, renseignait son interlocuteur sur la Cour; par ces entretiens profitables, il s'établit entre eux une amitié solide malgré la différence des conditions. Ôkoubo rencontrait aussi Kido Kôin (Takayosi), samourahi de Nagato, qui avait longtemps vécu à Édo ainsi qu'à

Kyôto, avait fréquenté les samourahi de Mito en même temps qu'il s'instruisait des questions scientifiques et des affaires occidentales ; Kido aimait les partis tranchés plus que les accommodements. Dans ces entrevues s'élabora un plan qui était un compromis entre les opinions d'Iwakoura, de Kido et d'Ôkoubo. Les cinq grands clans maritimes, Satsouma, Tosa, Nagato, Kaga, Sendai, seraient appelés, comme jadis sous le Taikô Hidéyosi, à prendre part à la direction du Bakou-hou. Le Chôgoun serait invité à venir en personne témoigner de son respect pour le Tennô et réaliser l'« union des deux noblesses » par une délibération commune sur la politique de l'Empire. Hitotsoubasi Yosinobou et Matsoudahira Choungakou seraient nommés l'un tuteur, l'autre régent. Le dernier article était inspiré par le Satsouma, le second par Kido ; le premier était dû à Iwakoura. Le décret confié à Ôhara reproduisait ces trois conditions et réclamait l'accomplissement de l'une d'elles pour calmer le cœur de l'Empereur, pour apaiser la colère de ses ancêtres. Ces demandes si timides constituaient une révolution et la Cour était pleine d'appréhension sur l'accueil réservé à son ambassade.

Celle-ci arriva à destination le 3 juillet après quinze jours de voyage ; le décret remis selon le cérémonial, le Bakou-hou délibéra. Ni l'immixtion de la Cour dans la politique pratique ni la présence de Simadzou à Kyôto et dans la mission

impériale ne soulevèrent une objection du Rôdjou débordé. A la fin de juillet, le Chôgoun déclara qu'il se rendrait à la Cour et donna à Hitotsoubasi le titre de tuteur, à Matsoudahira Choungakou celui de régent ; l'introduction des cinq grands daimyô dans les conseils du Bakou-hou fut repoussée comme trop dangereuse.

Hisamitsou qui avait amené Ôkoubo, profita du désarroi du gouvernement ; dans plusieurs entrevues avec les ministres, il fixa les points secondaires. Il fut entendu que chaque Chôgoun, au moins une fois pendant son règne, irait se prosterner devant l'Empereur et que l'on réformerait le cérémonial des rapports entre kougé et daimyô : par là, Hisamitsou croyait atteindre l'« union » des deux gouvernements et des deux noblesses. Les princes, kougé et daimyô condamnés aux arrêts, furent graciés ; une amnistie générale fut proclamée pour tous les samourahi et rônin mis à mort, exilés, emprisonnés pour raison politique depuis 1858. Cent dix fonctionnaires du Bakou-hou furent punis ; le seigneur de Hikoné, fils du feu régent, perdit la moitié de son fief ; Andô et plusieurs autres furent privés d'une part de leurs biens, mis aux arrêts, dégradés. Un nouveau chosidai eut pour première mission de faire présenter à l'Empereur la liste des châtiments infligés.

Hisamitsou, en frappant les ennemis du Satsouma, n'oubliait pas ses partisans : il faisait honorer la mémoire de Nariaki de Mito, faisait

nommer kwambakou Konoé Tadahiro. Il négligeait encore moins les mesures d'avenir. L'allocation de la Cour fut augmentée de cent mille kokou. Le Bakou-hou s'engagea à armer ses côtes et à prescrire aux daimyô maritimes des préparatifs de défense. La décision de fond sur les relations étrangères restant réservée, le conseil chargé provisoirement des affaires dut être composé par moitié de houdai, par moitié de tozama. Les grands daimyô furent chargés de tenir garnison à Kyôto. Enfin en raison des dépenses nouvelles incombant aux seigneurs; ceux-ci furent dispensés de séjourner à Édo et d'y maintenir leurs femmes et enfants; ils durent s'entendre entre eux pour fixer l'époque où ils viendraient alternativement pour le service du Chôgoun. « Aussitôt tous les daimyô et hatamoto envoyèrent leur famille chacun dans ses domaines; en un clin d'œil, la ville si florissante de Édo devint comme un désert. » C'était visible au peuple la ruine du Bakou-hou.

Tout ce que demandèrent Hisamitsou et Ôkoubo, son conseiller, fut accordé par un pouvoir désarmé. Ainsi l'œuvre de la mission impériale dépassait les rêves les plus audacieux. Hisamitsou croyait assurer l'« union » des deux pouvoirs; mais porté par les circonstances, poussé par la méfiance d'Ôkoubo, il annihilait bien plutôt le Bakou-hou au profit des daimyô, sans préciser l'autorité de la Cour: celle-ci, au reste, eût été fort embarrassée de pouvoirs

définis. L'équilibre n'était pas atteint : ce qui semblait donner raison aux radicaux de l'impérialisme, à Saigô et aux rônin.

La mission triomphante quitta Édo le 14 septembre et rentra le 29 à Kyôto où elle fut reçue et félicitée par l'Empereur. Mais la situation de la Capitale, en deux mois, était devenue toute différente. Enhardis par le départ de Hisamitsou qu'ils tenaient désormais pour leur ennemi, les rônin s'étaient rapprochés de Kyôto ; quelques-uns entrèrent en ville et tuèrent plusieurs partisans du Bakou-hou. Ils trouvèrent un chef en Môri Motonori, seigneur héritier de Nagato. Ce clan était l'un des plus divisés et des plus ardents ; les seigneurs Môri, de caractère effacé, s'étaient tenus à l'écart des progressistes, avaient cependant maintes fois conseillé au Bakou-hou l'entente avec la Cour. Mais une inimitié du xvi^e siècle les séparait des Simadzou ; le rôle croissant de cette maison avait avivé la vieille haine. Appelé pour concourir à la défense de la Capitale, Môri Motonori quitta Édo la veille de l'arrivée de Hisamitsou ; à Kyôto, il fut une proie facile pour les rônin et passa au loyalisme intransigent. La majorité de la Cour fut gagnée à ces idées, plus simples que celles des Simadzou : les kougé, l'Empereur même voulaient faire reconnaître leur prééminence et expulser les barbares, sans s'inquiéter des moyens, sans prévoir ni les désordres de l'action des rônin, ni l'intervention étrangère toujours menaçante. Iwakoura,

Nakayama, presque seuls fidèles à leurs convictions, furent mis aux arrêts ; Iwakoura se réfugia à la campagne avec un seul serviteur ; il ne put reparaitre que plusieurs années après. Autre complication : Yamanooutsi Toyonori, de Tosa, était arrivé à la fin d'août pour défendre la Cour. D'une maison attachée aux Tokougawa, ce seigneur était d'un caractère droit ; il chercha dès lors constamment à écarter les malentendus entre la Cour et le Bakou-hou. La combinaison des grands clans semblait ainsi réalisée, mais les vues politiques différaient.

Simadzou Hisamitsou, désireux d'appliquer le compromis obtenu à Édo, mais incapable de calmer l'exaltation de la Capitale, repartit avec Ôkoubo le 14 octobre pour Kagosima. Il apprit bientôt que le parti au pouvoir expédiait un nouvel envoyé impérial, Sandjô, Sanéyosi, pour enjoindre au Chôgoun de se rendre à la Cour dès le printemps et de procéder sans délai à l'expulsion des barbares. Simadzou trouvait impossible de régler la situation des étrangers dans un bref délai, coûteux pour le peuple de faire voyager à la fois le Chôgoun, les grands daimyô avec leurs immenses cortèges, dangereux de déplacer de leurs fiefs toutes les autorités. Un mémoire fut rédigé dans ce sens, d'accord avec Ôkoubo qui le porta aux deux princes Konoé. La mission de Sandjô rentrait justement de Édo, rapportant l'acquiescement du Bakou-hou. Toutefois, les deux Konoé expédièrent Ôkoubo à Édo,

où il tâcha de convaincre Hîtotsoubasi et Matsoudahira Choungakou ; tous deux répondirent que, le départ du Chôgoun étant déjà fixé, il n'y avait plus à reculer. Ôkoubo regagna sans tarder le Satsouma pour prier Hisamitsou de se trouver à la Capitale en même temps que le Chôgoun.

Avant celui-ci, Hîtotsoubasi arriva à Kyôto (février-mars 1863) : les samourahi et les rônin, réunis en assemblée, lui envoyèrent aussitôt une députation pour le prier de prendre en mains l'expulsion des barbares décidée par la Cour ; furieux de la défaite qu'il leur donna, ils mirent à mort le serviteur d'un kougé lié avec le Bakouhou, et envoyèrent la tête à Hîtotsoubasi ; ils décapitèrent aussi trois statues d'anciens Chôgoun et mirent ces têtes en bois au pilori dans la rivière. Le Chôgoun entra à Kyôto le 21 avril et se présenta au Palais le 24 ; il était accompagné du régent et de plusieurs seigneurs de sa maison. Hisamitsou, arrivé peu après (2 mai), eut une entrevue avec les Konoé, Hîtotsoubasi, plusieurs kougé, divers seigneurs de la maison des Tokougawa ; une fois de plus, il exposa sa politique ; mais ses plans ne plurent ni à la Cour ni à Nagato qui ne voyaient que la guerre sainte contre les barbares, ni au Bakouhou qui comptait garder le pouvoir en flattant les passions du moment et s'en servir avec assez d'adresse pour concilier les ordres du Souverain avec les traités. Hisamitsou n'eut pas la patience d'attendre les fruits de sa fermeté ; il se retira pour dissiper,

dit-il, les calomnies lancées contre les Simadzou et pour se préparer à la lutte imminente contre les barbares ; il quitta la Capitale le 5 mai, avec Ôkoubo. Deux mois plus tard, il rappela le détachement qui gardait l'une des portes du Palais, le clan de Salsouma ayant été accusé de l'assassinat d'un kougé ; toutefois des troupes du Satsouma restèrent dans les yasiki de Kyôto et de Housimi.

Pendant ce temps, la Cour mettait ses soins à organiser la fermeture des ports, mais chacun se dérobaît devant cette mission ingrate. Le régent abandonna ses fonctions, se retira en Êtsizen ; plusieurs seigneurs imitèrent sa retraite. Le 25 juin ayant été fixé par décret pour l'expulsion des barbares, le Chôgoun fut invité à suivre l'empereur au temple de Hatsiman pour recevoir un sabre, symbole de commandement : au dernier moment, le Chôgoun malade se fit remplacer par Hitotsoubasi ; celui-ci, devant l'autel, fut pris d'une indisposition et descendit précipitamment les degrés. Hitotsoubasi, chargé de régler sur place la fermeture de Yokohama, envoya bientôt un rapport déclarant que le Rôdjou ne pouvait se mettre d'accord. L'Empereur furieux refusait de laisser partir le Chôgoun ; enfin il le renvoya au Kwantô pour s'occuper de l'exécution des ordres donnés. L'heure d'agir arrivée, le Bakou-hou ne pouvait continuer son double jeu ; avec une persistance patriotique, il refusait d'entamer contre les étrangers une lutte injusti-

fiée et inégale, mais il se perdait à la Cour. Les Simadzou étant retirés chez eux, les Môri avec les rônin restaient maîtres de la Capitale.

Le clan de Nagato avait cependant acquis des navires à vapeur, fortifié ses côtes, surtout la pointe d'Akamagaséki; le jour fixé pour l'expulsion (25 juin), il ouvrit le feu sur les vaisseaux étrangers qui passaient et causa avaries et mort d'hommes sur des bâtiments français, anglais, américains, hollandais. Le clan de Kokoura, dont le territoire fait face à Akamagaséki, avait aussi reçu les ordres de l'Empereur; mais, sans instructions du Bakou-hou, il refusa de prendre part aux actions successives. Un décret impérial prescrivit aussitôt de châtier Kokoura, d'aider le Nagato dans la guerre sainte. Un autre décret félicita ce clan de son loyalisme, qui continua de s'exercer, même sur des bâtiments du Satsouma et du Bakou-hou. Le 25 septembre, le clan de Nagato obtint un décret où l'Empereur annonçait qu'il prendrait en personne le commandement de l'armée; les rônin et quinze cents hommes du Nagato étaient dans les environs; maîtres de la personne impériale, leur politique deviendrait seule légale. Dans ce danger imminent, le prince de Nakagawa (nommé à d'autres époques prince de Djôren-in, In no miya, prince de Kouni) et quelques kougé se mirent d'accord avec le seigneur d'Ahidzou, Matsoudahira Katamori, alors chosidai; on requit l'aide des troupes du Satsouma commandées par des personnages

secondaires. Le 29, les portes du Palais furent remises aux clans d'Ahidzou et de Satsouma ; le 30, trouvant fermée pour eux l'enceinte impériale, les samourahi du Nagato pénétrèrent près du kwambakou et de Sandjô, qui n'étaient au courant de rien. Le kwambakou fut appelé devant l'Empereur et accusé d'avoir falsifié les ordres de Sa Majesté ; huit kougé, au nombre desquels Sandjô, furent accusés de complot avec le clan de Nagato. Les hommes du clan voulaient entamer la lutte contre leurs rivaux ; les kougé leur représentèrent que tirer le sabre près de la résidence impériale constituait un cas de rébellion ; sept des kougé, accompagnant les troupes du Nagato, se retirèrent d'abord à Hou-simi, ensuite jusque dans le fief des Mōri, où les atteignit un décret les privant de leurs titres et honneurs ; les hommes du Nagato reçurent défense d'approcher de la Capitale. En même temps, la Cour annonçait que la guerre contre les barbares était différée, que les décrets antérieurs au 30 septembre étaient en partie falsifiés.

Il est impossible de savoir si c'est avant ou après le 30 septembre, ou également avant et après, que fut exprimée la véritable volonté du Souverain : pour le public, le Mikado parlait comme on le faisait parler. Quoi qu'il en soit, la roue de la politique tournait encore une fois : la Cour s'appuyait sur le Bakou-hou et sur le Satsouma, adoptait à peu près les plans des

Simadzou ; de cette alliance, le Bakou-hou tirait un éclat, un pouvoir renouvelés ; le Satsouma rentrait au Palais, rappelé malgré la calomnie, et il y rentrait avec l'auréole de succès remportés sur les Anglais.

L'année précédente en effet, le 14 septembre 1862, comme Hisamitsou quittait Édo, son cortège rencontra à Namamougi, près de Kanagawa, dans le district ouvert aux Européens, quatre promeneurs à cheval qui prirent le bas côté de la route et croisèrent la chaise seigneuriale. Les samourahi, furieux de voir ces étrangers s'abstenir des marques de respect dues à un daimyô, en blessèrent deux, en tuèrent un troisième, Richardson. Le châtement était rude, fût-ce pour ce dédain des convenances du pays dont les Européens se rendent souvent coupables ; la même peine eût été appliquée à un Japonais qui ne serait pas descendu de cheval, ne se serait pas agenouillé. Réparation fut demandée au Rôdjou par le colonel Neale, chargé d'affaires britannique ; après de longues négociations, on convint le 14 juin 1863 d'une indemnité pour le meurtre ; mais l'arrangement ne fut exécuté qu'en partie, le Bakou-hou n'étant en situation de rien obtenir des grands daimyô. Les Anglais décidèrent alors de procéder eux-mêmes. Sept navires de guerre mouillèrent le 12 août dans la baie de Kagosima ; une note fut envoyée à terre, réclamant l'exécution des meurtriers, le paiement de vingt-cinq mille livres. Ôkoubo et son

parti, réservant leurs forces pour la cause impériale, étaient d'avis de payer après quelque discussion. Mais les Anglais saisirent à titre de gage trois bateaux marchands appartenant aux Simadzou. Cet acte indigna les Japonais; mal rompus aux subtilités juridiques occidentales, ils y virent un début d'hostilités sans déclaration. Personne ne voulut rester sous cet affront. Les batteries ouvrirent le feu sur la flotte anglaise qui riposta, puis appareilla pour Yokohama, dès que fut calmée la tempête. Kagosima fut brûlé en partie, les pertes anglaises furent sérieuses : aucun résultat n'était obtenu. Les samourahi du Satsouma purent déclarer que les Anglais n'avaient pas eu raison d'eux.

Ce conflit, loin d'accentuer l'inimitié du Satsouma pour les Occidentaux, fit comprendre plus généralement le sérieux de la question étrangère et la nécessité corrélative d'une politique unique. Le Bakou-hou avait fait son temps, puisqu'il n'était pas capable de diriger les relations extérieures qu'il avait nouées. Depuis plusieurs années, Ôkoubo croyait peu à l'union pratique de Kyôto et de Édo; les faits lui donnaient raison; aussi réussit-il, malgré l'attachement de Hisamitsou pour l'« union des deux noblesses », à obtenir que l'on traitât directement avec les Anglais. A la fin de novembre, des envoyés du Satsouma débarquèrent à Yokohama, se mirent en rapport avec le colonel Neale, donnèrent et demandèrent de copieuses explications sur les

faits de Namamougi et de Kagosima, sur les principes du droit des gens et du droit de la guerre. Finalement ils payèrent l'indemnité et proposèrent en même temps l'ouverture du port de Kagosima. Les événements empêchèrent de donner suite à ce projet, simple détail du plan progressiste appliqué dès lors par Hisamitsou et Ôkoubo. Celui-ci, en effet, résida à Kagosima pendant les années suivantes et s'employa, en personne, ou par divers intermédiaires, à consolider les troupes, acquérir le matériel de guerre et les bateaux à vapeur, entretenir des relations avec les étrangers de Chang-hai et de Yokohama.

Aussitôt après le coup d'état du 30 septembre, les princes et kougé, Hitotsoubasi et le seigneur d'Ahidzou, convoquèrent les principaux daimyô à l'effet de discuter la politique de l'Empire. Hisamitsou, avec son conseiller Ôkoubo, arriva des premiers (13 novembre); sur un ordre secret de l'Empereur, il présenta un mémoire exposant son avis sur les questions urgentes : il fallait, disait-il, régler la situation des kougé fugitifs et fixer par délibération générale la politique étrangère ; il n'y avait pas lieu pour l'Empereur de reprendre en mains l'autorité, mieux valait continuer de la déléguer au Chôgoun. Dans l'hiver, vinrent le nouveau régent, divers membres du Rôdjou et plusieurs daimyô ; le Chôgoun arriva au milieu de février. L'agitation croissait ; des bandes de rônin avaient dévasté le Kawadzi et une partie du Yamato, attaquant les fonction-

naires locaux, appelant le peuple aux armes pour défendre le Mikado ; ils avaient été dispersés ou capturés. Hirano Kouniomi, qui avait levé une troupe contre ces rebelles, rentra en hâte à Kyôto, après le 30 septembre, pour demander la grâce du clan de Nagato et des sept kougé ; n'ayant rien obtenu, il pénétra en Nagato, s'empara de l'un d'eux dont la présence donnait à ses desseins un semblant de légitimité ; il ouvrit la campagne contre le seigneur d'Ahidzou et les autres mauvais conseillers ; mais ses troupes furent battues, tuées, dispersées en décembre. A Mito, les dissensions qui n'avaient pas cessé, prirent une acuité nouvelle ; trois partis en vinrent aux mains, occupèrent les environs, les uns réclamèrent l'intervention du Bakou-hou, les autres marchèrent sur la Capitale ; c'est seulement au début de 1865 que Hitotsoubasi et le clan de Kaga pacifièrent ces rebelles. Pendant l'hiver et le printemps (1863-1864), Hisamitsou donna une aide sans réserve au Bakou-hou, aussi l'on obtint des décrets différant l'expulsion des étrangers et prescrivant le châtement du Nagato ; Nidjô, ami des Tokougawa, fut nommé kwambakou. Au mois de juin, le soin de châtier le Nagato fut formellement confié au Bakou-hou qui retrouvait ainsi son prestige. Hisamitsou avait gagné, à cet appui loyal, des titres et des honneurs. Il trouvait que c'était peu en face de l'ascendant repris par les Tokougawa, et commençait de douter de l'« union ».

Ôkoubo faisait remarquer à son maître la duplicité de Edo ; il redoutait de la part du Rôdjou contre le Nagato une action énergique suivie d'un succès trop complet et qui remettrait la puissance du Bakou-hou hors de pair. Il sut alors obtenir de Hisamitsou le rappel de Saigô, tout dévoué à la Cour, mais ennemi du Bakou-hou, et lié déjà avec les rônin et avec le Nagato : par ses idées, par son ardeur, Saigô était plus capable que quiconque de combattre l'hostilité présente de la Cour contre le Nagato et de faire échec à l'influence des Tokougawa. Gracié au mois de mars, Saigô arriva à Kyôto et fut aussitôt chargé du commandement des troupes du Satsouma dans la capitale (24 avril 1864).

Le Chôgoun quitta Kyôto le 10 juin, non sans avoir promis à la Cour de nouveaux subsides, de nouvelles marques de déférence, tant de sa propre part que de celle des daimyô ; Hisamitsou et Ôkoubo rentraient au même moment à Kagosima (11 juin). L'hiver précédent, le seigneur de Nagato avait envoyé un mémoire, déclarant que sa conduite avait été conforme aux ordres impériaux, ne demandant rien pour son clan, mais réclamant justice pour les sept kougé. La Cour, mécontente de voir soulignées ses contradictions, n'avait tenu aucun compte du placet. Tout-à-coup, le 26 juillet, des troupes du Nagato, en tenue de campagne, quittèrent Ôsaka et remontèrent jusqu'à Yamazaki ; un karô du Nagato, Houkoubara, s'avança jusqu'à Housimi, qui est

presque un faubourg de la Capitale; le 30, les hommes du clan qui étaient restés à Kyôto, se retirèrent à Saga dans le voisinage immédiat de la ville; bientôt survinrent deux autres karô avec des troupes, dépêchés par le seigneur pour arrêter Houkoubara et ses samourahi. Un placet demandant justice fut appuyé par le prince d'Arisougawa et par bon nombre de kougé, priant l'Empereur d'avoir pitié tant du Nagato que du peuple de la Capitale, en proie à la plus vive terreur; l'Empereur, trouvant son inviolabilité atteinte, demeura inflexible. Les trois karô, incapables de maîtriser leurs hommes, se mirent à leur tête et, le 20 août au matin, l'attaque commença. L'enceinte des neuf portes était défendue par Hitotsoubasi chargé depuis trois mois des fonctions de protecteur, par le chosidai Ahidzou, par les soldats de l'Étsizen, de Kouwana et autres clans, par ceux aussi du Satsouma. Saigô, en effet, sur la demande formelle de la Cour attaquée par des troupes, rebelles de fait, sinon d'intention, avait fait taire ses sympathies et marchait avec les Tokougawa. Les troupes du Nagato, plusieurs fois sur le point de forcer l'entrée des jardins impériaux, ne furent repoussées que grâce à l'énergie du Satsouma. Le 21, les impérialistes fouillèrent tous les quartiers de Kyôto jusqu'à Saga; le 22, ils s'avancèrent jusqu'à Yamazaki; les habitants étaient chassés de leurs maisons, un grand nombre s'étaient enfuis dès le début des troubles; des incendies furent

allumés et la moitié de la Capitale s'abîma dans les flammes. Pendant ce temps, une partie des officiers du Nagato se donnaient la mort, ou, prisonniers, étaient décapités; le reste des samourahi se dispersa pour regagner le Nagato par divers chemins. Quelques jours plus tard (5-8 septembre), les batteries de Simonoséki étaient prises par les flottes française, anglaise, américaine, hollandaise; le seigneur de Nagato, par une convention préliminaire (16 septembre) se soumettait aux conditions des étrangers. Le Satsouma semblait coopérer avec les barbares pour abattre le Nagato, l'ennemi du Bakou-hou.

L'union de Kagosima avec Édo persista. Le 29 août, le Bakou-hou demanda des distinctions pour les daimyô qui avaient défendu la Capitale; au début de septembre, l'Empereur priva de leurs titres et honneurs toutes les branches de la famille Mouri et ordonna aux seigneurs de prendre part à l'expédition de châtement.

Le Satsouma ne pouvait refuser de combattre des rebelles avérés. Saigô fut appelé par le commandant en chef, seigneur d'Owari, et envoyé en Nagato, où il ne rencontra pas de difficulté. En effet, après l'échec de Kyôto et la défaite de Simonoséki, le parti favorable au Bakou-hou, avait pris le dessus, enfermé les seigneurs Mouri dans une bonzerie, comprimé par des châtements l'indignation populaire; à l'approche de l'armée chôgounale, il fit abattre les barrières et

ouvrir les forteresses, promit d'abandonner les kougé, envoya au commandant en chef les têtes de Houkoubara et de quinze samourahi. Le commandant en chef se déclara satisfait, réservant au Chôgoun de prononcer sur le seigneur Móri et son fils ; il se retira avec ses troupes à Ôsaka (février 1865).

L'humiliation, subie volontairement par le parti des « idées vulgaires », ne fut pas longtemps supportée par les samourahi de Nagato. Takasougi Sinsakou, l'un des impérialistes en vue, avait échappé à l'arrestation et à la mort ; il avait juré de venger ses amis. Depuis qu'en 1863, le clan s'était préparé à expulser les barbares, Takasougi avait obtenu des Móri l'autorisation d'organiser des troupes d'un nouveau système ; convaincu de l'insuffisance des samourahi, il avait attiré, par une solde élevée, des hommes de toutes classes et de tous clans, les avait soumis à une discipline stricte, habillés et armés légèrement, exercés à l'européenne ; il avait formé des corps hardis et qui lui étaient dévoués. Rentrant du Tsikouzen en Nagato (février 1865), il fit appel à ses anciens soldats dispersés ; en peu de jours, il eut sous ses ordres cinq cents hommes ; il s'empara de Simonoséki, y trouva des munitions et de l'argent, mit en déroute les troupes qui lui furent opposées, bloqua Hagi qui se rendit avant l'assaut ; plusieurs partisans des « idées vulgaires » furent décapités ; les seigneurs délivrés furent conduits à Yamagoutsi ; dès lors,

tout le clan fut unanime pour la résistance. Le Bakou-hou trouvait insuffisante la punition des faits de 1863 et de 1864 ; à plus forte raison, voulut-il châtier le nouveau mouvement : il y allait de son prestige et de son autorité. De plus, Édo était informé des achats d'armes du clan rebelle, des propositions pour l'ouverture de Simonoséki aux étrangers. La Cour, n'oubliant pas l'atteinte portée à sa quiétude et à sa dignité, répétait l'ordre de châtier les Móri. Une seconde expédition fut proclamée en mai par le Chôgoun, celui-ci quitta Édo le 9 juin pour recevoir les instructions de l'Empereur et se rapprocher de l'armée : deux régiments d'infanterie formés à l'euro-péenne et précédés de quelques pièces de campagne ; le reste, troupes japonaises, en costume national, à cheval et à pied, sans ordre ; avec ces soixante-dix mille hommes des Tokougawa, cinquante mille auxiliaires des autres clans, encore plus disparates. De l'armée chôgounale, les derniers corps partis de Édo atteignirent Ôsaka cinquante-trois jours après le Chôgoun ; les contingents des clans, arrêtés par les inondations, arrivèrent à leur poste encore plus tard. On manquait d'argent, il fallut lancer une proclamation énumérant les crimes des Móri et recourir à un emprunt forcé. Les représentants étrangers, voulant se tenir à portée du Chôgoun, allèrent avec leurs vaisseaux de guerre mouiller à Hyôgo, pour obtenir enfin l'ouverture promise de ce port et la ratification des traités ;

l'Empereur, irrité de l'insistance du Rôdjou, dégrada deux des membres de ce conseil, qui jusque-là dépendait seulement du Chôgoun; Hitotsoubasi prenait le parti de la Cour contre le Bakou-hou et contre les étrangers; le 22 novembre, après d'ardentes discussions, les traités furent sanctionnés, mais l'ouverture d'Ôsaka et de Hyôgo était remise et, dans l'esprit de la Cour, définitivement écartée. La fin de 1865, une partie du printemps de 1866 se passèrent dans ces difficultés, sans qu'aucune mesure d'exécution fût prise contre le Nagato qui armait toujours.

D'ailleurs, le Bakou-hou trouvait de l'opposition même parmi les Tokougawa : le seigneur d'Owari refusa de prendre une seconde fois le commandement. En Satsouma, on nouait des alliances. Hisamitsou gagné aux vues d'Ôkoubo, envisageait une entente des clans, un rapprochement avec le Nagato, une opposition ouverte au Bakou-hou, dont on ne pouvait jamais attendre une attitude nette. Dès qu'Ôkoubo entendit parler de l'arrivée prochaine des escadres étrangères à Hyôgo, il songea à profiter de la circonstance pour imposer au Chôgoun la réunion d'une assemblée des grands clans, en vue de régler la question étrangère. D'accord avec Saigô et avec Konoé Tadahousa, il se rendit au début de novembre en Êtsizen, près de Matsoudahira Choungakou; Yosii, de Satsouma, était reçu en même temps par Daté Mounénari, seigneur d'Ouwazima, tandis que Saigô approchait, à

Ôsaka, sir Harry Parkes. Le consentement de la Cour survint trop tôt pour que la coalition pût prendre corps ; toute l'attention se porta de nouveau sur la question du Nagato.

Aussitôt après les événements de la Capitale, en octobre (1864), Ôkoubo avait entrepris un premier voyage dans les principaux clans de Kyouchou, il était allé aussi à Nagasaki, et partout avait pris langue avec les samourahi loyalistes. Saigô, que l'attaque du Nagato contre le Palais avait forcé de déployer plus d'énergie qu'il n'eût voulu, traitait ses prisonniers avec bienveillance et, les chargeant de présents, les renvoyait bientôt dans leur clan ; en décembre, il obtenait une audience des seigneurs de Tsikouzen et avait une première entrevue avec Takasougi, qui se préparait à rentrer en Nagato ; puis, passant de Kokoura à Simonoséki, il décidait les cinq kougé fugitifs (l'un d'eux était mort, un autre s'était enfui en Sikokou) à traverser le détroit et à se mettre sous la protection des clans de Satsouma, de Higo, de Hizen, de Tsikouzen, de Kouroumé (janvier 1865). Saigô rentrait ensuite à Kagosima et se mettait d'accord avec les seigneurs et avec Ôkoubo. Ce dernier repartait sans tarder pour le Tsikouzen, puis s'entendait avec Nakaoka, de Tosa, et gagnait Kyôto où il retrouvait Saigô et Komatsou Tatévaki. L'objet de ces démarches restait mystérieux pour le Bakou-hou, qui n'était plus en mesure de les surveiller. L'hiver suivant, une entrevue fut mé-

nagée à Kyôto entre Saigô et Kido Kôin, rentré non sans tribulations en Nagato et agissant maintenant au nom de son seigneur. Le Satsouma faisait les premiers pas et offrait son alliance; Takasougi et Kido, par point d'honneur, hésitaient à accepter, leur clan étant au ban de l'Empire; Sakamoto Ryouma s'entremît et leva leurs scrupules : ébauchée dans les conciliabules des samourahi du Satsouma, du Tosa, du Tsikouzen, du Nagato, l'union était conclue, mais restait secrète. •

Le rapprochement des deux clans ennemis ne tarda pas à se manifester. Dès qu'Ôkoubo apprit que le Chôgoun et le gouvernement se transportaient à Ôsaka, il quitta Kagosima (16 juin 1865) et rejoignit Saigô à Kyôto; tous deux eurent plusieurs entrevues avec Abé Masakata, membre du Rôdjou, lui exposèrent l'inconvénient qu'ils voyaient à compromettre l'autorité du Chôgoun, de l'Empereur même, dans une guerre injuste contre des gens que l'on poussait au désespoir; ils déclarèrent que le Satsouma s'abstiendrait. En janvier 1866, le clan de Satsouma prit une mesure inouïe et rappela tous ceux de ses samourahi qui résidaient dans le yasiki de Édo. Le Bakou-hou ayant réitéré l'ordre de fournir des contingents, Hisamitsou et d'autres daimyô de Kyouchou exposèrent à l'Empereur le caractère injuste et impolitique de cette seconde expédition; en même temps, le clan de Satsouma fit présenter au Bakou-hou par

Ôkoubo (28 mai 1866) une lettre énergique où il refusait de prendre part à cette guerre « innommable ». La lettre fut refusée trois fois, sous divers prétextes de forme, par les ministres du Chôgoun, qui ne voulaient pas d'une rupture ouverte avec le Satsouma à l'heure où ils allaient combattre le Nagato ; le Rôdjou comprenait que l'exemple des Simadzou serait décisif : s'ils envoyaient des troupes, tous les seigneurs les imiteraient ; s'ils s'abstenaient, la plupart resteraient sur la réserve, il faudrait les vaincre, après avoir abattu les Móri. Itakoura, l'un des membres du Bakou-hou, essaya d'effrayer Ôkoubo qui répondit : « Si le clan de Nagato a commis des actes qui en fassent un ennemi de l'Empire, que le Bakou-hou articule les faits : mais notre clan n'a connaissance de rien de tel. Notre politique est fixée : si vous nous traitez en ennemis publics, nous vous attendrons. »

Au début de l'année, un karô du Nagato avait été convoqué à Hiroshima pour recevoir les ordres du Bakou-hou ; Sisido, du parti modéré, avait été envoyé et des pourparlers s'étaient engagés avec lui. Mais au mois de mai, le Bakou-hou l'emprisonna et fit connaître ses ordres au Nagato : confiscation de cent mille kokou de territoire, emprisonnement perpétuel du seigneur régnant et de son fils, anéantissement de la famille des trois karô coupables. Plus d'un mois se passa sans réponse. Le 23 juillet les hostilités commencèrent : sur mer, en Bouzen, en Aki, en

Iwami, les troupes chōgounales reculèrent; les soldats du Nagato se virent bientôt libres d'attaquer le clan de Kokoura pour vider la querelle de 1863, de commencer de tous côtés une marche en avant; les daimyō qui avaient fourni des contingents, se hâtèrent de les retirer; le 1^{er} août, le Bakou-hou relâcha Sisido. Les défaites continuèrent en août et en septembre.

Dans cette déroute, le Chōgoun tomba malade à Ôsaka et y mourut le 19 septembre. On remarqua que cette mort, comme celle de ses deux prédécesseurs, survenait à une heure de crise pour le Bakou-hou. Hitotsoubasi, qui depuis longtemps entretenait d'excellentes relations avec la Cour, était depuis quelques jours chargé d'expédier les affaires; la même mission lui fut continuée; au mois d'octobre, il fut désigné par la Cour comme chef de la maison des Tokougawa et reprit le nom de Tokougawa Yosinobou. Ce prince s'était fait connaître avant 1858 par ses idées de progrès; favorable à l'« union des deux noblesses » préconisée par les Simadzou, il s'était en 1863 prononcé contre le Nagato, les rōnin et la Cour; évoluant ensuite, il s'était nettement opposé au Bakou-hou pour l'ouverture de Hyōgo et venait, après les échecs des troupes chōgounales, d'en accepter le commandement. Comme chef des Tokougawa, une de ses premières démarches fut d'annoncer aux ministres étrangers qu'il les recevrait à Ôsaka. D'autre part, il obtint de l'Empereur de ne pas se rendre à Hiroshima

pour prendre son commandement ; les succès du Nagato, dont les samourahi avaient pris Kokoura et étaient arrivés sous Hiroshima, lui ôtaient l'envie de risquer sa fortune sur le champ de bataille ; le 3 octobre, la Cour ordonna de cesser les opérations ; Satsouma et Higo réconcilièrent les clans de Nagato et de Kokoura ; Katsou Awa, qui avait été disgracié pour ses sympathies impérialistes, fut envoyé par le Bakou-kou près des commandants du Nagato : ceux-ci, s'inclinant devant les ordres impériaux, rentrèrent triomphalement avec leurs troupes, qui ne comprenaient pas que l'on ne profitât pas de leurs victoires. La guerre était donc finie et l'autorité du Bakou-hou ruinée dans la moitié de l'Empire.

Tokougawa Yosinobou avait dû agir contrairement aux plans de Hitotsoubasi Yosinobou : comme il arrive souvent, la situation était plus forte que l'homme. Yosinobou, doué d'une grande clairvoyance, comprenait alors que la suprématie du Chôgoun touchait à sa fin, que le Bakou-hou n'avait chance de durée qu'en se transformant. Aussitôt après la mort de Ihémotsi, il avait fait sanctionner un projet d'assemblée des grands daimyô et convoqué, pour régler la question de Hyôgo et celle du Nagato, les seigneurs d'Étsizen, de Hizen, de Tsikouzen, de Tosa, d'Ouwazima, de Satsouma, de Higo ; à cette convocation, il avait joint l'insistance d'un envoyé spécial et des lettres de Matsoudahira Choungakou, ex-seigneur d'Étsizen, l'un des

doyens parmi les daimyô progressistes. Mais les mesures prises par le Bakou-hou seul relativement à Hyôgo et au Nagato, effacèrent l'effet de ces démonstrations ; les daimyô virent que l'on se passait d'eux ; Ôkoubo montra à son maître que, par essence, le Bakou-hou ne pouvait être sincère en disant renoncer à une part de ses prérogatives. Tous les seigneurs convoqués s'excusèrent sur leur état de santé ; Matsoudahira Choungakou, l'un des auteurs du projet, se retira lui-même dans son fief. Yosinobou avait refusé à plusieurs reprises le titre de Chôgoun qui ne correspondait plus à une réalité ; il dut le subir (janvier 1867) sur l'insistance réitérée de la Cour. Les habitudes, les événements l'éloignaient chaque jour de ses idées personnelles, le faisaient entrer dans le rôle de ses prédécesseurs, lui imposaient l'illusion qu'avec ses vassaux et ses revenus, il pourrait garder un pouvoir prépondérant dans un Japon remanié. Mais dès lors, les rapports des clans unis et du Bakou-hou vaincu restaient les mêmes ; Yosinobou, comme Ihémotsi, ne pouvait faire fonds que sur les forces du Kwantô et des hou-dai, sur l'influence du Bakou-hou à Kyôto, influence bien amoindrie depuis une dizaine d'années. Il comptait aussi sur son crédit personnel ; mais, s'il était écouté tant qu'il parlait le langage du parti dominant, il ne tarda pas à perdre l'oreille de la Cour dès qu'il exprima les idées du Bakou-hou. L'Empereur lui-même avait au cœur

un âpre ressentiment contre le Nagato, une antipathie violente contre les barbares : toute politique devait compter avec cette double passion.

Néanmoins, les progressistes ne perdaient pas courage ; l'issue de l'affaire du Nagato les remplissait d'espoir. Saigô et Komatsou Tatéwaki, envoyés de Kagosima, arrivèrent le 4 décembre à la Capitale pour observer les événements. Ôkoubo demeurait à Kagosima, en communication avec les clans alliés. Le kougé Iwakoura Tomomi, dans la retraite où il vivait depuis 1862, menacé plusieurs fois de mort par les rônin, avait gardé contact avec les samourahi du Satsouma et était resté le centre d'un groupe. Voyant la situation critique du Bakou-hou, il demanda secrètement à rentrer à la Cour ; il s'entendit avec les kougé Ôhara, Nakamikado et une vingtaine d'autres, avertit de ses démarches Saigô et Ôkoubo ; le prince de Yamasina, le prince de Ninnazi (plus tard prince de Komatsou) furent gagnés à ses idées ; le parti obtint un premier décret où le châtiment du Nagato était passé sous silence. Mais les amis du Bakou-hou prirent l'éveil, bien que d'accord avec Iwakoura sur cette question spéciale ; en même temps qu'ils assuraient le titre de Chôgoun à Yosinobou, ils renforçaient la garde de soldats d'Ahidzou et de Kouwana autour de la résidence d'Iwakoura, condamnaient aux arrêts le prince de Ninnazi et ses partisans, en impliquaient plusieurs dans une accusation de lèse-majesté.

Plus divisée que jamais, la Cour ne gardait quelque unité de direction que par des mesures de rigueur. Tout à coup, l'Empereur Kôméï mourut de la petite vérole le 30 janvier. Son successeur, l'Empereur encore régnant, avait moins de quinze ans; le régent fut le prince Nidjô, partisan du chōgounat et appuyé d'une majorité de kougé. Yosinobou à juste titre espéra le triomphe de sa politique. Une orientation nouvelle fut, en effet, indiquée par des décrets de grâce rendus le 19 février en faveur de divers kougé, on prescrivit de dissoudre l'armée réunie contre le Nagato; toutefois ce clan et ses princes restaient bannis de la Capitale, sous le coup des condamnations qu'il plairait à la Cour de prononcer; les cinq kougé fugitifs, aussi bien qu'Iwakoura et ses amis, n'étaient relevés ni de leur disgrâce ni de leurs châtements. Mais, depuis l'évolution du Satsouma et son alliance avec le Nagato, rien ne séparait les kougé amis de l'un et de l'autre clan, si ce n'est le souvenir du passé; Nidjô et le Bakou-hou, placés entre ces deux groupes, méprisaient le danger. Un rapprochement s'opéra; au mois d'avril, Iwakoura put quitter son refuge, rentrer à Kyôto, reprendre sa liberté d'action. Bientôt Sakamoto et Nakaoka s'entremirent entre Sandjô, résidant avec ses compagnons à Dazai-hou, et le parti d'Iwakoura; une entente complète en résulta.

Le 6 mars, Komatsou Tatéwaki et Saigô, rentrèrent à Kagosima; dans une réunion plénière

du clan, il fut décidé d'affermir et d'étendre la ligue du sud-ouest, d'en appliquer les forces à la Restauration impériale; Hisamitsou lui-même devait se rendre à la Capitale avec sept cents hommes. Pendant qu'Ôkoubo dirigeait les préparatifs, Saigô, Nakaoka, Mourata allèrent concerter l'action avec les seigneurs de Tosa, d'Ouwazima, de Nagato et des principaux clans de Kyouchou. Plusieurs daimyô se trouvèrent donc à Kyôto au début de juin; le 6, une réunion fut tenue au palais d'Étsizen, où se rencontrèrent Matsoudahira Choungakou, Yamanooutsi Toyosigé (Yôdô), Daté Mounénari, Simadzou Hisamitsou. Ces seigneurs avaient amené leurs principaux kéraï; Ôkoubo assistait. L'assemblée fut d'accord pour recommander à la Cour de prendre la direction des affaires, de faire délibérer les daimyô sur la politique générale et sur la question du Nagato, de confier les charges à des hommes capables. Ces propositions furent rejetées par le régent Nidjô, la seule question pressante à ses yeux étant celle des relations étrangères et du port de Ilyôgo: en effet, dès le mois d'avril, Yosinobou avait pris des engagements avec les ministres étrangers pour les concessions de Ilyôgo et d'Ôsaka. Trouvant ces dispositions, Hisamitsou voulait s'abstenir de voir le Chôgoun, il s'y décida sur les instances du seigneur d'Étsizen et accompagna Matsoudahira, Yamanooutsi et Daté au château de Nidjô (16 juin). L'entrevue ayant eu un résultat négatif.

tif, les quatre seigneurs consignèrent leur opinion dans un mémoire (24 juin) : la seule question d'importance générale étant celle du Nagato, il fallait remettre à plus tard la décision relative à Hyôgo. D'ailleurs, les seigneurs ne désiraient pas que ce port, si proche d'Ôsaka, fût accessible aux étrangers dans les mêmes conditions que Nagasaki et Yokohama, avec les mêmes avantages pour le Bakou-hou. Convoqué à la Cour pour la délibération qui eut lieu le 25 juin, Hisamitsou se fit représenter par Komatsou Tatéwaki ; Nidjô et le Chôgoun l'emportèrent, un décret du 26 confia au Chôgoun le soin d'ouvrir le nouveau port et remit à sa mansuétude le Nagato et les Môri. Les quatre clans firent aussitôt une protestation qui ne fut pas prise en considération. Le Bakou-hou conservait sa prépondérance autour du Palais ; il avait su diviser les quatre daimyô alliés, rappeler à Étsizen les attaches de famille, à Tosa les liens de fidélité traditionnelle, ramener l'un et l'autre à la politique d'union de Kyôto avec Édo ; Daté avait pour la Restauration plus de bonne volonté que de soldats, Simadzou, étant seul, ne se sentait pas de force suffisante ; Ôkoubo et Saigô furent d'avis de remettre l'action. Le 29 juin, Tosa quitta la Capitale, malade et bien aise de se tirer d'une position fautive ; Étsizen s'éloigna bientôt. Simadzou et Daté essayèrent d'obtenir de la Cour un encouragement pour leurs plans, mais en vain : le

Palais ne s'écartait pas des inspirations de Yosinobou.

La situation ne pouvait se prolonger ; la ligue du sud-ouest devait acquérir de nouvelles forces, s'imposer aux hésitants, sous peine de voir le Bakou-hou, réparant ses désastres, rejeter pour longtemps la Restauration impériale. Ôkoubo, secondé par Saigô, se mit à l'œuvre sans retard. Au mois de juillet, il persuada à Hisamitsou, plus disposé à avoir de l'humeur qu'à prendre une décision nouvelle, de recevoir deux samourahi du Nagato et de les renvoyer avec un message près de leur maître : c'était presque une consécration officielle de l'alliance ; Simadzou s'éloignant de Kyôto au mois d'octobre, Ôkoubo et Saigô restèrent en arrière, chargés des intérêts du clan et libres d'agir.

Ôkoubo et Ôyama Tsounayosi, accompagnés par deux samourahi du Nagato, Sinagawa et Itô Hiroboumi, celui qui est devenu le marquis Itô après la guerre sino-japonaise, partirent le 12 octobre d'Ôsaka et, après avoir vu Kido et Hirozawa (Takasougi était mort peu auparavant), furent reçus le 15 par les seigneurs Môri ; dans une réunion générale du clan, présidée par ces princes, Ôkoubo exposa la nécessité d'agir rapidement. Kido et plusieurs autres se rangèrent à son avis ; on décida d'acheminer vers le port de Mitaziri, en Souô, des troupes et deux navires de guerre, pour les diriger le plus tôt possible sur Kyôto. Un protocole de la réunion

fut signé. Au retour, Ôkoubou, déjà en rapports avec le prince héritier d'Aki, passa par Hiroshima et obtint la promesse de son concours militaire ; il rentra ensuite à Kyôto, tandis qu'Ôyama allait à Kagosima faire les préparatifs. Le 3 novembre, le traité d'alliance des trois clans, rédigé par Ôkoubou, fut signé à la Capitale pour le Satsouma par Komatsou, Saigô et Ôkoubou, pour le Nagato par Hirotsawa et Sinagawa, pour l'Aki par Tsoudzi, Ouéda et Térao. Les clans alliés s'engageaient à défendre jusqu'à la mort la cause impériale ; l'alliance fut immédiatement portée à la connaissance d'Iwakoura et de ses amis. Ce parti avait dès lors un appui assuré ; sans tarder, Iwakoura s'adressa secrètement à l'Empereur et obtint un décret et deux ordres impériaux (8 novembre), qu'il communiqua le lendemain à Ôkoubou et à Hirotsawa ; comme on doutait de la fermeté du clan d'Aki, son représentant ne fut pas convoqué. Par une première décision, les seigneurs de Nagato recouvraient leurs rangs et titres avec le droit d'entrer à la Capitale ; le décret, adressé aux seigneurs Môri et aux seigneurs Simadzou, accusait Yosinobou de désobéir à l'Empereur, de ruiner l'Empire, prescrivait d'anéantir ce serviteur infidèle ; le second ordre impérial comprenait dans cette condamnation les seigneurs d'Ahidzou et de Kouwana, complices de Yosinobou. Ces décrets, suivant la coutume non signés de l'Empereur, étaient contresignés par Nakayama Tadayosi,

Saga Sanénarou, Nakamikado Tsounéyouki, tous trois liés avec Iwakoura. Il est difficile de comprendre comment un changement politique aussi complet put être décidé par un Souverain de quinze ans, à l'insu du régent et de son parti.

Cependant l'exécution du protocole d'octobre était difficile ; les soldats du Satsouma n'arrivaient pas au rendez-vous de Mitaziri ; des courriers s'échangeaient sans résultat entre Yamagoutsi, Kagosima, Hiroshima et Kyôto. Le 6 novembre, Saigô décida de se rendre à Kagosima pour presser l'envoi des troupes et la venue de Hisamitsou ou de Tadayosi. Les ordres secrets du 8 novembre modifièrent ce projet ; le 12, Ôkoubo, Saigô et Hirokawa quittèrent la Capitale pour porter en Satsouma et en Nagato le décret de proscription des Tokougawa. A Mitaziri, on trouva trois bataillons du Satsouma, enfin arrivés ; Saigô les dirigea sur Kyôto et poursuivit sa route. Aussitôt débarqués (21 novembre), Ôkoubo et Saigô communiquèrent les décrets secrets aux deux seigneurs Simadzou ; mais l'opinion du clan était divisée, beaucoup tenaient encore pour l'« union » du Bakou-hou et de la Cour ; Hisamitsou, malgré l'influence d'Ôkoubo, n'oubliait pas ses anciennes idées. Dans une assemblée tenue le 22, l'avis d'Ôkoubo l'emporta ; les seigneurs informés le lendemain, fixèrent au 8 décembre le départ de Tadayosi. Ce prince, en passant à Mitaziri, vit Mouri Motonori, tandis que Saigô, avec les commandants de Nagato et

d'Aki, fixait les détails du débarquement et de la marche sur Kyôto; Simadzou entra directement dans la Capitale (18 décembre); les troupes du Nagato et de l'Aki se concentrèrent à Nisinomiya, petit port situé en face d'Ôsaka (24 décembre). Ôkoubo regagna aussi Kyôto en passant par Kôtsi, où il était allé demander le concours du seigneur de Tosa. L'affaire ainsi engagée, il faut le succès, les vaincus seront des rebelles.

Cependant une action parallèle, poursuivie ouvertement par le clan de Tosa et le parti d'« union des deux noblesses », gênait le développement de la conjuration dirigée par Ôkoubo et Iwakoura. Les seigneurs de Tosa, Toyosigé et Toyonori, avaient, dès 1865, proclamé la nécessité des relations étrangères et d'un gouvernement à direction unique; leur maison, avec leur clan, rêvait la soumission du Chôgoun à la Cour, en même temps que la prépondérance du Chôgoun parmi les daimyô; le théoricien du clan, Gotô Chôzirô, prévoyait déjà l'organisation de deux chambres délibérantes: les assemblées chaque jour plus fréquentes des kérai dans les clans, des daimyô et des kougé à Kyôto, acheminaient à ce mode de gouvernement. Le Tosa n'entra donc pas dans l'alliance d'octobre; mais le 30 du même mois, Yamanooutsi Toyosigé fit présenter au Chôgoun une lettre où il exposait ses plans; Gotô en avait au nom de son seigneur entretenu Saigô; Ôkoubo aussi en était averti. Ni l'un ni l'autre ne croyait à la stabilité d'un

gouvernement, si le Chôgoun n'était remis au rang des autres daimyô ; ils ne changèrent donc rien à leur plan de conduite. Yosinobou, voyant l'exaltation des passions politiques et la difficulté croissante de gouverner, fut frappé de la lettre de Yamanooutsi ; parmi ses conseillers, un bon nombre ne croyait pas que la Cour consentit à prendre le fardeau des affaires et était persuadé qu'elle refuserait la démission du Chôgoun : le pouvoir de celui-ci en serait affermi. Yosinobou appela le 7 novembre Gotô, l'auteur du projet, Komatsou, de Satsouma, et quelques autres ; après un entretien où chacun de ces derniers, avec des vues diverses, s'efforça de le confirmer dans ses intentions, il remit sa démission à la Cour, le 9, en insistant sur la nécessité d'un gouvernement unique. Le 10, par des décrets publics, la démission fut acceptée, l'expédition des affaires fut confiée provisoirement à l'ex-Chôgoun, les grands daimyô furent convoqués pour délibérer.

Dès le 9, Ôkoubo avait fait présenter par Komatsou un mémoire énumérant les questions à étudier sans retard ; les décrets n'étant pas assez explicites et laissant trop de liberté d'action aux partisans des Tokougawa, ses amis et lui partirent pour hâter les derniers préparatifs. L'acceptation de la Cour surprit les partisans du Bakou-hou, sans les décourager. A la tête des modérés, on comptait les clans de Tosa et d'Étsizen ; Matsoudahira Choungakou arrivant

le 3 décembre à la Capitale, approuva immédiatement le plan de Yamanooutsi et s'efforça, d'accord avec Gotô, de faire donner à Yosinobou la présidence de l'assemblée convoquée ; leurs efforts trouvèrent l'appui de plusieurs clans, de l'Owari, de l'Aki, ainsi que de quelques serviteurs des Tokougawa et d'un grand nombre de kougé ; Nakayama et Saga même hésitaient. Mais, les daimyô les plus importants n'arrivant pas, l'assemblée ne pouvait être tenue. Ceux qui voulaient maintenir le pouvoir total des Tokougawa étaient nombreux ; à Kyôto, ils étaient représentés par les clans d'Ahidzou, de Kouwana, de Kii. A Édo, la nouvelle des décrets du 10 causa presque une émeute ; il fut décidé qu'on vivrait ou qu'on périrait avec les Tokougawa ; un ministre du Rôdjou dut partir pour la Capitale ; comme il tardait, attendant des renseignements de Kyôto, des sôsi forcèrent la porte de son hôtel ; il quitta Édo le 19 novembre. Le Bakouhou fit garder Édo par les houdai et les hatamoto ; il enrôla, de gré ou de force, tous les jeunes gens des familles vassales. Quelques samourahi du Kii provoquèrent (28 novembre) une réunion de tous les hatamoto et kérai des Tokougawa et de leurs vassaux, qui rédigèrent une déclaration de fidélité entière aux Tokougawa ; les houdai, le seigneur de Mito le premier, déclarèrent suivre Yosinobou et renoncer avec lui à leurs siefs et à leur rang. En apprenant cette effervescence, la Cour prescrivit à Yosinobou de rappeler à ceux

qui l'oubliaient, la fidélité envers le Tennô et, au besoin, de recourir aux armes des princes du sud-ouest. Les partisans résolus du Bakou-hou trouvaient en face d'eux, dans la Capitale, des loyalistes ardents, mais sans chefs influents, puisque Ôkoubo, Saigô et leurs amis étaient absents ; néanmoins aux inquiétudes d'Iwakoura, Idzitsi répondit qu'il avait huit cents hommes de Satsouma décidés à défendre l'Empereur jusqu'à la mort. Les clans de Kii, d'Ahidzou, de Kouwana parlaient d'appeler les troupes de Édo, de brûler le yasiki de Satsouma, d'attaquer le Palais ; le 10 décembre, ils assassinèrent Sakamoto Ryouma et Nakaoka Sintarô.

Avec l'arrivée d'Ôkoubo, puis (18 décembre) du seigneur de Satsouma qu'accompagnaient Saigô et un millier d'hommes, les forces des partis extrêmes furent moins disproportionnées ; les loyalistes recommencèrent aussitôt de préparer en secret la proscription des Tokougawa. A l'instigation d'Iwakoura, Ôkoubo, Saigô, Idzitsi provoquèrent une réunion de samourahi loyalistes (29 décembre) ; une déclaration fut rédigée, protestant contre le plan de Gotô et démontrant que la Restauration ne saurait être une réalité si Yosinobou conservait un rôle prééminent dans l'État. Cette déclaration, remise par Ôkoubo à Iwakoura et montrée par ce dernier à Nakayama, Saga et Nakamikado, les décida à l'action ; le jour fixé fut le 2 janvier (1868). Il s'agissait, gardant jusqu'au dernier moment le secret à

l'égard du kwambakou et de la Cour, d'obtenir des décrets publiés soudainement pour confirmer et développer les ordres secrets du 8 novembre ; il fallait avoir à la même heure des troupes tout autour du Palais. Gotô, bien que d'avis différent au sujet du Bakou-hou, était d'accord avec Ôkoubo et Saigô sur les principes de la réforme ; il obtint que la proclamation impériale fût remise au 3, son seigneur, Yamanooutsi, devant être alors arrivé à Kyôto. Le 2, les karô et les principaux kéraï d'Étsizen, de Satsouma, de Tosa, d'Aki, d'Owari furent informés des postes situés à l'intérieur et à l'extérieur du Palais et que leurs troupes devaient occuper le lendemain à cinq heures du matin. Le 3, comme les ministres se retiraient après le conseil du matin, Nakayama, Saga et Nakamikado restèrent seuls près du Souverain. L'ordre fut aussitôt scellé, transmis et exécuté de remettre aux cinq clans la garde du Palais, de convoquer à la Cour les princes d'Arissougawa, de Ninnazi, de Yamasina, Iwakoura et la plupart des kougé, les seigneurs des cinq clans avec leurs officiers. En même temps, les seigneurs de Nagato étaient appelés à la Capitale et restitués dans leurs honneurs, le clan d'Aki était chargé de leur communiquer ce décret ; tous les kougé punis précédemment étaient graciés ; en particulier, Sandjô et ses compagnons étaient rappelés ; au contraire, le prince de Kouni (précédemment de Nakagawa), les fonctionnaires de la Cour pendant les dernières années,

Nidjô, Koudjô, les deux Konoé, Takatsoukasa avec quelques autres, en tout une vingtaine, étaient condamnés aux arrêts. Après ces ordres préliminaires, la proclamation impériale fut publiée : elle rappelait les troubles des dernières années qui avaient attristé la fin de l'Empereur Kôméi, invitait les kougé et daimyô à coopérer au gouvernement et, remontant aux souvenirs de Zimmou, fondateur de la monarchie, abolissait les offices de régent, de kwambakou, de Chôgoun, réorganisait le Dadjôkwan avec les charges de premier ministre, conseillers, conseillers-adjoints. Des titulaires furent nommés : le prince d'Arisougawa comme premier ministre, parmi les conseillers Nakayama, Saga, Nakamikado, les seigneurs d'Owari, d'Étsizen, d'Aki, de Tosa, de Satsouma ; parmi les conseillers-adjoints Ôhara, Iwakoura, trois samourahi de chacun des cinq clans.

Le coup d'état s'était fait avec précision : Iwakoura, Ôkoubo, Saigô l'avaient mené à bonne fin. La révolution commençait : on avait aboli des charges vieilles de dix siècles, il fallait décider de Yosinobou. Le soir du 3 janvier, une réunion des princes, des kougé, des daimyô et de leurs conseillers fut tenue dans le Palais sous la présidence de l'Empereur en personne ; Saigô assista au début, puis sortit appelé par ses devoirs de commandant de la garde. Le seigneur de Tosa rappela les services rendus à l'Empire par toute la dynastie des Tokougawa, la

prudence reconnue de Yosinobou ; il demanda que l'ex-Chôgoun fût appelé à siéger et consulté sur les réformes. Matsoudahira, d'Étsizen, appuya cet avis, contre lequel Iwakoura s'éleva énergiquement : on ne saurait, disait-il, oublier les bienfaits de Ihéyasou, mais ses successeurs, surtout les derniers, n'avaient usé de leur autorité que pour abaisser la maison impériale, désobéir à l'Empereur, emprisonner les kougé, tyranniser les daimyô, mettre à mort les samourahi loyalistes, amonceler les ruines ; Yosinobou parlait d'abandonner ses charges, de remettre à l'Empereur ses territoires et ses sujets, mais il ne donnait que des paroles artificieuses et tâchait de garder la réalité du pouvoir. Après Simadzou Tadayosi qui soutint Iwakoura, Ôkoubo s'avança et dit : « Nous avons entendu le langage de Tosa et d'Étsizen, mais nous ne savons pas les intentions de Tokougawa Yosinobou. Laissons les paroles vaines ; il sera jugé d'après sa soumission aux ordres du Tennô ; selon ses actes, la Cour agira avec lui. » La séance devenant confuse, la réunion se sépara pour quelques instants ; dans la salle où ils s'étaient retirés, Ôkoubo et Gotô continuaient de discuter sans se convaincre ; Iwakoura intervint et, montrant un poignard caché dans son sein : « Si Tosa et les siens s'en tiennent à leur avis, ceci, dit-il, tranchera la question en un moment. » Devant sa résolution, les opposants s'inclinèrent : la séance reprise, les seigneurs d'Owari et d'Étsizen furent

chargés de porter à Yosinobou, leur parent, les ordres de la Cour. La résignation de l'ex-Chôgoun, la remise de ses sujets et de ses terres étaient définitivement acceptées.

Le matin du 3, en recevant l'ordre qui les relevait de la garde du Palais, les troupes d'Ahidzou et de Kouwana s'étaient retirées vers leurs quartiers, aux alentours du château de Nidjô où rien n'était prévu. Les seigneurs de Kouwana et d'Ahidzou étaient furieux de l'insulte reçue, mécontents de voir dès le lendemain (4 janvier) les forces du Nagato entrer en ville et recevoir des postes à défendre dans l'enceinte impériale; eux deux et le conseiller Itakoura excitaient Yosinobou à la résistance. Celui-ci, aux seigneurs d'Owari et d'Étsizen, (4 janvier), demanda du temps pour répondre, voulant d'abord calmer ses hatamoto, éviter une collision, un manque de respect à l'Empereur. Les pourparlers traînaient; Yosinobou renonçait à ses fonctions, mais, comme héritier et suzerain, il ne voulait abandonner ni le patrimoine ni les vassaux des Tokougawa; il oubliait que ses défaites par le Nagato, que l'offre de sa démission ne laissaient pas la situation entière; voyant le mauvais succès de la démarche conseillée par Yamanooutsi, il se méfiait des dispositions de la Cour, tenait pour traîtres les clans d'Owari, d'Étsizen, de Tosa. Ceux-ci, cependant, travaillaient pour lui; dans d'orageuses discussions à la Cour, ils cherchaient à déplacer la majorité

en écartant les conseillers-adjoints, à diminuer la portée des décrets du 3 en modifiant le texte ; les princes et les kougé pour la plupart résistaient, le poids de la lutte portait surtout sur Iwakoura, efficacement soutenu par Ôkoubo et Saigô ; ceux-ci, convaincus de la duplicité de Yosinobou et du Bakou-hou, multipliaient les placets qui agissaient sur l'esprit de la Cour. Le 6 janvier au soir, Yosinobou avait quitté le château de Nidjô pour celui d'Ôsaka, laissant une protestation, où il se fondait sur la jeunesse du Souverain, sur le caractère révolutionnaire des faits du 3 janvier, sur l'opposition des mesures prises avec les actes de l'Empereur Kôméi et avec la constitution traditionnelle de l'Empire. Les clans de Kouwana et d'Ahidzou, ayant suivi l'ex-Chôgoun, furent dès lors bannis de la Capitale. A Ôsaka, Yosinobou avait peu à peu appris les dissentiments de la Cour, l'envoi par le Rôdjou des contingents des houdai, la protestation présentée par le Kaga, par Sendai et par un grand nombre d'autres clans qui demandaient que la décision fût remise à l'assemblée des daimyô ; le 12 janvier, il fit parvenir un rapport où, répétant solennellement sa lettre du 6, il déclarait s'en tenir aux décrets publics de novembre et attendre l'assemblée plénière des daimyô. En même temps, moins ostensiblement, il négociait avec les représentants d'Owari, d'Étsizen, d'Aki, de Tosa, qui voulaient le décider à venir à Kyôto sous la garde des troupes de l'Owari et de

l'Étsizen : il se serait présenté à la Cour et, après cette soumission, aurait pris place dans les nouveaux conseils. Mais l'ex-Chôgoun et son entourage, belliqueux, entendaient reconquérir tous les privilèges du Bakou-hou et châtier les deux clans rebelles, le Satsouma et le Nagato, mauvais conseillers du Souverain ; ils occupaient plus fortement de jour en jour Ôsaka et ses approches. Ôkoubo et Saigô, informés de la concentration des troupes, savaient qu'ils ne pouvaient compter que sur les forces du Satsouma et du Nagato ; avec leurs quelques bataillons, ils faisaient garder les routes vers Housimi et vers Yamazaki.

Cependant, à partir du 14, les clans de l'ouest et ceux du Kinai commencèrent de manifester leur adhésion à la nouvelle politique. Le 18, l'énergie d'Iwakoura, d'Ôkoubo et de Saigô fit rédiger un ultimatum où, en termes adoucis pour satisfaire Tosa, la Cour exigeait la remise de toutes les charges, de tous les domaines de Yosinobou ; l'ultimatum fut porté le 19 par les seigneurs d'Owari et d'Étsizen, la réponse fut exigée pour le 25 au plus tard. Le parti d'Iwakoura et d'Ôkoubo se fortifia des cinq kougé fugitifs qui rentrèrent à Kyôto le 21 ; Sandjô fut nommé conseiller, les quatre autres, ainsi que plusieurs samourahi appelés du Satsouma et du Nagato, furent conseillers-adjoints. Le même jour, avait lieu sous les yeux de l'Empereur une revue des forces du Satsouma, du Nagato, du

Tosa, de l'Aki : cette manifestation organisée par Saigô, spectacle inconnu de cette Cour pacifique, eut pour effet de rassurer les kougô et d'inspirer aux soldats à l'égard du Souverain un enthousiasme accru. Tandis que, dans une nouvelle lettre (22 janvier), Yosinobou déclarait s'en tenir au mémoire du 12, les seigneurs d'Owari et d'Étsizen annonçaient en son nom (25 janvier) qu'il se soumettait. Mais le Bakou-hou avait déjà ouvert les hostilités contre le Satsouma à Kôdo le 19, en rade de Hyôgo le 26; le 26, il lança un manifeste contre ce clan; l'attaque de la Capitale était commandée pour le 28 et réglée dans tous les détails. Le choc eut lieu à Housimi et à Toba (27 janvier); tandis que la canonnade ébranlait le Palais sacré, la Cour délibérait, se rangeait à l'avis d'Iwakoura, investissait du commandement en chef le prince de Ninnazi. Repoussée, l'armée chôgounale fut délogée de Yodo le 29; les clans fidèles aux Tokougawa, Kii, Hikoné et autres, déjà ébranlés, voyant alors de quel côté était la rébellion, commencèrent d'ouvrir les barrières, de remettre leurs postes à l'armée loyaliste; le 3 février, le prince de Ninnazi entra à Ôsaka, tandis que la poudrière et une partie du château étaient la proie des flammes; le même jour, des décrets furent promulgués, privant Tokougawa Yosinobou et ses adhérents de leurs dignités et faisant appel aux clans pour les combattre. Dès le 31 janvier, Yosinobou avec ses conseillers Itakoura et Ogasawara, avec les seigneurs d'Ahi-

dzou et de Kouwana, s'était réfugié incognito sur un bâtiment américain en rade d'Ôsaka et, passant de là sur un navire qu'Énomoto ramenait de Hollande pour le Bakou-hou, il avait regagné Édo.

Ôkoubo enfant était le chef de la « ligue impériale » ; homme, il avait plus que personne contribué au succès des loyalistes ; d'abord, partisan avec Nariaki de l'« union des deux noblesses », il avait discerné l'impossibilité de réformer le Bakou-hou, avait adopté les idées plus radicales de Saigô, mis à leur service son grand sens pratique. Lui, petit samourahi de Satsouma, il avait avec les kougé et les daimyô siégé en conseil devant la face de l'Empereur ; tenu d'abord à l'écart pour ses idées radicales, il est à partir du 27 janvier courtisé par les kougé et les autres conseillers qui admirent sa prévoyance, son énergie. Conseiller-adjoint, ainsi que Saigô, à partir du 4 janvier, il n'a plus d'autre maître que le Tennô et il va consacrer à la construction du nouveau régime toute sa perspicacité, toute sa ténacité, tout son génie.

IV

LA CONSTRUCTION DU JAPON NOUVEAU (1868-1871)

L'armée du Bakou-hou, samourahi des Tokougawa, d'Ahidzou, de Kouwana, s'était enfuie vers l'est; dix mille hommes avaient reculé devant les quinze cents loyalistes du Satsouma et du Nagato. Les autres clans ne pouvaient croire définitivement tombée la puissance quasi souveraine des Chôgoun; ils ne se souciaient guère de voir un Chôgoun de Kagosima remplacer un Chôgoun de Édo. Peu à peu, toutefois, les Simadzou ne dévoilant aucun dessein ambitieux, les Tokougawa retirés au Kwantô ne reprenant pas l'offensive, il sembla plus politique d'obéir à l'impulsion des loyalistes; tous les clans de l'ouest et du centre répondirent les uns après les autres à l'appel de la Cour. Les kougé envoyés comme gouverneurs à Nagasaki, en Yamato, à Ôsaka, se substituèrent sans peine aux représentants du Bakou-hou. Vers la fin de février, la tranquillité étant assurée à l'ouest de Ilakoné, un décret (25 février), inspiré par Iwakoura, Ôkoubo et Saigô, invita les clans à marcher contre Édo; le 8 mars, l'Empereur ayant remis au

commandant en chef, prince d'Arisougawa, la bannière de brocart et le sabre, l'« armée du châtement » s'avança vers le Kwantô. Le commandement supérieur était confié au prince et à des kougé, le rôle actif dans l'état-major incom-bait aux officiers des clans du sud, d'abord à Saigô, Kaiéda, Idzitsi ; les troupes, fournies par le bon vouloir d'une vingtaine de clans, Satsouma et Nagato, puis Inaba, Aki, Tosa, Iizen et autres, étaient disparates d'armement, d'instruction. A la Capitale, les grands daimyô, unanimes dans leur dévouement loyaliste, s'accordaient difficilement sur la politique intérieure ; Iwakoura devait les diriger, les exciter ; ils s'entendaient mieux dans leur jalousie contre le Satsouma, si bien que Simadzou Tadayosi résigna (11 février) la présidence du Conseil de la Guerre et que Saigô fut sur le point de le suivre dans une demi-retraite. La Cour, groupée autour du Palais sacré, était comme caste plus puissante que jamais, mais plus que jamais incapable d'action ; l'effort des dernières semaines contre les dominateurs d'hier, les rebelles d'aujourd'hui, avait brisé les cadres de l'administration impériale ; d'ailleurs les ressources pécuniaires du Palais et de toute la Cour étaient celles de particuliers, non pas d'un gouvernement. L'Empereur n'avait pas d'administration, l'Empereur n'avait pas de finances, l'Empereur n'avait pas d'armée : l'Empereur n'avait que son nom.

C'est en raison de ce nom sacré que les daimyô

prêtent leurs troupes au Tennô, lui cèdent leurs serviteurs les plus distingués, pour qu'il puisse partout reprendre la gestion de son patrimoine longtemps confié aux Tokougawa. L'organisation du 3 janvier est provisoire : au Dadjôkwan, Grand Conseil, sont portées toutes les affaires, elles sont étudiées par les conseillers-adjoints (sanyo), soumises aux conseillers (gidjô) qui décident sous la présidence du premier ministre (sôsai). Il faut mettre de l'ordre dans cette confusion ; on accentue la séparation entre conseillers et conseillers-adjoints ; ceux-ci forment un bureau subalterne, de service chaque jour, en permanence même à la fin de janvier et au début de février ; les premiers ne s'assemblent que sur convocation. Avec cette division hiérarchique, on en combine une autre, organique (10 février) ; le Dadjôkwan, tout en conservant son unité, est partagé en Conseils du Cabinet, de la Religion d'État, des Affaires intérieures, des Affaires étrangères, de la Guerre, des Finances, de la Justice, de la Législation ; les décisions, préparées dans chaque Conseil, sont prises et promulguées par le Dadjôkwan ; même quand aux Conseils ont été substitués (15 août 1869) des Ministères, plutôt que des organes indépendants ils sont des émanations du Dadjôkwan ; à travers les réformes, ce système dure tant que subsiste le Dadjôkwan, jusqu'en 1885 ; de là résulte une forte centralisation, le dernier mot restant toujours aux ministres présidents.

Le prince d'Arissougawa appelé à d'autres charges (mai 1868), la présidence échoit aux vice-présidents, Sandjô et Iwakoura; sous divers titres, ils gardent ces fonctions jusqu'en 1885, formant avec l'Empereur une sorte de conseil suprême. Au-dessous des premiers ministres, on trouve d'abord, comme conseillers, des princes, des kougé, Nakayama, Saga, Nakamikado, Konoé, marquants parmi les impérialistes, des daimyô Simadzou, Tokougawa d'Owari, Yamanooutsi, Matsoudahira d'Étsizen, Daté d'Ouwazima, Môri tout dévoués au Tennô; comme conseillers-adjoints, des kougé encore et des samourahi, artisans de la Restauration, parmi ces derniers Ôkoubo, Saigô, Kido, Gotô, Hirozawa, et aussi Terasima, Itô Hirobomi, Inoouhé Kaho-rou, plus tard ministres et chefs politiques. Le Dadjôkwan s'ouvre aux trois classes qui ont concouru à la Restauration et d'abord met chacun à sa place hiérarchique; les kougé et quelques daimyô président les Conseils, aucun chef de clan ne descend au-dessous du rang de conseiller, aucun samourahi ne dépasse celui de conseiller-adjoint. Mais on a déclaré que les fonctions seront données au mérite; bientôt la capacité confond les rangs. A partir de 1871 et 1872, tous les ministres sont d'anciens samourahi; Ôkoubo, l'un des premiers, atteint ce titre. Des seigneurs, Daté Mounénari est le dernier à tenir un poste important, en 1871; Yamanooutsi Toyosigé, daimyô de grande valeur, meurt en 1872; seul,

Simadzou Hisamitsou est encore destiné à jouer un rôle; tous les autres, avant Datô et Yamanooutsi, ont disparu de la scène, laissant la place aux fils de ces karô, de ces kôrai, qui pensaient pour eux depuis tant de générations. Les kougô, habitués à l'activité par la pauvreté et les intrigues de Cour, résistent mieux au nouveau régime; sans parler des plus grands, Sandjô et Iwakoura, ni des princes qui tiennent leur rang dans l'armée, Koudjô préside les censeurs jusqu'à leur abolition (1871), Sawa, l'un des fugitifs de 1864, est apprécié à la même époque aux Affaires étrangères, Saga est au Dadjôkwan en 1871 avec le même titre qu'Iwakoura, d'autres continuent de remplir des charges en vue. Mais la Restauration est le régime des samourahi, si bien qu'au Dadjôkwan, les anciens conseillers daimyô, les gidjô, disparaissent: en 1871, les présidents n'ont au-dessous d'eux que les sangi, les anciens sanyo, devenus conseillers délibérants; quelques-uns de ceux-ci sont ministres: tous sont des samourahi. Des samourahi encore remplissent les postes principaux, les missions importantes.

Par sa naissance, chacun de ces hommes était membre d'un clan, sujet d'un seigneur; par la désignation impériale, il sort du clan et n'est soumis qu'au Tennô. Divers décrets (10 et 17 février, 5 mars) décident que les samourahi seront appelés au service impérial après un vote du Conseil; ces tchôsi seront assimilés aux fonc-

tionnaires de la Cour, déliés de toute attache à leur clan. Cette mesure est indispensable ; en cas de conflit, les tchôsi sauront où est leur devoir. Ôkoubo, impérialiste de longue date, devient ainsi expressément un sujet de l'Empire, un Japonais moderne ; d'autres ne s'élèveront pas à cette idée nouvelle. Déjà on avait rencontré un autre obstacle, les clans ne voulant pas céder tous leurs bons serviteurs. A la fin de 1868, pour ce motif, Hisamitsou tenta de rappeler Ôkoubo ; celui-ci rentra, en effet, en mars 1869, mais dans la suite de l'envoyé qui portait aux seigneurs de Satsouma les remerciements de l'Empereur : après avoir prêté son aide au gouvernement du clan pour les réformes locales, il reprit au mois d'avril son poste à la Cour.

Avant tout, le nouveau gouvernement chercha à appliquer à son profit les lois du Bakou-hou. Il fallait régulariser la participation des clans dans l'entretien de l'armée ; une ordonnance du Chôgoun, de 1865, fut reprise et complétée par le Dadjokwan (11 mai, 14 juin, 19 juin 1868) : chaque clan dut fournir par dix mille kokou de revenu dix hommes équipés et un versement annuel de trois cents ryô d'or¹. Des ordonnances maintinrent les impôts et une partie des allocations des fonctionnaires au taux et au montant usuels. Les territoires impériaux et ceux du Chôgoun, au

1. Le ryô d'or, valait, d'après Hoffmann, 60 mommé d'argent, soit $35^r,7565 \times 60 = 2258^r,39$.

sur et à mesure de la pacification, furent confiés à des fonctionnaires semblables aux intendants du Bakou-hou ; les premiers de ces préfets furent choisis dans le Dadjokwan (à partir du 11 juin). Le gouvernement entendait, en effet, administrer le pays par des agents personnellement nommés et révocables ; il ne voulait pas qu'une nouvelle féodalité s'interposât entre l'Empereur et le peuple. L'unité et les droits du peuple en face de l'Empereur : tel est l'axiome de la politique nouvelle. Le Tennô consacre cette « révolution inouïe au Japon » ; le 6 avril, il se rend au Dadjokwan ; en présence des princes, des kougô, des daimyô, du gouvernement entier, il prononce un serment en face des dieux du ciel et de la terre : rechercher les hommes capables, supprimer les abus, laisser chacun, sans distinction de classe, libre de vivre à son gré, unifier la nation sous les mêmes principes d'ordre, gouverner d'après l'opinion publique, sont les cinq articles de la constitution octroyée.

Ôkoubo, conseiller écouté d'Iwakoura, membre adjoint du Conseil de l'Intérieur, a eu part à ces mesures. Avec ses alliés du 3 janvier, il avait le jour même provoqué un décret contre les femmes du Palais qui, ainsi que cela s'est vu souvent, se mêleraient d'intrigues politiques. Mais il a fait davantage ; il veut que le Tennô sorte de ce Palais nommé « la demeure plus haute que les nuages, qu'il foule le même sol que son peuple ; n'en est-il pas le père et la

mère ? tous les maux du moyen-âge sont nés de l'abîme qui sépare le Souverain du peuple. Il faut imiter l'antiquité nationale et les pays étrangers. Les abus subsistent non pour des raisons sérieuses, mais par les circonstances ambiantes ; si l'on veut réformer, il faut transférer la Capitale. » Après la retraite de l'armée chōgounale, Ôkoubo a proposé au prince d'Arisougawa un séjour temporaire de l'Empereur à Ôsaka ; une partie de la Cour, soupçonnant le Satsouma et le Nagato de vouloir s'emparer de la personne impériale, s'est opposée au projet. Mais Ôkoubo ne renonce pas à son idée ; le 16 février, il l'expose dans un mémoire : « L'Empereur, restant enfermé dans la routine de Kyôto, ne pourra ni profiter de la défaite des rebelles, ni organiser l'État, ni établir des relations satisfaisantes avec l'étranger. Ôsaka, ville maritime, riche et commerçante, située au cœur du pays, est un lieu unique pour le développement diplomatique, militaire et naval, économique de l'État. L'Empereur doit s'y transporter pour quelque temps et craindre, s'il tarde, de perdre l'occasion d'inaugurer les réformes indispensables. » Deux mois plus tard, le nouveau gouvernement commençant d'être assis, l'Empereur suivi d'une foule de kougé et de daimyô, descendit à Ôsaka (13 avril) ; Iwakourâ restait à Kyôto pour l'expédition des affaires. Peu après, Ôkoubo, le bras droit d'Iwakoura, fut appelé pour fournir des renseignements à l'Empereur : c'était la première

audience spéciale donné à un simple samourahi. La Cour rentra le 29 mai : depuis cinq siècles, aucun Empereur ne s'était tant éloigné, ni si longtemps, de la Capitale.

C'est lors du départ et du retour de la Cour que Saigô revint deux fois de l'est pour le règlement des affaires des Tokougawa. Saigô faisait partie de l'état-major du prince d'Arissougawa ; Ôkoubo, désigné aussi pour accompagner l'expédition, avait été retenu par Iwakoura. En arrivant à Édo, Yosinobou avait trouvé sa capitale désertée par la plupart des houdai ; il avait donc pris ses chefs de service parmi les hatamoto, mettant à l'armée Katsou Awa, à la marine Énomoto Takéaki ; cette révolution dans le Rôdjou, substituait des éléments actifs et progressistes aux conseillers conservateurs et hésitants ; faite dix ans plus tôt, elle eût épargné bien des vies et des richesses sacrifiées dans la guerre civile. Katsou avait été traité en suspect comme impérialiste ; fidèle à son suzerain et sans cesser de préparer la défense de Édo, il condamnait la résistance à l'Empereur ; dans une lettre écrite alors, il déplorait la répression des cipayes, la rébellion des Thai-phing, l'extension de la puissance occidentale ; « un succès du Bakouhou contre la Cour déchirerait l'Empire et nous livrerait à l'Europe et à l'Amérique. » Clairvoyant et mobile, Yosinobou fut touché de ces vues. Revenant d'un coup au loyalisme traditionnel de la maison de Mito, aux idées pro-

gressistes de sa jeunesse, il écrit une lettre pour se remettre avec ses sujets à la clémence impériale; puis il va s'enfermer à Ouhéno, près des tombeaux de ses ancêtres (5 mars). C'est alors entre Édo, les avant-postes impérialistes autour de la ville et le camp du prince d'Arissougawa, à Sidzouoka, un échange de messages : les veuves des derniers Chôgoun, l'une tante de l'Empereur, l'autre sœur du seigneur de Satsouma, le prince de Rinnôzi, de la maison impériale, abbé d'une bonzerie d'Ouhéno, (depuis 1872, prince de Kitasirakawa), implorèrent pour le rebelle repentant. Katsou Awa veille à la garde de Édo, mais il veut écarter et la résistance à l'armée du Tennô et l'attaque de la ville, riche, peuplée, aux vastes faubourgs indéfendables; ses relations de confiance réciproque avec Saigô le servent pour discuter la capitulation. A propos de Yosinobou, on ne peut s'entendre, les impérialistes voulant le remettre à la garde du clan de Bizen, tandis que l'honneur défend aux vassaux de livrer leur ancien maître. Lasse d'attendre, l'armée impériale fixe l'attaque au 7 avril. Katsou ni Saigô ne se rebutent; ce dernier, de sa seule autorité, ordonne de suspendre, puis il obtient l'approbation du commandant en chef et part pour Kyôto où il arrive le 12; le Dadjôkwan rend une ordonnance conforme à ses vues et, le 26, deux envoyés remettent à Tayasou et à Iitotsoubasi, de la maison des Tokougawa, le texte du décret impérial : en souvenir des anciens Chôgoun et des

princes de Mito, Yosinobou sera épargné et devra vivre dans la retraite à Mito ; la ville, les navires de guerre, les armes seront livrés au prince d'Arisougawa, l'Empereur usera de la plus large clémence envers les serviteurs des Tokougawa. Le 3 mai, la capitale des Chôgoun est remise à l'armée impériale ; le jour même, Yosinobou s'achemine vers Mito ; le 7, le prince d'Arisougawa transporte son quartier général au temple de Zôdjôzi, à Siba, dans le faubourg occidental de Édo. Tout s'est fait sans effusion de sang.

Il faut régler le sort de tous les vassaux des Tokougawa et de cette maison même : il n'y aura pas auparavant de vraie pacification du Kwantô. Pour cette question, Saigô retourne dans l'ouest. A Ôsaka où il débarque, il s'entend avec Ôkoubo, Kido, Komatsou, puis remonte à Kyôto. Le 31 mai, après assemblée du Dadjôkwan, on décide que des domaines représentant sept cent mille kokou seront concédés à l'héritier des Tokougawa, dans les provinces de Sourouga et de Tôtômi ; la mesure n'est pas rendue publique, Sandjô est seulement envoyé au Kwantô avec le titre d'inspecteur et les pouvoirs pour régler les questions pendantes. Sandjô, accompagné de Saigô, débarque le 13 juin à Sinagawa et entre le jour même à Édo. Ôkoubo lui est adjoint pour organiser l'administration et arrive un peu plus tard à son poste.

La ville, occupée par les troupes impériales, gardait ses officiers municipaux du régime pré-

cèdent ; un grand nombre de rônin, des samourahi sujets des Tokougawa et des clans alliés, erraient encore dans les faubourgs, insultaient, frappaient, assassinaient les soldats impériaux, quand ils les trouvaient isolés ; ils se réunissaient à Ouhéno et prétendaient défendre les tombeaux des Chôgoun contre une profanation, qui était bien loin des sentiments de l'armée loyaliste ; ils entouraient la résidence du prince de Rinnôzi, voulaient le mettre à leur tête et l'opposer à l'Empereur. Katsou Awa n'ayant pas réussi à les disperser, Saigô et les autres chefs durent recourir à la force : le 4 juillet, après une lutte où furent incendiés les temples d'Ouhéno, les troupes du Satsouma, du Hizen et d'autres clans s'emparèrent de la position. Un bon nombre des rebelles s'enfuit vers le nord. Le seigneur d'Ahidzou avec ses samourahi s'était, après la soumission de Yosinobou, retiré dans ses domaines ; des bandes commandées par des hata-moto, repoussées de Édo, rejoignirent peu à peu les troupes du nord. A Sendai, le parti loyaliste fut renversé et une alliance se noua entre les clans de Sendai, Yonézawa, Ahidzou, une quinzaine d'autres moins importants (mai, juin). Le prince de Rinnôzi, en juillet, fut mené à Sendai ; sa présence semblait légitimer la révolte. Les rebelles, d'ailleurs, disaient combattre non l'Empereur, mais les seigneurs méridionaux maîtres de sa personne, aussi bien que Saigô Takamori ; le rôle de ce dernier portait ombrage à plus d'un

daimyô, à plus d'un kougé ; on pensait qu'il allait se faire nommer chef du gouvernement, peut-être se mettre à la place du Chôgoun. En août, la lutte devint vive ; malgré la correcte attitude de Yosinobou, on crut bon de l'éloigner du théâtre de la guerre ; il fut transféré à Sidzouoka (31 août), où il a vécu depuis lors. Après plusieurs échecs des impérialistes, Yonézawa se soumit aux troupes de renfort de Saigô ; Wakamatsou, capitale d'Ahidzou, ouvrit ses portes aux samourahi de Yonézawa (6 novembre) ; les autres clans rentrèrent dans le devoir peu de jours après. A la fin de novembre, sa mission remplie, le prince d'Arisougawa put remettre au Tennô la bannière et le sabre reçus au début de l'année.

Il restait encore des partisans aux Tokougawa. Le commandant Énomoto Takéaki, avec quelques vaisseaux du Bakou-hou, avait tout d'un coup quitté Sinagawa (10 octobre) ; après la soumission de Sendai, il recueillit plusieurs chefs avec leurs soldats ; parmi eux, Ôtori Kéisouké, depuis ministre en Chine et en Corée. A la tête d'environ deux mille hommes, Énomoto passa à Hakodaté, déclarant que lui et les siens voulaient coloniser le pays, en faire une marche de l'Empire, sous l'autorité d'un Tokougawa. Ils s'établirent à Hakodaté, Matsoumahé et dans les environs, organisant en Ézo un état régulier. Au printemps (1869), les troupes impériales eurent peu de peine à soumettre les rebelles, résistant vaillam-

ment, mais dépourvus de ressources : Énomoto se rendit le 27 juin.

Les derniers défenseurs des Tokougawa étaient soumis ; le but était atteint qu'Ôkoubo et Saigô s'étaient marqué. Encore au printemps de 1869, craignant que son œuvre fût compromise par les rebelles de Izo, Saigô avait une fois de plus quitté Kagosima avec des troupes ; il était arrivé sur le théâtre de la guerre sept jours après la soumission de Énomoto. Dans toutes les opérations militaires depuis le début de 1868, il avait joué un rôle hors de pair, attirant par sa fermeté, sa droiture, son sens chevaleresque de l'humanité et de l'honneur, le respect, l'admiration, le dévouement des clans du nord autant que des samourahi loyalistes. Il était devenu l'homme le plus populaire de l'Empire ; il quitta tout et rentra à Kagosima avant la fin de juillet ; fut-ce par lassitude des affaires, ou par ambition déçue ? ne trouvait-il pas sa place dans le calme renaissant ?

Sandjô et Ôkoubo, après comme avant l'émeute d'Ouléno, n'avaient cherché que l'apaisement. Les hatamoto furent assimilés aux fonctionnaires de la Cour et reçurent leurs allocations en nature, comme par le passé (décrets des 22 et 28 juin, 4 juillet, 19 juillet) Tayasou Kaménosouké (Ihésato), proche parent des Chôgoun, fut désigné comme héritier de Yosinobou et chef des Tokougawa ; le décret, communiqué le 19 juin aux intéressés, fut publié le 12 juillet. Quelques

jours plus tard (19 juillet), la province entière de Sourouga, avec divers territoires en Tôtômi et en Moutsou pour parfaire un revenu de sept cent mille kokou, fut constituée en fief pour l'héritier des Chôgoun ; ce n'était plus la splendeur des grands Tokougawa, c'était un revenu égal à celui des Simadzou ; oubliant la bataille du 4 juillet, la Cour restait fidèle à ses intentions bienveillantes. La plupart des hatamoto firent leur soumission. Conformément à la capitulation de Édo, les clans fidèles et la Cour délibérèrent sur le sort des seigneurs rebelles : pas un des daimyô qui avaient combattu ne fut condamné à mort ; les peines infligées furent les arrêts, le transfert dans un autre fief, la diminution des revenus ; au début de 1869, la clémence fut étendue aux rebelles du nord ; le seigneur d'Ahidzou, le plus obstiné, eut ses territoires confisqués et fut condamné aux arrêts perpétuels ; mais, dès l'année suivante, on lui rendit trente mille kokou pour qu'il continuât le culte de ses ancêtres. Le prince de Rinnôzi fut quelque temps enfermé dans un palais à Housimi.

En même temps, Sandjô et Ôkoubo organisaient le Kwantô. Remise (8 juillet) aux autorités militaires impériales qui se substituaient seulement aux commissaires du Bakou-hou, l'administration de Édo et des treize provinces de l'est fut ensuite (3 septembre) calquée sur celle de Kyôto et confiée à un gouvernement civil formé d'un gouverneur (tsinjô), d'un conseiller

(gidjô), d'un conseiller-adjoint (sanyo); ce gouvernement, muni de pouvoirs étendus, décidait, ne recourant à l'Empereur que pour les affaires graves; les questions locales furent du ressort de préfets comme dans le reste de l'Empire. Par un décret du même jour, Édo changeait de nom et devenait Tôkyô, la Capitale orientale: si la ville avait perdu le Chôgoun, elle pouvait espérer recevoir l'Empereur. La promesse ne fut pas vaine; grâce à l'énergie et à la modération du gouvernement local du Kwantô, l'ordre fut bientôt assuré, assez pour que le Tennô vint faire connaissance avec sa nouvelle Capitale et échauffer par sa vue le loyalisme encore jeune des orientaux. A cette occasion, le gouvernement civil du Kwantô fut supprimé (1^{er} décembre), ayant achevé son œuvre, et laissa la région à l'administration ordinaire.

Le principe du voyage impérial, proposé par Ôkoubo, était accepté depuis plusieurs semaines, mais la Cour ne fixait pas l'époque; autorisé par Sandjô, Ôkoubo partit pour Kyôto où il exposa l'état du pays, persuada Iwakoura et vainquit les résistances. L'Empereur voyagea dans une litière fermée et arriva à Tôkyô le 26 novembre; en janvier, il se rendit à bord de deux navires impériaux à l'ancre devant Sinagawa; puis il repartit le 20, afin de célébrer son mariage et de passer les fêtes du nouvel an japonais dans la ville sacrée. Des assemblées de daimyô et de samourahi étaient convoquées à Tôkyô pour le printemps; l'Empe-

reur devait y revenir pour cette époque. En effet, le Tennô quitta le 18 avril la vieille Capitale ; un grand nombre de simpéi, gardes du corps de l'Empereur, se jetèrent aux pieds de Sa Majesté, la suppliant de ne pas quitter sa cité sainte, de ne pas se souiller au contact des barbares ; le Souverain ne cédant pas à leurs prières, deux mille déclarèrent qu'ils le suivraient pour le protéger ; la population en larmes regardait le fils des dieux s'éloigner de la Capitale où ses ancêtres résidaient depuis onze cents ans : c'était la fin d'un monde. Ôkoubo le savait en recommandant le transfert de la Capitale.

Peu après, il fut confirmé dans ses fonctions de conseiller-adjoint par une élection à laquelle furent soumis tous les membres du gouvernement : lui-même avait recommandé ce procédé accepté par un décret du 22 juin et mis en pratique une fois. Il fut en même temps (23 juin) chargé des fonctions de directeur des services exécutifs. En cette double qualité, inspirateur des premiers ministres, il va en quelques années tirer du serment impérial les applications, gouvernement par l'opinion, unification de l'Empire ; il va, pour cette œuvre, être servi, un peu entraîné, par son tempérament logique et tenace dépourvu du sens du passé, par la force des réformes déjà faites qui ont simplifié, tendent à simplifier encore l'état et la société.

C'est de l'opinion des samourahi, des houdai, des kougé que sortait la conduite de la Cour, du

Bakou-hou, des clans ; les mêmes forces combinées avaient produit et consacré la Restauration ; fréquemment elles avaient abdiqué ; volonté d'un seul, plus souvent lutte ou coalition de plusieurs, devenait alors le ressort du gouvernement ancien. L'opinion publique dut être celui du gouvernement nouveau. Adversaires des relations avec l'étranger, partisans de la concentration du pouvoir, théoriciens du gouvernement par le pays, fédéralistes attachés à la fois au Tennô et au seigneur, réformateurs épris des modèles européens, se mêlaient au dedans et au dehors de la coalition qui avait fait la Restauration. On posa en axiome que de la discussion naîtrait une opinion de la majorité qui fonderait les rivalités des clans et exprimerait les sentiments de l'Empire ; l'exemple de l'Europe ne fut pas étranger à cette croyance ; les décrets de l'époque sont pleins de confiance dans l'opinion publique qu'il s'agit d'organiser. Les efforts vont à instituer une sorte de gouvernement parlementaire. Au début (janvier 1868), « tous les clans » ont été convoqués pour délibérer ; mais un décret du 11 juin écarte ce terme et tâche de préciser la loi, en y infusant des idées occidentales. Il définit et sépare en principe les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, en remet l'exercice à diverses sections du Dadjokwan ; l'action exécutive est confiée aux Conseils qui deviendront les Ministères et qui communiquent avec les chefs du gouvernement par le Conseil exécutif (benzikwan ou gyôséi-

kwan); la première section du Dadjokwan ou Conseil délibératif (giséikwan) comprend deux chambres; la chambre basse, présidée par un membre du Conseil exécutif, est formée des kôsi, représentants des clans, et délibère sur les taxes, les postes, les monnaies, les poids et mesures, les relations étrangères, le commerce, la guerre, l'armée, quand les questions lui sont soumises par la chambre haute; ses avis ne lient pas le gouvernement; la chambre haute, composée de sanyo et de gidjô, n'est autre que le Dadjokwan primitif; elle propose ses décisions au Souverain et les promulgue, ses chefs détiennent le pouvoir réel. L'opinion est consultée; mais, si les théoriciens veulent se fier à elle, les politiques la tiennent pour suspecte. Avec des noms différents, la constitution du 13 septembre 1871 est presque la même; la première section du Dadjokwan, appelée désormais Cour centrale (Séiin) décide sur rapport des ministres, qui se réunissent parfois pour former la Cour de droite (Ouin); les représentants nommés par l'Empereur sur présentation de la Cour centrale s'assemblent en Cour de gauche (Sain) sous la présidence d'un sangi (conseiller à la Cour centrale), discutent les questions législatives, soit de leur propre initiative, soit sur communication de la Cour centrale, et soumettent à celle-ci l'opinion qui a été votée par la majorité et qui est dépourvue de caractère obligatoire.

Dans la constitution de 1871, les représentants

sont des conseillers choisis par l'autorité centrale ; en 1868, c'étaient des kôsi envoyés par les clans. La Cour, pour s'appuyer sur les samourahi, avait prescrit aux daimyô, suivant leur importance, d'envoyer un, deux ou trois représentants chargés d'exprimer leurs vues politiques et de défendre leurs intérêts (décrets des 10 et 25 février, 3 mars); les kôsi prenaient ainsi la succession des résidents que les daimyô entretenaient jadis à Édo ; quelques mois après (16 juillet), ces doubles fonctions furent séparées et les kôsi, représentants politiques, furent convoqués trois fois par mois pour présenter par écrit leurs observations sur divers points d'intérêt général ; ils avaient été déjà consultés (19 mai) à propos de la succession de Yosinobou et de l'établissement d'un fief pour les Tokougawa. Leurs placets montrèrent une profonde ignorance des affaires et furent peu conformes aux vues du gouvernement ; en effet, les kôsi étaient choisis non par les seigneurs, mais par les hommes dirigeants des clans : tous les samourahi marquants et dévoués à la Cour étaient déjà à Kyôto ; les clans ne contenaient plus que des opposants, ou des hommes, loyalistes, mais de moindre valeur et incapables de concevoir la réforme du monde où ils avaient vécu. Malgré cette désillusion, une assemblée des kôsi d'une part, des kougé, daimyô, hatamoto, fonctionnaires locaux d'autre part, fut convoquée à Tôkyô au printemps suivant (décrets des 11 mars,

6 avril 1869). Le choix des représentants fut spécialement recommandé aux clans, aux gouverneurs et aux préfets, aux grandes écoles, pour que le gouvernement trouvât une connaissance sérieuse des idées et des intérêts de chaque région. La session fut solennellement ouverte le 18 avril ; la nouvelle chambre basse, étrangère à la population agricole et commerçante, exprima les sentiments de la masse des samourahi, dévouement à l'Empereur, opposition aux étrangers, méfiance de toute innovation : des propositions tendant à abolir le harakiri et le port des deux sabres furent repoussées presque à l'unanimité. La session de 1870, soigneusement préparée, montra chez les députés la même ignorance et le même attachement aux coutumes anciennes. Les hommes de la Restauration n'étaient pas suivis, pas même compris par la classe d'où ils sortaient ; il fallait trouver une autre voie pour pénétrer jusqu'à la véritable opinion publique. Le choix des représentants par le gouvernement n'était pas le moyen cherché ; du moins ces représentants fournissaient au Dadjokwan des renseignements précis sur le pays. Ôkoubo, qui avait d'abord introduit l'élection jusque dans la nomination des fonctionnaires, conserva quelque méfiance à l'égard de l'élection, des assemblées délibérantes, de l'opinion publique même, souvent travestie, ignorante ; toujours prêt à accepter les responsabilités, il aimait à être éclairé par les hommes com-

pétents, mais désormais il décida lui-même autant qu'il put.

L'appui que le gouvernement ne trouva pas chez les kôsi, ne lui fit pas défaut du côté des samourahi chefs du mouvement loyaliste, ni des daimyô qu'ils entraînaient avec eux ; artisans de la Restauration, ils continuèrent, malgré quelques bouderies, de prêter une aide fidèle aux ministres ; le nom du Tennô servit à ceux-ci de talisman. Le décret constituant du 11 juin 1868 marque aux seigneurs, comme aux préfets, les limites de leurs droits : ils ne pourront donner des titres de noblesse, frapper des monnaies, engager des étrangers, conclure des traités avec les clans voisins ou les états étrangers : ce serait empiéter sur les droits régaliens qui intéressent toute la nation. En décembre (décret du 11), les seigneuries vassales sont expressément rapprochées des préfectures : les fonctionnaires du clan seront choisis par le seigneur pour leurs capacités et non pour leurs droits héréditaires, les nominations et changements de personnel seront portés à la connaissance du Dadjôkwan, les charges seront semblables à celles qui existent dans les préfectures, une distinction absolue sera faite entre les fonctionnaires du clan et les intendants chargés des intérêts privés du seigneur. Loin de protester contre ces entraves, les daimyô cherchent à fortifier le pouvoir impérial. Simadzou Tadayosi avait déjà, sur le conseil d'Ôkoubo, proposé de remettre à la Cour

cent mille kokou de territoire pour les dépenses de l'armée ; l'Empereur ayant refusé, Ôkoubo, Kido et leurs amis décidèrent les seigneurs de Satsouma, de Nagato, de Tosa et de Hizen à présenter un mémoire collectif. La rédaction de ce document est attribuée à Kido Kôin (5 mars 1869). « Le ciel et la terre appartiennent au Tennô, tout homme est son serviteur... Plus tard l'Empire fut déchiré par ceux qui s'approprièrent le peuple et la terre ; les faibles furent la proie des forts, les provinces devinrent le patrimoine des pervers, et l'Empereur ne conserva qu'une vaine dignité... Nos terres appartiennent à l'Empereur, notre riz est produit par les sujets de l'Empereur ; nous lui remettons ce qui lui appartient, pour que de nouveau toutes les lois procèdent de lui. » Le Souverain décida de soumettre la question à l'assemblée déjà convoquée ; avant la moitié de la session, deux cent quarante et un daimyô avaient présenté la liste de leurs territoires et de leurs sujets. Le 25 juillet, un décret accepta la remise proposée des fiefs et prescrivit aux dix-sept daimyô restés muets de suivre l'exemple de la majorité ; les seigneurs retournèrent sur leurs terres comme gouverneurs, mandataires du Tennô et assistés de fonctionnaires nommés par lui ; sur les revenus des clans, un dixième fut affecté aux appointements des gouverneurs, le reste, après paiement des dépenses publiques locales, entra dans le trésor impérial ; l'uniformité des lois devint la règle (décret

du 4 octobre 1870). Le régime féodal avait vécu.

Un autre décret, du 26 juillet 1869, supprimant les titres de kougé et de daimyô, fondit les uns et les autres dans la noblesse des kwazokou; les nombreuses classes, séparées par des privilèges héréditaires ou personnels et que l'on confondait sous le nom de samourahi, furent réunies en sizokou et en sotson, ces derniers étant ensuite (8 mars 1872), élevés parmi les sizokou ou confondus avec le peuple; le peuple (héimin), avait déjà (12 octobre 1871) dû absorber les castes viles, hi-nin et éta. Toutes les classes furent également soumises à la juridiction des autorités locales (1870, 1871). Le mélange des classes fut encouragé par la permission pour tous d'exercer toute profession (1871) et aussi par l'autorisation des mariages mixtes (1871), des adoptions mixtes (1873), par l'inscription au rang des héimin des branches cadettes de la noblesse (1874), au rang des sizokou des héimin fonctionnaires et de leurs enfants (1872). Outre les territoires des fiefs, il existait de nombreux domaines de toute étendue, qui étaient concédés, à des titres divers, dans des conditions différentes, à des nobles, daimyô ou kougé, à des samourahi, à des bonzeries. L'administration impériale chercha dès 1868 à recouvrer ces domaines; rarement elle en prescrivit la restitution totale sans compensation; à quelques bonzeries, à un plus grand nombre de temples sintoïstes,

elle laissa une fraction de leurs terres labourables ; à la plupart des nobles et des samourahi, elle donna en échange des pensions payables en grains et calculées sur le revenu. Cette opération fut poursuivie pendant une dizaine d'années, s'étendant selon que progressait la transformation du pays. Une part des terres restituées entra dans le domaine de l'État ; les terrains cultivables et les terrains urbains furent en partie cédés à des particuliers, souvent à des voisins, ou aux fermiers ou emphytéotes qui les cultivaient. Le but de ces mesures, auxquelles Ôkoubo eut une part prépondérante, surtout lorsqu'il fut ministre des finances (à partir du 13 août 1871) était moins le profit du fisc, que l'unification de la propriété pour préparer l'assiette de l'impôt. Il fallut aussi soumettre expressément aux taxes foncières des territoires traditionnellement exempts. Enfin au début de 1872, on put considérer comme effacée toute distinction dans la tenure des terres ; en février, commença la délivrance des titres officiels de propriété portant évaluation du prix et constituant un cadastre. A la même époque (23 mars), la vente des terres à titre perpétuel, jadis interdite ou limitée par des restrictions diverses dans les différentes régions, fut universellement autorisée ; un système unique d'hypothèques fut ensuite constitué (janvier 1873). Peu à peu le gouvernement des samourahi appliquait partout le niveau ; la loi ne connaissait plus qu'une seule tenure des terres, qu'une seule ad-

ministration locale, qu'un seul peuple devant l'Empereur.

L'aristocratie territoriale était la première à condamner sa condition privilégiée. Le dévouement au bien de l'Empire, le respect pour les désirs du Tennô, qui étaient parmi les mobiles puissants de sa conduite, n'auraient pas suffi à la décider au suicide. Mais, ainsi que le dit un pamphlet de l'époque, « les daimyô ont été élevés dans le gynécée, traités en enfants délicats, ils n'ont jamais soupçonné le froid ni la faim ni aucune des réalités de l'existence ; il en est de même de leurs karô ; ainsi les affaires sont laissées à des inférieurs souvent indignes. » L'indolence, l'ignorance, la recherche du plaisir forment le caractère de la plupart des nobles. Ils sont conduits par leurs samourahi ; parmi ceux-ci, les loyalistes ont à l'heure présente le plus d'activité et d'influence. Souvent réduits à la gêne personnelle pour acquitter les dépenses publiques du clan, les seigneurs voient une sécurité dans l'article qui leur réserve le dixième des revenus ; les règles administratives imposées par le décret, sont une aide pour leur indécision. La plupart déplorent les charges pécuniaires et les obligations de décorum inhérentes à leurs fonctions de gouverneur. Les kérai comptent, en écartant les seigneurs, accroître leur rôle officiel à la mesure de l'influence qu'ils détiennent déjà. Aussi des pétitions ne tardent pas à arriver au Dadjôkwan, demandant la suppression de ces

dernières entraves ; elles exposent des plans conformes au goût du jour : sans doute un grand nombre de seigneurs sont sincères, quelques-uns le prouvent. Le gouverneur de Tokousima (Awa) et tous ses samourahi, de même dans d'autres clans, rentrent en bloc dans la classe des agriculteurs ; des gouverneurs se déclarent incapables, résignent leurs fonctions, abandonnent au profit de la population leurs résidences et les temples officiels de leurs ancêtres ; les samourahi de Kôtsi (Tosa) cèdent leurs privilèges contre des titres de pension. Dans d'autres clans, l'insuffisance du gouverneur rend nécessaire l'intervention du gouvernement central ; des conspirations sont découvertes, des troubles locaux se produisent et on trouve comme acteurs principaux des samourahi d'Ahidzou, de Kouroumé, de Nagato ; les fonctionnaires des clans ne sont pas obéis, ou deviennent complices des samourahi remuants. En Tsikouzen (1871), des conseillers et secrétaires locaux sont impliqués dans une grave affaire de papier-monnaie falsifié, quarante-sept d'entre eux sont condamnés à diverses peines et le gouverneur Kouroda est cassé ; le 17 août, le prince d'Arisougawa est nommé gouverneur ; c'est la première fois qu'un clan cesse d'être administré par ses membres. Dans les clans où l'autorité impériale n'est ni forcée d'agir directement, ni appelée par la population, « les ordres de la Cour peuvent être reçus, mais ils ne sont jamais exécutés ». Tout concourt

à prouver que le régime moyen de 1869 est inapplicable.

Le Satsouma montre un esprit renouvelé d'indépendance et d'activité. C'est à l'éducation des jeunes samourahi et à leur formation militaire que s'applique le gouvernement local ; il a au moins trente mille hommes bien exercés, il tient ses arsenaux remplis, complète ses fortifications, fait des districts la base d'une milice permanente. Hisamitsou reste en Satsouma, il ne paraît à la Cour au printemps de 1869 que sur invitation formelle de l'Empereur et il rentre bientôt à Kagosima ; le Tennô restauré, il se trouve satisfait et, sans peut-être avoir les ambitions qu'on lui prête, il désapprouve le rôle grandissant des samourahi qui se séparent de leurs clans, le nivellement commençant des classes. Saigô, toujours mal vu de Hisamitsou, vit d'abord en chasseur dans la montagne, se désintéressant des affaires et du Satsouma et de la Cour ; il est si populaire que Tadayosi doit aller le chercher lui-même et à deux reprises (avril 1869, août 1870) lui confier la direction de la province ; il exécute les réformes prescrites de Tôkyô et qui concentrent le pouvoir dans ses mains, en même temps il correspond avec tous les clans voisins ; la puissance, la vénération dont il jouit et qu'il emploie à fortifier le fief, commencent d'effacer Hisamitsou. Les samourahi de Satsouma, Ôkoubo, Terasima, bien d'autres, sont nombreux à Tôkyô ; ceux-là sont avant tout les hommes de l'Empire ;

mais, attachés à leur patrie d'origine, ils entretiennent avec le clan une correspondance constante, servent de trait d'union entre le gouvernement et les indépendants du sud-ouest. Les uns et les autres sont peu satisfaits de la Cour, qui néglige des réformes urgentes, celle de l'armée par exemple, qui s'occupe trop de titres et de pensions, où reparaissent les influences occultes, femmes du Palais, kougé du Ministère de la Maison de l'Empereur.

Ôkoubo perçoit ces symptômes et tâche d'arrêter le mal ; il obtient de Sandjô et d'Iwakoura la mission d'aller à Kagosima expliquer les actes du gouvernement afin de ramener les Simadzou et Saigô (janvier 1870) ; Kido est de même envoyé près des princes Môri. Mais le Nagato est à ce moment le siège de troubles causés par le licenciement des troupes qui font campagne depuis février 1865 ; Saigô se rend sur les lieux ; pour cette cause ou ce prétexte, la double mission d'Ôkoubo et de Kido reste vaine. A l'automne, les relations sont plus tendues ; après un mémorial présenté à l'Empereur sous la signature de Simadzou Hisamitsou et de Saigô Takamori, les troupes du Satsouma qui, depuis 1868, restaient à Tôkyô à la disposition du gouvernement, sont rappelées à Kagosima (novembre 1870) en raison des difficultés financières que traverse le clan. Les faits de l'année suivante permettent de douter de l'exactitude du motif. Si la désaffection persiste, la réforme est mise en question. Ôkoubo,

avec Kido, Kouroda, Ôyama, Mourata, élabore et fait agréer à Sandjô et à Iwakoura, un programme général. Maison de l'Empereur, personnel gouvernemental et administratif, armée et marine, finances, instruction, relations étrangères, ces lignes vagues sont précisées verbalement, il est même question en secret d'abolir les clans. Mais l'appui des clans du sud-ouest est nécessaire ; comment gagner Saigô, l'idole des samourahi ? Ôkoubo connaît le dévouement loyaliste, le besoin d'action de son ami ; c'est à lui qu'on s'adressera d'abord. Saigô Tsougoumitsi, envoyé près de son frère aîné (novembre 1870), lui communique le programme arrêté ; les questions d'organisation militaire, de maintien des droits impériaux, la vanité flattée décident à demi Takamori, qu'une récente déconvenue rend plus traitable. On aurait, en effet, peu auparavant, annoncé le prochain départ de Hisamitsou à la tête de quatre ou cinq régiments pour aller à Tôkyô présenter les doléances du clan ; seule l'opposition du Tosa aurait fait avorter le projet. Quoi qu'il en soit, une mission solennelle d'Iwakoura couronne la négociation de Saigô Tsougoumitsi. L'envoyé impérial est chargé de présenter un sabre au sanctuaire de Chôkokou daimyôzin (Nariaki). Le ministre, accompagné d'Ôkoubo, débarque à Kagosima le 7 février (1871) et, en attendant l'audience des princes, emporte facilement le consentement de Takamori ; Hisamitsou, malade, promet vaguement de partir

pour Tôkyô à son rétablissement. Iwakoura va ensuite porter un message analogue en Nagato à Môri Yositsika, qui s'engage (27 février) à se rendre à la Capitale au printemps ; au retour, il gagne à ses vues les clans d'Owari et de Hikoné. Cependant Ôkoubo, Saigô Takamori, Kido ont déployé une activité qui rappelle les intrigues de 1865 et 1867 ; ils ont écrit, ils ont vu les seigneurs et les samourahi du Higo, du Tosa, ils ont obtenu leur appui : le 22 mars, ils arrivent à Tôkyô amenant avec eux Itagaki Taisouké, de Tosa, et plusieurs autres.

Le 2 avril, paraît un décret constituant une garde impériale qui dépendra du gouvernement ; elle sera formée de troupes données par les clans : quatre bataillons d'infanterie, quatre d'artillerie par le Satsouma, trois d'infanterie par le Nagato, deux bataillons d'infanterie, deux d'artillerie, deux escadrons de cavalerie par le Tosa. Saigô, Kido et Itagaki partent immédiatement chacun pour son clan afin de ramener les forces promises ; à la fin de mai, le noyau de l'armée impériale est formé, les divisions militaires s'organisent, le gouvernement ne dépend plus des clans. Ceux-ci s'inquiètent, ils soupçonnent l'ambition du Satsouma et de Saigô ; le Nagato, dont le seigneur vient de mourir, s'agite ; Kido, Ôkoubo même doivent y aller pour calmer les troubles. Avant d'agir, le gouvernement prépare le public ; un journal officieux, le Simboun Zassi, est fondé et répand les nou-

velles susceptibles de miner l'esprit de clan. En juin, paraît un manifeste de tendance fédéraliste ; il n'est pas signé, mais on l'attribue communément à Saigô ; établir à l'abri de tout changement l'unité des lois et du système militaire, appuyer le pouvoir personnel du Souverain sur les grands clans qui fourniront des familles pour constituer une sorte de clan impérial, renforcer les droits des clans sur leurs membres, renoncer à la centralisation et aux nouveautés européennes : tels sont les principaux articles, où les idées réformatrices et réactionnaires se mêlent étrangement, comme elles apparaissent successivement ou à la fois dans les actes de Saigô. A l'heure présente, celui-ci travaille à détruire les clans, contre le programme de juin : il compte peut-être maintenir l'unité du Satsouma par la cohésion militaire, abattre par une mesure générale les plus puissants des clans rivaux, gagner en Satsouma une prééminence à laquelle il ne saurait atteindre tant que subsistent les daimyô gouverneurs. Il collabore avec Itagaki, dont le système a pour base la représentation du peuple, avec Ôkoubo, qui sacrifie tout le passé au pouvoir unique de l'Empereur.

Un remaniement ministériel a lieu le 11 août, il tend à concentrer le pouvoir gouvernemental : Kido et Saigô sont d'abord seuls sangi, supérieurs aux ministres ; Itagaki, de Tosa, et Ôkouma, de Hizen, reçoivent quelques jours plus tard le même titre pour assurer l'appui de leurs clans.

Ôkoubô, qui inspire Sandjô et Iwakoura, qui s'est réconcilié tout exprès avec Kido, qui a gagné Saigô, le champion obstiné des clans et des samourahi, qui imagine la modification à la constitution et qui la voudrait plus complète, n'admettant qu'un sangi, s'efface et se contente du Ministère des Finances. Mais il tient sa partie dans le colloque qui a lieu, par une nuit d'orage, chez Kido, au quartier isolé du Koudan, et où s'achève la préparation de la grande réforme (24 août); lui et Kido discutent tous les détails. Saigô se tait et, quand tout est arrêté : « Vous avez décidé, dit-il, à moi d'agir et de maintenir l'ordre. »

Mais l'ordre n'est pas troublé. Le 29 août, l'édit éclate : « Il faut que les choses correspondent aux mots, et que le gouvernement du pays vienne réellement d'un seul centre... Comment serait-il possible autrement de donner la paix au peuple, de maintenir l'égalité en face de l'étranger? Nous abolissons les clans et les remplaçons par des préfectures. » Les gouverneurs furent appelés à Tôkyô et invités à y fixer leur résidence ; ils furent autorisés à voyager à l'étranger, reçurent désormais de l'État leur pension égale au dixième des anciens revenus du clan et sur laquelle ils n'eurent à entretenir que leur famille. Les vice-gouverneurs furent chargés de l'expédition des affaires. Le changement d'administration s'opéra sans difficulté, à peine quelques manifestations vite calmées en Aki, à Matsouyama, en Kaga ;

en Satsouma même, l'agitation fut insignifiante.

Remplacés par des préfets, les daimyô ne furent pas gênants; les samourahi auquel se substituait l'armée régulière, pouvaient devenir dangereux. On en fit entrer un certain nombre dans la police créée alors (novembre); pour confondre dans la population ceux qui étaient sans emploi, tous furent autorisés à abandonner leurs deux sabres, leur coiffure, leurs insignes (23 septembre); un grand nombre profita de la permission. En même temps, l'Empire était partagé en six divisions militaires; l'année suivante (28 décembre 1872), était posé le principe du service militaire universel. Un code, d'inspiration chinoise, promulgué le 19 février (1871) était déjà communiqué aux ministres étrangers. De grandes réformes étaient faites dans l'intérieur du Palais, tous les fonctionnaires féminins étaient supprimés (septembre-octobre 1871). Le vieux Japon tombait par morceaux sous les coups des alliés de 1871, Saigô, Kido, Itagaki et, moins en évidence, l'inspireur infatigable, Ôkoubo. Mais Hisamitsou ne désarmait pas, exprimait ouvertement son blâme, parlait de rappeler en Satsouma les kérai infidèles, Saigô et Ôkoubo; en raison de son influence sur les samourahi, le gouvernement, sans changer de ligne politique, évitait de le heurter de front; le Tennô profitait d'un voyage à travers l'Empire (28 juin-15 août 1872) pour aller en personne à Kagosima, en même

temps qu'il donnait le titre de commandant en chef à Saigô Takamori. La démarche du Souverain eut raison des rancunes du vieux seigneur Simadzou, qui arriva à Tôkyô à la fin d'avril 1873 escorté de plusieurs centaines d'hommes armés à l'ancienne mode ; il fut six mois plus tard nommé au Dadjôkwan.

Cependant Ôkoubo était parti pour les États-Unis et pour l'Europe, le 23 décembre 1871, avec l'ambassadeur Iwakoura.

V

LES RELATIONS EXTÉRIEURES (1868-1876).

En reprenant l'exercice du pouvoir, l'Empereur était, en face des puissances étrangères, dans une situation douteuse. Depuis le xvi^e siècle, il avait été tenu par les Européens pour un Souverain spirituel. Le Bakou-hou, signant les traités avec des pouvoirs contestables, n'avait rien fait pour dissiper l'équivoque et les récents événements, mal connus des étrangers, ne suffisaient pas à définir les droits du Tennô et ceux du Chôgoun. La Cour, violemment hostile aux étrangers sous l'Empereur Kôméi, n'avait ratifié les traités que de mauvaise grâce (22 novembre 1865) : maîtresse du gouvernement, poussée par les samourahi et les rônin dont le loyalisme se doublait d'exaltation xénophobe, quelle conduite allait-elle tenir ?

Les hommes d'état du Satsouma n'avaient pas négligé cette grave question. Une intervention étrangère serait désastreuse pour l'Empire, fatale peut-être à la cause impériale ; les ministres étrangers avaient déjà admis le droit supérieur du Mikado, il fallait leur montrer que ce droit

était unique et leur persuader de le reconnaître, en usant à leur égard d'autant de franchise que le Bakou-hou avait employé de duplicité. A la fin de 1867, alors que l'alliance du sud-ouest préparait la proscription des Tokougawa, le clan de Satsouma, avait obtenu du comte de Montblanc, engagé au service des Simadzou, des indications sur les communications à faire aux ministres étrangers ; d'après ces données, vers le 20 janvier 1868, tandis que Yosinobou était encore à Ôsaka, Ôkoubo soumit au Dadjôkwan un projet de déclaration à adresser aux chefs d'état : l'Empereur, affirmant son droit de Souverain, annonçait l'abolition du chôgounat et le retour de l'autorité dans ses mains. Mais, sur un document de cette importance, on désirait le sceau de tous les daimyô ; il fallut donc attendre. Yosinobou, l'ex-Chôgoun, avait pris les devants et, le 10 janvier, avait reçu à Ôsaka les représentants étrangers ; le ministre Léon Roches parla en qualité de doyen et exprima la résolution de ne pas prendre parti dans les dissensions du pays, le désir de savoir quel était le vrai gouvernement. Dans sa réponse, Yosinobou protesta de son dévouement pour l'Empire et pour l'Empereur qu'il voulait tirer des mains des ambitieux et des violents. A la fin du mois, il s'enfuyait laissant son armée dispersée.

Le gouvernement impérial affermi ne tarda pas davantage, suivant les conseils de Saigô et d'Ôkoubo, à annoncer la Restauration et à dé-

clarer qu'il assumait les engagements du Bakouhou. Le décret, du 3 février, fut communiqué aux ministres à Kôbé, le 8, par un envoyé impérial; un Conseil des Affaires étrangères fut constitué et mis sous la présidence d'un prince, d'un daimyô, de Sandjô Sanéyosi et de Higasikouzé, deux des kougé réfugiés en Nagato en 1864, tous membres importants du parti loyaliste. En même temps, le prompt châtement des samourahi de Bizen et de Tosa, qui avaient tiré sur les Européens, la netteté des excuses provenant des deux daimyô intéressés et du gouvernement impérial, l'acceptation des traités par l'Empereur portée à la connaissance du public, montrèrent les intentions nouvelles. Rien n'empêchait plus les seigneurs amis des réformes de déclarer leurs sentiments; dans un mémoire collectif (29 février), les daimyô d'Étsizen, de Nagato, de Satsouma, de Tosa, de Higo, d'Aki insistèrent sur la nécessité et l'utilité des rapports avec les étrangers; ils demandaient que les ministres des puissances fussent admis à la Cour. La résolution en fut aussitôt prise et communiquée au peuple par une proclamation du 10 mars; le Tennô affirmait sa volonté de traiter avec honneur les envoyés d'outre-mer. Les audiences eurent lieu les 24 et 26 mars. Tandis que sir Harry Parkes se rendait au Palais, le 24, son cortège fut attaqué par deux hommes du corps des simpéi (gardes de l'Empereur); son audience fut renvoyée au surlendemain. Dans l'intervalle,

des excuses avaient été présentées, le survivant des deux meurtriers avait été condamné à perdre le rang de samourahi et à être mis à mort par le bourreau : tel dut être désormais le châtiment des attentats contre les étrangers. Ainsi, le gouvernement, se séparant du corps des samourahi sur ce point comme sur d'autres, mettait son énergie à lutter contre la passion anti-étrangère, jadis encouragée par la Cour ; pendant bien des années, il eut à protéger spécialement les étrangers contre l'insulte et le meurtre, à châtier les explosions isolées de la haine contre le barbare.

Le but des politiques japonais fut atteint ; une stricte neutralité fut recommandée par les légations à leurs ressortissants (18 février) ; moins d'un an après, toutes les puissances avaient officiellement reconnu le gouvernement impérial et refusé à Énomoto et à ses troupes la qualité de belligérants. Le nouvel Empire unifié, ce fut trop peu aux yeux de ses hommes d'état d'avoir effectué la révolution sans intervention étrangère : ils voulurent aller chercher eux-même le secret de la force occidentale et établir pour leur pays des relations internationales d'égalité.

Les traités conclus par le Bakou-hou avaient troublé la situation monétaire et économique de l'Empire jusqu'alors fermé, tandis que la guerre civile avait empêché le Japon de tirer des nouvelles relations le profit qu'on était en droit d'attendre. Dès les premiers édits où il proclamait

son adhésion aux traités, le gouvernement de la Restauration avait déclaré l'intention de négocier des modifications. Le point qui touchait au cœur les hommes d'état, c'était le privilège de juridiction reconnu aux étrangers ; ils sentaient vivement la diminution infligée à la souveraineté impériale, la position inférieure faite à l'Empire. La date fixée pour la révision des traités était le 1^{er} juillet 1872 ; dès que le gouvernement se sentit affermi par l'abolition des clans, il décida d'envoyer une ambassade pour expliquer aux états signataires la situation intérieure et la politique du Japon. L'Empereur, dans sa lettre au président des États-Unis, exprimait le désir et l'intention d'amender les traités « de manière à mettre ses états sur le pied d'égalité avec les nations les plus éclairées » ; il ajoutait, il est vrai, que ce but ne pouvait être atteint du premier coup. Mais la publication d'un code devait être un premier pas dans cette voie que le gouvernement ne s'imaginait pas aussi ardue. Le code de 1871, presque dépourvu de lois civiles, prescrivant la question, infligeant des châti-ments cruels, ne faisait que souligner la distance entre les civilisations japonaise et occidentale, loin de faciliter l'abandon de la juridiction consulaire. Iwakoura, l'un des hommes importants du nouveau régime, fut nommé ambassadeur ; l'effet de ce choix excellent fut diminué par le caractère donné au personnel de la mission : Iwakoura fut désigné comme premier am-

bassadeur, tandis que Kido, Ôkoubo, Itô et Yamagoutsi avaient le titre d'ambassadeurs en second; personne n'avait nettement qualité pour parler au nom de l'Empereur. D'ailleurs les pleins pouvoirs pour traiter manquaient; à Washington, le président Grant étant disposé à négocier la revision, il fallut renvoyer à Tôkyô Ôkoubo et Itô pour obtenir les autorisations nécessaires. Quand enfin ils revinrent, Iwakoura s'était convaincu que, pour le Japon encore ignorant de la valeur précise des actes diplomatiques, il pouvait être imprudent de former de nouveaux liens.

L'ambassade, continuant son voyage, arriva à Londres à l'automne et visita Paris (décembre 1872 et début de 1873), Berlin, Pétersbourg et plusieurs autres capitales, bornant son rôle à des échanges de vues. Les visites aux usines et aux arsenaux, les offres de fournitures et de services ne lui furent pas ménagées; « on prenait notre pays pour une vaste mine d'or », dirent plus tard les envoyés. De la vue du développement économique de l'Europe, Ôkoubo tira des enseignements qu'il appliqua à son retour.

Une autre leçon fut donnée à la mission par la presse et par les manifestations de l'opinion publique au sujet des chrétiens japonais. Dans les environs de Nagasaki, en effet, des familles, se montant à plusieurs milliers d'âmes, avaient gardé la foi chrétienne en secret depuis le xvii^e siècle; après les traités, elles s'étaient

groupées autour des missionnaires, quand le Bakou-hou (1867), puis le gouvernement impérial entamèrent une persécution méthodique, emprisonnant, exilant, torturant les chrétiens, les faisant souffrir de la faim, les séparant les uns des autres et de leurs familles. Il est vrai que jusqu'alors, en tous pays de civilisation chinoise, le gouvernement prescrivait, tolérait, interdisait à son gré les actes religieux, l'Empereur étant Souverain parmi les divinités comme du monde visible; le Tennô, restauré dans son pouvoir, avait fait (mai 1868) du sintoïsme, son culte ancestral, la religion d'état, avait désaffecté nombre de bonzerics, confisqué les terres qui leur appartenaient. Tout homme peut être chrétien dans son cœur, mais la pratique de la religion ne peut être tolérée: ainsi répondaient les ministres les plus éclairés aux protestations des envoyés étrangers, qui représentaient que cette conduite aliénait au Japon les sympathies de l'Occident. Au moment de l'arrivée de l'ambassade, une souscription fut ouverte par la Westminster Gazette en faveur des chrétiens persécutés; une question fut posée par un député au sujet de cette persécution au ministre des affaires étrangères, de Rémusat (7 décembre); à Bruxelles, la foule, sur le passage des ambassadeurs, réclamait à grands cris la liberté des chrétiens. Iwakoura et ses compagnons virent de plus en Europe l'homme maître de sa conscience et de ses actes religieux

sans cesser d'être dévoué à son pays : au mois de mars 1873, avant leur retour, ils avaient obtenu la délivrance des chrétiens, la liberté religieuse devait venir un peu plus tard.

Ôkoubo quitta l'ambassade à Berlin et rentra directement à Tôkyô (mai 1873), rappelé par le dissentiment du gouvernement avec Inouhé Kahorou, qui, en son absence, dirigeait le Ministère des Finances; la publication qu'il fit en juin, du premier résumé budgétaire, calma l'opinion. Il exposa alors des idées précises sur les relations internationales, sur leurs rapports avec la politique intérieure. « La Russie, naturellement attirée vers le sud, nous présente le plus grand péril; presque autant à craindre est l'Angleterre prenant prétexte de nos emprunts pour intervenir chez nous; la France et l'Angleterre occupant Yokohama depuis mai 1863, les puissances exerçant la juridiction chez nous, nous traitent en état barbare. L'incertitude de nos lois, l'émission exagérée de papier-monnaie, l'excès des importations appauvrissent le pays. Toute guerre empirerait la situation, ruinerait les entreprises entamées sur lesquelles nous fondons l'avenir. » La conclusion est d'éviter toute complication extérieure pour consacrer les efforts à affermir intérieurement le pays.

A ce moment même, la question de Corée passionnait les samourahi. Ce royaume a, dès l'histoire nébuleuse, été pour le Japon une terre à invasions fructueuses, à beaux coups de sabre;

ravagée à la fin du xvi^e siècle, non sans une fière, mais fragmentaire résistance, la Corée acceptait des échanges commerciaux, recevait du Chôgoun et lui envoyait des ambassades, des lettres officielles sur pied d'égalité et conservait son indépendance entière : elle traitait les Japonais de Tsousima, parqués à Pousan, comme les Japonais agissaient avec les Hollandais de Désima. Au lendemain de la Restauration, le seigneur de Tsousima fut envoyé avec des lettres impériales pour resserrer les anciennes relations ; mais, la rédaction impliquant la supériorité du Japon, la Corée déclara son intention de rester enfermée chez elle ; elle n'avait pas oublié le caractère remuant de ses voisins de l'est ; elle éconduisit plusieurs missions, vive mortification pour l'orgueil national et impérialiste des Japonais comme pour leur vanité d'apôtres des idées occidentales. Le gouvernement japonais, Saigô même, usèrent de magnanimité envers un pays « arriéré », tant qu'ils furent absorbés par les soucis intérieurs ; au printemps de 1873, les samourahi inquiets pour eux-mêmes et les officiers de la nouvelle armée commencèrent de discuter la question ; Saigô, lié avec les uns et les autres, comptant conquérir la prééminence pour lui et les siens, disait qu'une diversion extérieure effacerait les divergences des partis, arrêterait l'amollissement des mœurs ; il voulait aussi relever aux yeux du monde le prestige

national ; il était d'accord avec Sohézima, Itagaki, Gotô, Étô, les uns ministres, les autres sangi. Il demanda donc au gouvernement d'être envoyé à Seoul pour convertir la Corée à des idées modernes et amicales, sinon les lui imposer. La décision, suspendue par des questions de personnes, fut, par ordre de l'Empereur (18 août) différée jusqu'au retour d'Iwakoura : l'impression rapportée d'Europe par Ôkoubo et par Kido avait déjà agi sur le Souverain. Iwakoura, rentré le 13 septembre, était gagné d'avance à l'avis d'Ôkoubo, qui ne voulait pas que l'Empire s'engageât en Corée comme « un martin-pêcheur dans la coquille d'un huître qui baille : la Russie survenant jouerait le rôle du chasseur » ; en face du parti militaire, quelques semaines plus tôt maître de la situation, se forma un parti des réformes intérieures, qui reçut une force nouvelle de l'élévation d'Ôkoubo au poste de sangi (début d'octobre) ; Sandjô, président, ménageait les deux partis. Les séances des 14, 15, 16, 17, 18 au Dadjôkwan furent orageuses, Ôkoubo et Saigô défendant chacun son opinion, offrant chacun sa démission en cas d'adoption de l'avis contraire ; Iwakoura, voyant les réformes intérieures compromises, cessa d'assister aux séances, se disant malade ; Sandjô, ne pouvant se résigner à la démission de Saigô, dont il augurait mal pour la tranquillité du pays, tomba malade d'inquiétude. L'Empereur se rendit en personne près de Sandjô, puis de J'a-

koura, et chargea celui-ci de présider le Conseil pendant la maladie du premier : la nomination fut officielle le 21 octobre. Iwakoura n'avait accepté qu'à condition de suivre ses convictions : le 23, il soumit le fond de la question au Souverain qui se prononça pour les réformes intérieures. Le même jour, Saigô donna sa démission ; sa retraite fut imitée le 25 par les sangi Itagaki, Gotô, Étô, Sohézima ; malgré la défense du gouvernement Saigô et Étô partirent secrètement chacun pour sa province. Saigô restait toutefois commandant en chef ; divers officiers de Satsouma le suivirent ; la garde impériale, privée du chef qu'elle idolâtrait, s'agita. Ôkoubo fit tête à l'orage, résista froidement aux menaces, que des membres du parti militaire vinrent lui faire jusque chez lui. Au mois de novembre, le Conseil était reconstitué, comprenant neuf ministres, tous sangi, Katsou, Terasima, Itô, Ôki, Kido, Yamagata, Ôkouma, Kouroda ; Ôkoubo lui-même dirigeait le Ministère de l'Intérieur qui venait d'être créé : tous les clans importants étaient représentés dans ce cabinet d'affaires. Le parti militaire ne pardonna pas à Ôkoubo ce qu'il appelait l'humiliation du pays.

Le 20 septembre 1875, une chaloupe du Oun-yô, faisant de l'hydrographie dans la baie de Kang-hoa, essuya le feu des Coréens. La question de Corée se réveillait donc ; mais la situation à l'égard de la Russie et de la Chine était momentanément réglée, les Français et les

Anglais avaient évacué Yokohama au mois de mars précédent, à la suite des négociations du ministre Terasima. Le Cabinet, où Ôkoubo figurait toujours à l'Intérieur, fut unanime pour demander réparation. Inouhé Kahorou et Kouroda Kiyotaka, envoyés avec un millier d'hommes, obtinrent un traité signé à Kang-hoa (japonais Kôkwa, 26 février 1876) : un ministre japonais à Seoul, trois ports ouverts au commerce avec des « concessions » pour l'établissement des Japonais et des consuls exerçant la juridiction, la même situation en Corée que celle qui existait au profit des Européens en Chine et au Japon, la déclaration par la Corée elle-même de son indépendance pour les relations extérieures, tel fut pour le Japon le résultat de cette démonstration. Sans coup férir, le jeune Empire s'affirmait, à l'égard de ses voisins et de l'Europe, comme puissance civilisée à l'occidentale, acquérait de précieux avantages politiques et commerciaux.

Mais les samourahi regrettèrent leurs prouesses inaccomplies, en voulurent aux ministres d'avoir mis leur pays sur pied d'égalité avec la Corée. Ils ne surent aucun gré à Ôkoubo de son succès dans l'affaire de Formose. En janvier 1872, cinquante-quatre Loutchouans, poussés par la tempête, furent massacrés par les sauvages aborigènes ; l'année suivante, des pêcheurs japonais eurent le même sort. Bien que le royaume des Ryoukyou dépendit des Simadzou et par eux du gouvernement japonais, bien qu'un officier japonais avec

une garde y résidât depuis le xvii^e siècle, le roi continuait de recevoir l'investiture chinoise par les soins du vice-roi du Fou-kien. L'incident fit sentir l'inconvénient de cette situation ambiguë : le roi fut élevé au rang de noble japonais (16 octobre 1872) et fixa sa résidence à Tôkyô (1873), tandis que le Japon prenait en mains les relations extérieures de l'archipel (octobre 1872), puis toute son administration (12 juillet 1874). La Chine resta immobile ; elle avait conclu avec le Japon (13 septembre 1871) un traité analogue aux traités sino-européens ; toutefois chacun des deux états gardait la juridiction sur ses propres sujets résidant sur le territoire de l'autre (lien qui devint pesant au Japon transformé) et promettait à l'autre ses bons offices à l'égard des puissances tierces. Cette demi-alliance et les anciens droits de suzeraineté permettaient à la Chine une attitude plus résolue ; le gouvernement japonais se crut libre d'agir à son gré à Formose, surtout quand le Tsong-li yamen eut déclaré à Sohézima, envoyé en mission (printemps 1873), que, les aborigènes étant des sauvages, la Chine ne se tenait pas responsable de leurs actes. Au printemps suivant, Saigô Tsougoumitsi fut chargé de châtier les Formosans (4 avril) ; les troupes concentrées à Nagasaki, devaient être transportées par des bâtiments américains et accompagnées par Legendre, un Américain au service du Japon. Le gouvernement des États-Unis, pour cause de neutralité,

interdit à ses nationaux d'exécuter leurs contrats ; le Cabinet japonais était sur le point de renoncer à l'expédition. Mais Saigò Tsougoumitsi, prévenant des ordres contraires, partit avec son avant-garde, sur un navire récemment acheté de la compagnie « P. and O. », s'installa dans le sud de l'île et y commença des travaux de routes et de défense. Aussitôt des troupes chinoises furent envoyées dans le nord : une rupture était imminente. Ôkoubo sollicita d'être chargé de la négociation ; arrivé le 10 septembre à Péking, il repoussa l'arbitrage proposé des ministres européens, le jugeant dangereux pour la situation diplomatique de son pays ; mais il se heurta à l'obstination du Tsong-li yamen et, de guerre lasse, annonça son départ pour le 25 octobre. Sir Thomas Wade, qui suivait l'affaire de près, réussit à faire agréer son intervention officieuse et à écarter une guerre que ne désirait ni la Chine ni le Japon. La convention du 31 octobre consacra la responsabilité de la Chine pour ses sujets et stipula cinq cent mille taëls d'indemnité, tant pour les marins massacrés que pour les frais de l'expédition. A son retour, Ôkoubo proposa de garder cent mille taëls pour les familles des victimes et de restituer à la Chine le surplus : il espérait préparer un rapprochement des deux puissances de l'Extrême-Orient. Le gouvernement ne donna pas suite à cette idée, mais apprécia le succès du négociateur.

Le parti militaire, qui aurait préféré une action

brillante à Formose, fut blessé de la cession de Sakhalin à la Russie. Déjà au commencement du siècle, le Japon avait au sud de l'île quelques établissements de pêcheurs avec des temples et de faibles garnisons ; les Russes, sous l'impulsion de Mouraviev (à partir de 1847), s'étendirent dans le nord de l'île. A plusieurs reprises (1853, 1861), des négociations de délimitation furent ouvertes et aboutirent à un condominium (18 mars 1867) ; à la suite d'une mission de Kouroda Kiyotaka (1870) envoyé à Sakhalin sous l'inspiration d'Ôkoubo, Sohézima se rendit à Posiet (mai 1871), puis devenu ministre des Affaires étrangères, tenta d'acheter les droits de la Russie ; la combinaison échoua. Finalement (7 mai 1875), Énomoto Takéaki signa à Saint-Pétersbourg la cession de Sakhalin en échange des îles Kouriles ; chacun des deux états avait des établissements sur les deux territoires, mais Sakhalin présente une étendue, une valeur économique et stratégique plus grandes. L'amour-propre national déclara que Sakhalin était une marche héréditaire de l'Empire, oubliant que ce n'était qu'un comptoir, que le climat en convenait peu aux Japonais, qu'il était prudent d'assurer, par une entente avec la Russie, la sécurité du développement de Ézo ; on accusa Ôkoubo d'avoir influé sur le ministre des Affaires étrangères, d'avoir sacrifié l'honneur du pays.

Il serait plus exact de dire que, dans cette affaire, comme dans les autres, Ôkoubo cherchait

d'abord les avantages solides; tout en ménageant l'avenir à l'extérieur, il voulait affermir l'Empire à l'intérieur, il se refusait à le lancer dans les aventures qui attiraient les samourahi.

VI

LES DERNIÈRES RÉFORMES ET LES DERNIÈRES LUTTES (1873-1878).

La retraite de Saigô et des autres sangi (octobre 1873) eut des conséquences graves. Retiré en Satsouma, chassant ou pêchant dans les montagnes, Saigô suspendit toute correspondance avec Ôkoubo ; auparavant, par des lettres fréquentes, il informait son ami des faits, lui communiquait ses opinions ; il ne cessa pourtant pas de s'intéresser aux affaires du pays, blâmant à haute voix le gouvernement, souvent se disant mort à la vie publique, parfois déclarant que l'heure de jouer un rôle n'était pas revenue. Il conservait le titre de commandant en chef, utile pour légitimement reprendre un jour la direction des forces de l'Empire, chasser les adversaires de ses idées, s'imposer comme représentant suprême du Tennô. Il préparait ses moyens d'action : les fortifications de Kagosima et de Sakourazima, les poudrières, l'arsenal travaillant chaque jour avec plus de cinq cents ouvriers, les samourahi du clan, dévoués à leur héros Saigô Takamori encore plus qu'à Hisami-

tsou, resté un grand seigneur peu abordable, malade, oublié. Il s'appuyait sur les « écoles privées », sa création, à laquelle, du jour de sa retraite, il consacra la pension que le gouvernement impérial l'avait forcé d'accepter en 1869 ; c'était une association entretenue et dirigée par lui et ses amis, avec des succursales dans tout le Satsouma ; les membres, presque tous de Satsouma, faisaient serment de fidélité à l'institution et aux chefs, quelques-uns étaient périodiquement échangés entre l'école principale et les succursales, aucun ne devait s'éloigner de sa résidence sans autorisation ; les plus jeunes étaient élevés dans les principes d'honneur, de morale sévère des samourahi, instruits à défendre l'Empereur et le peuple, dressés chaque jour à tous les exercices militaires. On y discutait avec passion les droits méconnus des samourahi, les actes des ministres de Tôkyô, tyranniques par leur rigueur à l'occidentale, plats devant l'étranger, cupides, adonnés au plaisir ; on y lisait en frémissant les articles du Hyôron Simboun commentant amèrement les faits. Les « écoles privées » étaient des clubs politiques, des confréries morales, des écoles militaires ; elles comptèrent jusqu'à sept mille membres pour Kagosima, mille, cinq cents, trois cents pour les diverses succursales, en tout vingt mille ; elles envoyèrent des étudiants en Europe, engagèrent des instructeurs militaires étrangers. Pour prix de l'appui prêté à l'abolition des clans, le Satsouma était resté féodal ; Ôyama

Tsounayosi, vice-gouverneur, tint la place de préfet après 1871, personne n'ayant été nommé pour remplacer Simadzou Tadayosi; Ôyama était ami de Saigô, choisi par lui; les autres fonctionnaires, les officiers, tous originaires de la province, étaient dévoués à Saigô, membres pour la plupart des « écoles privées ». Sinowara Kounimori, devenu chef effectif des « écoles privées », Mourata Simpatsi, Kirino Tosiaki, bien d'autres officiers de Satsouma, des soldats de la garde impériale, des agents de la police, avaient donné leur démission en 1873 pour suivre le commandant en chef. Saigô Takamori était maître en Satsouma; instruit par sa déconvenue de 1870, il comptait sur le Satsouma seul pour dominer l'Empire.

Au début, les « écoles privées » avaient des membres peu nombreux; on y visait à diriger les samourahi restés en Satsouma ou rentrés de Tôkyô, tous dans une situation difficile sous les institutions se transformant; on leur enseignait, selon les préceptes écrits par Saigô et affichés partout, la fidélité pour le Souverain, le respect des droits du peuple, le souvenir des héros morts; on prétendait, tout en les instruisant dans les sciences chinoises et européennes, les former à la vie agricole. Parfois les élèves voyaient Kirino, et Saigô lui-même, manier la bêche au milieu d'eux. De cette période morale et idyllique, il resta quelques traces. Tous les hommes du clan, ceux de Tôkyô aussi, Ôkoubo et les

autres, fournirent des fonds et s'intéressèrent à l'œuvre d'acclimatation des samourahi dans la société nouvelle; des hommes étrangers au clan, Katsou Awa, par exemple, sollicitèrent pour de jeunes protégés l'admission dans les « écoles privées ». Mais tous les opposants avaient les yeux sur le Satsouma et sur Saigô, partageant ses griefs avoués, essayaient en vain de le décider à l'action, venaient à Kagosima; les membres des écoles se multipliaient, l'agitation politique croissait, gagnait facilement Sinowara et Kirino, entraînait Saigô: il était le chef moral, pouvait-il abandonner les siens? Peut-être la rébellion ne fut-elle jamais prévue, le but moral et social couvrait aux yeux des chefs leur haine contre le gouvernement, leur cachait le danger national de l'organisation militaire centralisée dans leurs mains: un jour, les préparatifs faits imposèrent l'action.

Hors du clan de Satsouma, l'opinion ne se trompa point sur la retraite de Saigô; à partir de 1873, elle fut en éveil; le gouvernement, secouant bientôt l'illusion première de Katsou, d'Ôkoubo, s'inquiéta aussi; mais trouvant partout dans le sud-ouest, jadis son point d'appui, l'opposition des samourahi, il ne pouvait prendre en Satsouma des mesures précises; il attendit, comptant sur le temps, tâchant de ramener Saigô Takamori. Les tentatives inspirées de Tôkyô, faites par Ôyama Iwaho (août 1874) rappelé d'Europe tout exprès, par Sandjô qui écrivit une

lettre et l'envoya par son propre frère (1875), restèrent sans succès ; Ôyama, retournant en Europe en mai 1876, voulut emmener son ami Takamori et l'instruire par la vue de l'étranger : Saigô resta dans sa retraite.

Le silence énigmatique de Saigô Takamori fut une menace permanente sur ces années. En janvier 1874, une bande de samourahi tenta d'assassiner Iwakoura. Étô Simpéi, l'un des sangi démissionnaires, s'était retiré dans sa province, à Saga en Iizen ; en février, il se mit à la tête de samourahi soulevés au cri de : Guerre à la Corée, rétablissement des daimyô, expulsion des étrangers ; il chercha à nouer des relations avec Saigô, qui l'éconduisit. La Cour inquiète envoya Hisamitsou à Kagosima ; Takamori, appelé par l'ancien seigneur, sortit de ses montagnes ; il refusa et de lutter contre les rebelles et de retourner à Tôkyô, où Hisamitsou dut rentrer seul sur un appel pressant de l'Empereur. Cependant la division de Koumamoto avec les renforts commandés par Nodzou, écrasait la révolte avant l'arrivée du prince de Higasi-housimi (plus tard prince de Komatsou) et de la garde impériale. Ôkoubo, muni de pouvoirs étendus pour la pacification, accompagnait les troupes de Nodzou. En avril, Étô et une dizaine de ses principaux complices furent jugés et décapités.

Hisamitsou, à son retour, fut nommé sadaizin (avril), devenant le second personnage de l'Em-

pire, prenant place après Sandjô et avant Iwakoura ; demeuré féodal, il défendait avec constance un plan de gouvernement par l'Empereur assisté des chefs des trois ou quatre principaux clans. Sa présence semblait au gouvernement une sécurité, peu gênante, puisque ses avis n'étaient pas écoutés ; elle donnait peu de force au Cabinet, dont Kido se sépara pour protester contre l'expédition de Formose, et qui était attaqué par Itagaki retiré à Kôtsi, réclamant le gouvernement d'opinion du serment impérial, demandant avec Sohézima et Gotô l'élection d'une assemblée par le peuple. Cet isolement sembla dangereux à Ôkoubo ; Itô Hiroboumi, alors sangi, se mit d'accord avec Inoouhé Kahorou, qui, depuis sa démission (mai 1873), s'occupait d'affaires commerciales ; ils organisèrent une réunion politique : à Ôsaka, au milieu de janvier 1875, se rencontrèrent Itagaki Taisouké qui retournait à Kôtsi, Kido Takayosi venant de Yamagoutsi ; Ôkoubo Tosimitsi vint après entente avec Sandjô et Iwakoura ; Itô, Inoouhé, d'autres moins connus, ne furent pas inutiles pour rapprocher les chefs politiques. La réunion convint de réformes prochaines pour préparer l'établissement d'une constitution complète ; désireuse d'obvier aux dissensions trop fréquentes dans le Conseil, elle posa les bases d'un parti de gouvernement, chaque membre s'engageant à régler sa conduite sur la décision de la majorité ; elle décida que tous les membres d'un Cabinet seraient solidaires.

Le manifeste du nouveau parti fut, dit-on, rédigé par Ôkoubo. Itagaki sollicita la collaboration et l'assentiment de Saigô pour le principe nouveau et pour les réformes projetées; la démarche fut vaine. Les hommes politiques rentrèrent en février à Tôkyô; Kido (8 mars), Itagaki (12 mars) furent nommés sangi.

Les réformes promises ne tardèrent pas, ayant pour effet de rapprocher l'organisation du modèle proposé en 1868. Le pouvoir judiciaire, nettement séparé, fut complété par une Cour suprême (14 avril, 24 mai 1875), ayant mission de casser ou de réformer les jugements, d'émettre des avis interprétatifs. Le Conseil de Cabinet restant formé des sangi, ministres ou non ministres, le Ouin et le Sain furent supprimés; un Sénat (Genrôin) fut institué et formé de kwazokou, de fonctionnaires, de légistes, d'hommes de mérite, tous désignés par décret impérial; il eut à examiner les lois, lorsqu'elles lui furent communiquées par le Cabinet. La chambre basse fut provisoirement remplacée par l'assemblée des fonctionnaires locaux, créée déjà par décret du 2 mai 1874; tous les ans, les préfets furent convoqués à Tôkyô pour étudier les questions posées par les Ministères ou présentées par les fonctionnaires locaux eux-mêmes; les ministres vinrent prendre part aux discussions, une publicité restreinte fut autorisée pour les séances; les sessions furent ouvertes et closes par l'Empereur, eurent lieu régulièrement, sauf en 1876 en

raison d'un voyage impérial, en 1877 à cause de la rébellion du sud-ouest. En principe, le président devait être élu par l'assemblée, en fait le poste fut toujours confié à un sangi nommé par l'Empereur. Cette assemblée consultative éclairée était appréciée d'Ôkoubo, à qui elle fournissait d'utiles renseignements sur le pays et dont elle portait l'action jusque dans les provinces ; mais elle n'exprimait pas l'opinion publique. Aussi Itagaki saisit une occasion et se retira une seconde fois (octobre 1875) ; il était trop pressé, au gré d'Ôkoubo et de Kido, qui préparaient la base de la constitution, mais ne jugeaient pas arrivée l'heure de la rédiger.

A travers les dissensions et les soucis, Ôkoubo, sangi et ministre de l'Intérieur, poursuivait avec calme, sans trêve, les réformes administratives, économiques, sociales qu'il trouvait plus urgentes. La rédaction des codes à laquelle travaillait un juriste français qui l'avait accompagné à Péking, la révision des traités, la construction des voies ferrées, tout était présent à son esprit ; autour de lui il conseillait, dans son Département il agissait, réorganisant la police (1875 et 1876), favorisant l'exploitation des forêts, le défrichement des terres, l'extension de la culture du mûrier et du thé, la préparation du sucre et de la laine, instituant les expositions quinquennales d'Ouhéno (juillet 1876), fondant l'école agricole de Komaba (septembre 1876), projetant des écoles industrielles, commerciales, de marine

marchande. Prodigue pour toutes les institutions productives, il combattait le goût de l'apparat, l'imitation de l'Europe, dont la manie sévissait alors; il eût volontiers remercié la plupart des employés étrangers, estimant que les Japonais instruits au dehors étaient, mieux que n'importe qui, capables de connaître et de réformer leur pays. Le 19 avril 1876, il reçut un honneur extraordinaire, le Tennô étant venu le voir chez lui et s'étant fait présenter sa femme et ses enfants; au mois de mai, accompagnant l'Empereur dans le nord, il en profita pour étudier l'état de l'industrie et de l'instruction dans cette région moins avancée et dont il confia le développement à des préfets de choix.

La Restauration avait fait tomber les règlements restrictifs de la construction des grandes jonques et, dès 1870, Iwasaki Yatarô avait formé la compagnie dite « de Tosa » et lancé plusieurs bâtiments à vapeur. Lors de l'affaire de Formose, l'insuffisance de ces navires, aussi bien que de la flotte militaire naissante, embarrassait le gouvernement, auquel les États-Unis et l'Angleterre refusaient le concours de leur marine marchande. Le Ministère des Finances acheta sur place des navires et, à l'issue de l'expédition, les employa comme bateaux-poste entre le Japon et Chang-hai (30 mars 1875). Au mois de juillet, ces bateaux, au nombre de treize, passèrent sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur et furent confiés à Iwasaki: telle fut l'origine de la com-

pagne « Mitsoubisi », qui reçut une subvention annuelle de deux cent cinquante mille yens¹. Jusqu'alors la navigation de cabotage et de haute-mer était aux mains des étrangers. Ôkoubo saisit cette occasion de rendre son pays indépendant ; après 1876, la concurrence de la compagnie « Peninsular and Oriental » devenant ruineuse, il édicta et maintint, malgré l'opposition des légations, un règlement protecteur sous forme de règlement de police ; il fit ainsi triompher la compagnie japonaise. Iwasaki acheta la flotte de la compagnie « Pacific Mail Steamship » ; par ses talents d'administrateur, il seconda les desseins d'Ôkoubo ; en peu d'années la compagnie « Mitsoubisi » établit des relations régulières des ports du Japon les uns avec les autres et des principaux d'entre eux avec les escales de la côte de Chine. Plus tard (1885) la compagnie « Mitsoubisi » et une rivale plus jeune se fondirent dans la puissante compagnie « Nippon yousen kwaicha ».

La perception des impôts indirects et fonciers avait été unifiée en 1873 (juillet et décembre) ; l'impôt foncier, fixé à 3 pour 100 du prix d'évaluation porté sur le titre officiel, pesait lourdement sur les cultivateurs accablés au temps de la féodalité, incapables encore de sentir le bien d'un régime économique différent. Au lendemain

1. On peut admettre 5 francs comme valeur moyenne du yen pendant cette période.

de la réunion d'Ôsaka (24 mars 1875), une commission pour la réforme de l'impôt foncier fut formée et mise sous la présidence d'Ôkoubo ; celui-ci poussa activement le travail et, le 4 janvier 1877, un décret fixa à 2,5 pour 100 le taux de l'impôt ; on essaya aussi de l'exiger totalement en argent, mais, en raison des difficultés rencontrées, on autorisa, quelques mois plus tard, le paiement moitié en argent moitié en nature. L'allègement de l'impôt foncier profitait à la classe productive des agriculteurs, mais il diminuait les recettes de huit millions de yens ; la conversion déjà opérée des pensions permettait ce sacrifice. La création de l'armée et de la flotte, l'établissement des phares, du télégraphe, de la monnaie et de l'imprimerie officielles, de l'université, la colonisation de Ézo, les encouragements à toutes les industries, étaient payés sur les ressources ordinaires. Les expéditions de Formose et de Corée, la répression des troubles de Saga et des autres mouvements jusqu'à la fin de 1876 coûtèrent environ douze millions de yens ; il existait d'ailleurs un fonds de réserve de plusieurs dizaines de millions. Le gouvernement s'était chargé des dettes du Bakou-hou et des daimyô pour la période 1844-1867, ainsi que de celles qu'avaient contractées les seigneurs entre 1868 et 1871 ; en 1876, il restait débiteur de vingt-deux millions, dont plus de la moitié portait intérêt. Deux emprunts pour rachat de pensions féodales et pour diverses entreprises

d'utilité publique, contractés à Londres en 1869 et 1873, portaient intérêt sur un capital de plus de douze millions de yens. Des pensions féodales converties volontairement représentaient un capital de seize millions et demi, productif d'intérêts. Pour faire face aux dépenses causées par les événements de la Restauration, la Cour avait aussi émis du papier-monnaie et des bons du trésor ; elle en avait encore créé afin de retirer de la circulation les billets de tout aspect lancés par les daimyô (il y en avait environ seize cents variétés) ; la circulation fiduciaire se montait au début de 1877 à plus de quatre-vingts millions de yens ; les billets, d'abord dépréciés, étaient revenus au pair ; toutefois on avait dû renoncer à établir l'étalon d'or, que Itô Hiroboumi avait fait admettre en principe dès mai 1871.

Les charges financières étaient complexes plutôt que lourdes, la situation du trésor s'améliorait ; le principal souci du gouvernement venait des pensions dues aux anciens daimyô et samourahi. La loi de restitution des fiefs, diverses autres lois de 1870 et 1871 avaient fixé le montant de la pension payable en riz à un dixième du revenu nominal du fief pour les daimyô, généralement à un quart de l'ancienne allocation nominale pour les samourahi ; cette dette perpétuelle, hétérogène aux autres obligations de l'État, embarrassait le budget, au détriment surtout des quinze millions d'agriculteurs ; les créanciers qui en vivaient, au nombre

de trois cents mille titulaires, n'avaient plus de rôle dans la société depuis la chute de la féodalité, ils formaient une classe improductive. En 1873, le gouvernement proposa aux titulaires de leur verser une somme égale à six années de revenu pour les pensions personnelles, à quatre années pour les pensions héréditaires; la somme serait représentée moitié par des espèces, moitié par des titres négociables, remboursables et portant intérêt à 8 pour 100. On espérait que nombre de samourahi renonceraient à leur oisiveté et que leurs capitaux seraient employés dans des entreprises productives. Peu de pensionnés acceptèrent. En 1875 et 1876, la situation avait à peine changé; Ôkoubo obtint un décret (5 août 1876) rendant obligatoire la conversion des pensions; le capital reconnu aux titulaires variait entre quatorze années de revenu pour les pensions les plus faibles et cinq pour les plus fortes, l'intérêt était fixé entre 5 et 7 pour 100 selon l'importance du capital, le capital était remboursable dans un délai de trente ans; les dispositions différaient un peu pour les pensions à vie. C'était une spoliation; on la justifia par l'utilité supérieure du développement économique et social: les intérêts de la nouvelle dette, tant de 1873 que de 1876, étaient de plus de huit millions de yens au-dessous de la somme moyenne des pensions.

Un autre coup avait été porté à la classe des samourahi par la loi militaire du 5 novembre

1875 qu'Ôkoubo avait vivement soutenue ; cette loi précisait et mettait en vigueur celle de 1872 ; elle fut appliquée par Saigô Tsougoumitsi. L'armée, devenant nationale, était pour le gouvernement un instrument de domination, de fusion des classes et des clans ; les samourahi, les clans du sud-ouest perdaient leur privilège de défenseurs du Souverain. Leurs autres droits avaient disparu ; interdites les marques d'honneur pour la noblesse, les hommes du peuple ne descendaient plus de cheval devant leurs supérieurs, sur le passage des daimyô on ne criait plus : *sita ni* (1869) ; l'Empereur se montrait en public sans exiger que l'on se prosternât (octobre 1871). Les deux sabres, l'« âme du samourahi », restaient, quoique beaucoup les laissassent reposer depuis la permission accordée en septembre 1871 ; du moins, les hommes de Satsouma, de Nagato, les gardaient avec fierté ; le 28 mars 1876, une ordonnance défendit de porter les deux sabres sous peine de confiscation. L'interdiction de l'emblème de l'honneur fit sentir à Simadzou Hisamitsou ce qu'il n'avait pas encore compris, la fin de la féodalité : il partit de Tôkyô le 5 avril, escorté de ses samourahi emportant leurs sabres dans des étuis de coton.

Ni l'ordonnance de mars ni la loi de conversion ne soulevèrent les samourahi en un mouvement unique ; les liens de clan l'emportèrent sur les intérêts de classe. Seuls les samourahi du Satsouma protestèrent d'abord, s'appuyant sur ce

qu'ils étaient possesseurs des terres d'où sortaient leurs revenus : en raison de cette condition spéciale, ils obtinrent 10 pour 100 d'intérêt pour leurs titres. Le gouvernement les ménageait encore.

Hisamitsou avait tenté la lutte contre Ôkoubo et les idées modernes ; en 1874, après les troubles de Saga, il avait communiqué à Sandjô et à Iwakoura un mémoire destiné à l'Empereur ; il s'était laissé persuader de le reprendre. En octobre 1875, juste avant le décret appliquant la loi de service militaire universel, au moment des mesures préalables à la conversion obligatoire des pensions, il s'associa à Itagaki, qui demandait une séparation complète entre les fonctions de ministre et celles de sangi ; dans le mémoire présenté, il s'élevait contre les fonctionnaires corrompus et incapables, accusait Sandjô, reprochait à ses anciens kérai de faire cause commune avec les mauvais ministres : « S'ils désobéissent au chef de leur clan, comment seront-ils fidèles au Souverain ? » Ôkoubo était spécialement visé, et avec lui Kawamura, vice-ministre de la Marine, Terasima, ministre des Affaires étrangères, Kouroda, chef du département colonial (Ézo), le général Kawadzi, préfet de police, le général Saigô Tsougoumitsi, commandant la garde impériale : tous ces hommes, de Satsouma, ne représentaient plus leur clan, s'élevant à un patriotisme plus vaste, ils servaient l'Empire. Simadzou Hisamitsou dressait

en vingt articles la liste de ses doléances ; il protestait contre l'usage du calendrier grégorien, contre l'abandon habituel des deux sabres et l'adoption du costume étranger, contre la promiscuité de l'Empereur avec des hommes de toutes classes, contre l'oisiveté imposée aux nobles, contre le nombre, les mœurs dissipées, les dettes des fonctionnaires, contre l'influence étrangère dans les écoles, dans l'instruction militaire, dans les bureaux, contre la tolérance pour le christianisme, contre la rigueur des nouveaux règlements. Cette protestation de l'ancien régime ne pouvait être écoutée par le nouveau. Simadzou comptait provoquer une crise et être chargé de former un Cabinet : Ôkoubo n'eut pas de peine à obtenir que ces idées fussent expressément repoussées. Le vieux seigneur donna sa démission (27 octobre), avec Itagaki, l'avocat des assemblées élues par le peuple ; mais, en novembre, il accepta un poste honorifique dans la Maison de l'Empereur.

Au printemps suivant (28 mars), Kido se retira aussi pour raison de santé : partisan d'une politique modérée et prudente, il trouvait Ôkoubo trop audacieux ; les divergences étaient minces, mais les deux tempéraments, ardemment logiques, s'accordaient mal. Les chefs politiques, unis à Ôsaka, étaient de nouveau divisés. Ôkoubo, dominant ses lieutenants, restait à la tête du Conseil, soutenu par la confiance de l'Empereur, de Sandjô et d'Iwakoura : seul il portait le

fardeau des affaires, assumait toutes les responsabilités.

Mais les opposants étaient dans le pays, chefs politiques et samourahi, les uns militaires et fédéralistes, les autres progressistes, partisans de l'élection populaire, d'autres simplement mécontents, voulant retourner au passé ; organisés en Satsouma, ils étaient ailleurs sans cohésion. Malgré le calme régnant depuis l'affaire de Saga, on sentait les troubles imminents. Le 24 octobre 1876, cent soixante-dix hommes en armure de samourahi pénétrèrent la nuit dans les casernes de Koumamoto, massacrèrent trois cents soldats dans leur sommeil ; puis s'étant retirés sur les collines, une partie fit le harakiri, tandis que les autres se rendaient et que le reste se faisait tuer. Quatre cents samourahi d'Akidzouki, en Tsikouzen, se levaient pour s'unir aux premiers, attaquaient Houkouoka ; ils furent facilement arrêtés. Les uns et les autres faisaient partie de l'association des Simpouren dont le programme était : Sus aux barbares, honneur aux samourahi. En Nagato, Mahébara, un combattant de la Restauration, réunit cinq ou six cents hommes, en apprenant le soulèvement de Koumamoto (26 octobre) ; il voulait délivrer l'Empereur prisonnier des mauvais conseillers ; un combat fut livré devant Ilagi (1^{er} novembre) ; des troupes et des forces de police mirent fin aux troubles en une quinzaine. Mahébara et dix des chefs pris à Koumamoto, Ilagi et Akidzouki,

furent décapités ; deux cent cinquante des rebelles furent condamnés à la prison. A la même époque on découvrit un complot dirigé contre Ôkoubo : son énergie, son influence dans le gouvernement le désignaient aux coups. Tous les ministres se sentirent menacés et se firent garder par des forces de police et des escortes de cavalerie.

Le Satsouma restait immobile, malgré l'agitation née dans les « écoles privées » à la nouvelle des soulèvements voisins ; Saigô avait repoussé vivement la suggestion de soutenir Mahébara, par loyalisme ou par hésitation, ou ne se sentant pas prêt. Il avait pour lui les autorités locales, et peut-être le vieux Hisamitsou, affaibli, résigné en apparence, désireux dans le cœur de voir rétablir la suprématie de son clan ; il avait les « écoles privées » et les autres samourahi du clan, certainement aussi beaucoup de ceux des provinces voisines qui, à l'heure du combat, manifesteraient une sympathie active ; il avait les armes et les munitions de l'arsenal, des ressources pécuniaires modestes, trésor local de Kagosima et fortune privée des membres du parti, mais des vivres assurés par l'appui des populations, surtout de celles de la fertile province de Iligo. Outre les véritables combattants, en Satsouma même, peut-être les paysans, les marchands, animés d'esprit local, prendraient-ils les armes pour leur héros et leurs privilèges ; mais la population totale de la province n'atteignait pas deux millions contre trente-quatre mil-

lions d'âmes pour tout le pays. En fait, le nombre des rebelles à la fois sous les armes ne dépassa jamais vingt-deux mille. Le gouvernement, d'autre part, pouvait compter sur tout le corps des fonctionnaires, de Tôkyô et des provinces, hommes nouveaux, attachés par conviction ou par intérêt au régime actuel ; exercés, habitués à l'action par les événements récents, ils étaient capables de maintenir l'unité de direction. L'armée reconstituée par Saigô Tsougoumitsi, instruite et disciplinée, atteignait avec la garde impériale trente-cinq mille hommes sur pied de paix, cinquante mille sur pied de guerre ; la police bien exercée comptait dix-huit mille hommes ; mais toutes ces forces ne furent pas employées aux opérations : quarante mille hommes au maximum firent campagne en même temps. Cette armée, formée en partie de héimin, était méprisée des samourahi et de leurs chefs, ignorant les progrès accomplis depuis trois ans, oubliant que ces héimin combattaient pour leurs droits nouveaux contre les anciens privilèges. La marine, peu nombreuse, était tout entière impériale : les équipages et les officiers, presque tous de Satsouma, étaient, contre l'espoir des « écoles privées », dévoués au gouvernement éclairé, dont ils avaient à attendre plus que d'une réaction féodale. Les postes et le télégraphe, les trente-huit bâtiments de la compagnie « Mitsoubisi », des réserves en riz et en monnaie, l'emprunt, le pouvoir suprême en un mot, et tenu pour légi-

time, appartenaient au gouvernement de Tôkyô.

Saigô hésitant, ses amis Sinowara, Kirino, Ôyama Tsounayosi, décidèrent pour lui, comme jadis les karô agissaient pour les seigneurs : ne voyant que les « écoles privées » qu'ils dirigeaient et qui les poussaient en avant, ils faisaient peu de cas des forces modernes du gouvernement impérial. Les hommes de Satsouma présents à Tôkyô, inquiets de l'agitation persistante du sud-ouest, des préparatifs continus de Kagosima, obtinrent d'Ôkoubo et de Kawadzi l'envoi d'une vingtaine d'agents de la police, en congé dans leur province, avec la mission secrète d'expliquer à leurs parents et amis l'opposition faite par les « écoles privées » au gouvernement impérial. Le 3 février, ces agents furent saisis dans les villages par les membres des « écoles privées » et amenés à Kagosima. La ville était déjà en effervescence : des bâtiments de la compagnie « Mitsoubisi » avaient été envoyés par le Ministère de la Guerre, depuis le début de janvier, pour prendre à l'arsenal des armes et des poudres et les transporter à Ôsaka ; tout d'un coup, les 29 et 30 janvier, plusieurs centaines de membres des « écoles privées » avaient forcé l'entrée de l'arsenal, pillé les armes et munitions, frappé les agents officiels ; le bâtiment qui chargeait alors, entouré le 2 février, s'était dégagé avec difficulté et était parti pour Kôbé. Sinowara, Kirino, Mourata ne firent rien pour calmer la mutinerie, ils se bornèrent à envoyer chercher Saigô Takamori

qui chassait en Ôsoumi : à regret, Takamori arriva, peut-être plus clairvoyant que les autres, faisant en héros romanesque le sacrifice de sa vie à un point d'honneur que sa conscience loyaliste réprouvait. Tout ce début n'était peut-être pas concerté. Mais le préfet Ôyama, loin d'apaiser les troubles, mit illégalement à la torture les agents de police arrêtés, leur arracha l'aveu qu'ils étaient envoyés par Ôkoubo et Kawadzi pour assassiner le commandant en chef. A son arrivée, celui-ci reçut cette révélation et se crut en état de légitime défense ; le 9, il écrivit officiellement au préfet que, « ayant quelques questions à adresser au gouvernement, il partirait prochainement avec un grand nombre d'hommes des anciennes troupes ». Le 12, Ôyama publia avec approbation cette lettre, ainsi que les aveux des agents de police ; il adressa une notification analogue aux préfets et autorités militaires placés sur la route de Saigô, ajoutant que l'Empereur était prévenu : il tâchait ainsi d'écarter toute opposition. La mobilisation des membres des « écoles privées » fut achevée en deux jours ; toutes les troupes étaient en marche le 17 février. Les mesures étaient bien prises et, s'il y avait eu du désarroi lors des premiers mouvements à l'arsenal, l'intervention du préfet Ôyama avait mis de l'ordre dans la rébellion.

Le gouvernement n'avait concentré aucune force en Kyouchou, ni même à Ôsaka ou Kyôto ; les garnisons de Koumamoto et de Houkouoka

avaient leurs effectifs normaux. La Cour était alors à Kyôto et l'inauguration de la voie ferrée de Kyôto à Ôsaka était fixée au 5 février. Le 4 au soir, arriva la nouvelle des troubles ; elle ne fut divulguée que le lendemain après la cérémonie ; l'amiral Kawamoura, ami de Saigô, envoyé après un premier conseil de Cabinet, arriva à Kagosima le 9 ; il eut plusieurs entretiens avec Ôyama, Kirino, Mourata, qui s'opposèrent à ce qu'il vit Saigô. Pendant ce temps, Ôkoubo avait été mandé de Tôkyô à Kyôto ; lui ni ses amis ne crurent que Saigô prit part au mouvement ; il persuada au Conseil que Takamori était resté dans sa retraite, et obtint l'envoi d'un message pour s'informer de Hisamitsou et de Takamori, en les assurant de la bienveillance impériale ; lui-même demandait instamment à se joindre au prince d'Arisougawa choisi comme envoyé ; il était persuadé qu'une entrevue avec son ami d'enfance dissiperait tous les malentendus. La nouvelle du départ des premières troupes rebelles chassa ces illusions ; le 19 février, le prince d'Arisougawa fut nommé commandant en chef contre ce même Saigô qui avait été son aide de camp en 1868. Dès lors, l'armée fut chargée de la répression, tandis que Sandjô, Kido, Itô, résidant à Kyôto ou à Ôsaka contrôlaient les opérations, tandis que Saigô Tsougoumitsi, au Département de la Guerre, veillait au recrutement, à l'entretien des troupes. Ôkoubo Tosimitsi se tint un peu à l'écart ; son cœur était brisé, il voyait l'ami de sa jeunesse et

de samaurité, le compagnon de ses travaux, déchirer l'unité impériale, il n'avait pu cette fois avertir à temps cette âme romanesque et généreuse dont il avait jadis réfréné les impulsions trop vives ; il sentait Takamori entraîné par sa fidélité aux siens plus que rebelle volontaire. Ôkoubo, pendant la lutte, continua ses fonctions sans trouble apparent ; il méprisait les entreprises dirigées contre lui par les samourahi tous dévoués à Saigô. Hayasi Youzô, Moutsou Mounémitou, plus tard ministre, plusieurs autres avaient formé le projet de le tuer entre Kyôto et Ôsaka ; averti, Ôkoubo ne fit part du complot à aucun de ses collègues, mais il nota dans son journal le fait qui fut connu après sa mort.

Aucun clan ne se leva pour soutenir les rebelles du Satsouma ; mais le Hizen s'agitait ; des bandes armées se montrèrent (mars) en Tsikouzen, en Bouzen, en Boungo, inquiétant l'armée impériale qui occupait le nord de l'île, prêtes à accueillir les samourahi de Tosa : elles furent facilement dispersées, l'état de siège fut alors étendu à Kyouchou tout entier. En Honchou, les clans de Bizen et d'Inaba étaient mécontents, mais divisés. Le Tosa était plus redoutable, ayant des forces et un chef ; depuis sa retraite, Itagaki avait formé un parti d'opposition, comptant des adhérents dans nombre de clans et demandant l'élection populaire des représentants ; Itagaki savait Saigô, féodal et fédéraliste, plus hostile à ses idées que le gouvernement même, il s'était

prononcé pour les moyens légaux seuls. Mais beaucoup de samourahi de Tosa, fidèles aux anciennes idées, étaient favorables au Satsouma, se préparaient à lui prêter main-forte : une conspiration fut découverte en juillet, il fallut augmenter la garnison dans la préfecture, désarmer les habitants, dégrader et emprisonner les instigateurs. Cette tentative diminua l'effet du mémoire qu'Itagaki avait rédigé en juin et fait parvenir en juillet à l'Empereur. Itagaki passait en revue le désarroi des finances et de la politique étrangère, le désaccord habituel des Ministères, le poids exagéré des taxes dépensées uniquement pour la Capitale, l'abaissement des samourahi au rang des héimin qui étaient traités en esclaves, alors qu'il aurait fallu élever le niveau moral, étendre les droits du peuple. Itagaki insistait sur le despotisme du gouvernement, oligarchie tirée de quelques clans, concentrant tous les pouvoirs, ayant dans l'armée nationale un instrument trop parfait : la nation qui combat, ne peut rien décider pour ses intérêts locaux, n'est pas consultée pour les affaires de l'État : est-ce là le régime promis par le serment du Tennô ? Le gouvernement avait alors assez à faire d'écraser les rebelles de Kyouchou, de maintenir l'ordre dans le reste de l'Empire : le document remarquable présenté par Itagaki ne produisit pas d'effet immédiat, mais on s'en souvint plus tard. A la fin de juillet, la rébellion se trouva assez circonscrite pour que

l'Empereur et le gouvernement pussent rentrer à Tôkyô.

Les rebelles avaient compté traverser Kyou-chou sans difficulté et passer dans le voisinage de la Capitale. Kagosima, abandonné par eux, restait paisible autour de Hisamitsou et tombait sans résistance (8 mars) aux mains de l'amiral Itô qui, après quelques jours, rentrait à Nagasaki, confiant la ville aux Simadzou : ceux-ci n'avaient plus ni influence ni forces pour maintenir l'ordre. Saigô et ses lieutenants furent arrêtés devant Koumamoto par l'héroïque défense de la garnison ; puis, celle-ci ayant été secourue (13 avril), ils se rejetèrent vers l'est, où ils comptaient sur l'appui décisif du Tosa. Les samourahi de Tosa ne traversèrent pas le canal. Les opérations continuèrent autour de Kagosima, abandonnée, occupée de nouveau par les impérialistes (27 avril) et plusieurs fois menacée en vain par les insurgés. Pendant quatre mois, le gros des rebelles tint la province de Iiougâ, où ils étaient chaque jour enserrés de plus près par le cercle des impérialistes ; l'annistie promise réduisait peu à peu leur nombre.

Saigô accompagnait l'expédition, laissant la direction à Kirino et à Mourata ; il se désintéressait des opérations, passait les jours à chasser le lièvre ; après la délivrance de Koumamoto par les troupes impériales, il vit l'issue fatale et proposa à ses compagnons de faire le harakiri. « N'avons-nous pas assez fait tuer de braves

gens ? » dit-il. Mais Beppou et les autres décidèrent de résister, et il les suivit. Après la prise de Nobéoka (14 août), les rebelles furent entourés, poussés peu à peu sur une éminence ; en un conseil de guerre tenu le 18, Saigô ordonna à tous de se rendre aux troupes impériales, personne ne voulut obéir. Se ressaisissant alors, le commandant en chef rassembla en secret ses fidèles, Kirino, Mourata, Beppou, Hemmi, avec deux ou trois cents samourahi de Satsouma résolus à le suivre ; il prit lui-même le commandement, se lança sur les positions des généraux Nodzou et Miyosi, dans la surprise s'empara de munitions, traversa les lignes impériales et disparut avec les siens dans les collines embrumées. C'était le salut pour huit mille rebelles, dont trois mille étaient blessés et qui n'eurent qu'à poser les armes. Cependant Saigô traversait l'île et, le 1^{er} septembre, il s'emparait d'une partie de la ville de Kagosima : à Tôkyô, où l'on avait cru la guerre finie, les craintes furent vives. Ce fut la dernière prouesse du grand samourahi. La petite troupe rebelle, repoussée sur le Siroyama, ouvrit (23 septembre), à l'insu de son chef, des pourparlers pour conserver la vie à celui en qui ils voyaient le sauveur futur du Japon : l'amiral Kawamoura ne pouvant prendre d'engagements pour l'Empereur, les parlementaires rebelles se retirèrent. Au matin du 24 septembre, le sommet du Siroyama fut entouré, couvert d'une pluie de balles ; Saigô, frappé l'un des premiers, se fit

trancher la tête par Hemmi, les chefs et une centaine d'hommes se donnèrent la mort autour de lui ; deux cents hommes, presque tous blessés, se rendirent. La tête de Saigô avait été enterrée par les siens ; retrouvée, elle fut pieusement lavée par l'amiral Kawamura et déposée près du corps dans la bonzerie de Djôkwôzi, en vue de la mer et de Sakourazima. Une simple tablette de pierre, portant les noms et les dates, est sur la tombe. La nouvelle de la rébellion réprimée fut accueillie comme un soulagement, mais la mort du grand Saigô ne rencontra que des sentiments d'admiration et de regret ; avec lui, tombait la conception d'un Japon féodal et fédéral, en lui disparaissait le héros de la Restauration, celui dont la fougue et le loyalisme, les vertus et les erreurs résumaient l'âme même des samourahi : incarnation du passé, il est compris et chéri du peuple dont il n'a pas su préparer l'avenir. L'Empereur et le gouvernement s'associèrent à ces sentiments ; il y eut de hautes récompenses pour les vainqueurs ; au retour des troupes (14, 15, 16 novembre) des solennités religieuses et militaires furent célébrées au Chôkoncha, sanctuaire de ceux qui sont morts pour le pays ; mais il n'y eut pas de réjouissances bruyantes, le triomphe resta digne. Et quelques années plus tard, avec cette délicatesse... l'on trouve à chaque page de l'histoire du Japon, le grand samourahi rebelle fut pardonné (février 1889), l'Empereur, ne se souvenant que des ser-

vices passés, lui rendit tous les titres et honneurs dont il avait joui de son vivant.

Il fallut aussi sévir. Le procès fit éclater les contradictions des prétendus aveux arrachés par la torture aux agents de police, à Kagosima; aucun autre indice du complot contre Saigô ne fut fourni. Le préfet Ôyama Tsounayosi, l'organisateur de la rébellion naissante, traître au gouvernement qui l'avait nommé, infidèle à Saigô qu'il trompa, fut condamné et exécuté, à l'approbation générale. Les autres chefs étaient morts; sur plus de quarante mille complices, deux mille cinq cents furent condamnés à diverses peines, cinq ans de prison au maximum; le reste fut amnistié. Cette lutte de huit mois coûta quatorze mille hommes tués, vingt et un mille blessés, cinquante mille maisons détruites, quarante-deux millions de yens de dépenses militaires: lourde charge pour le budget et pour le crédit d'un état en crise de transformation.

Kido était mort à Kyôto pendant la rébellion (26 mai): des ouvriers de la première heure, Ôkoubo restait seul, dominant des émules venus plus tard, des opposants impatients de son génie. Fidèle à son ami égaré et disparu, il voulut conserver l'image exacte de Takamori; il s'occupa de réunir les lettres, les notes, les journaux intimes de divers contemporains pour servir de documents à une vie qu'il pria un écrivain connu de rédiger: l'œuvre ne put être achevée que différemment et beaucoup plus tard. C'est

à lui qu'il revenait de panser les blessures de la rébellion. Dès le mois d'avril 1877, ne croyant pas à une si longue résistance, il étudiait, avec quelques autres hommes politiques originaires du Satsouma, les mesures pour donner des moyens d'existence, une situation sociale aux samourahi après leur soumission. Au mois d'octobre, l'administration de Kagosima fut confiée à un préfet choisi en dehors de toute question de clan, les lois furent appliquées en Satsouma comme ailleurs. Mais en même temps, Ôkoubo y établissait des écoles et donnait personnellement huit millo yens pour cette fondation réparatrice. Au mois de décembre, il présida l'ouverture de la première exposition d'Ouhéno ; il élaborait ensuite un projet de banques industrielles, dont il attendait beaucoup pour le relèvement économique du pays. Au printemps suivant, eut lieu la session annuelle de l'assemblée des préfets ; il avait tenu à la réunir malgré des conseils timorés et la regardait comme un acheminement aux futures assemblées élues. Le 14 mai au matin, il reçut le préfet de Houkousima, Yamayosi Moritérou et l'entretint de ses plans pour développer les ressources de la nation, pour amener les samourahi à prendre part à l'activité économique. « Pour achever notre grande réforme, lui dit-il, il faut compter trente ans ; dans les dix ans déjà écoulés depuis la Restauration, nous avons pacifié le pays et jeté les fondements. Les dix années qui s'ouvrent, seront

plus importantes encore, parce qu'il nous faut préciser l'administration, enrichir le peuple, devenir forts en face de l'étranger : avec vous tous, je travaillerai, je l'espère, à cette œuvre. Dans la troisième décade, il faudra progresser et perfectionner : ce sera l'affaire de nos successeurs. » Il congédia Yamayosi et monta en voiture pour se rendre au Conseil.

La route passait par Simidzoudani, un de ces vallons ombreux qui subsistent encore dans Tôkyô et prêtent tant de charme à la ville. Deux paysans y marchaient à pas lents, portant des bottes de fleurs sauvages. Dès qu'ils reconnurent la voiture du ministre, ils jettent leurs fleurs, tirent le sabre des samourahi qu'ils avaient tenu caché, arrêtent les chevaux, tuent le cocher, tandis que le bottô qui courait en avant, hâte sa course jusqu'au Palais distant de quelques centaines de mètres. En même temps, sortent d'un bosquet de bambous quatre hommes vêtus et armés comme les premiers. Le ministre a une main coupée et la tête fendue ; puis le corps est tiré de la voiture et percé de coups. Quelques instants plus tard, le général Saigô Tsougoumitsi passe en voiture et trouve le cadavre : il le relève et le porte au domicile d'Ôkoubo. Sur la poitrine du mort, on trouve, tout maculé de sang frais, un billet que Tosimitsi gardait pieusement : c'était une lettre de Saigô Takamori.

A la même heure, deux des principaux jour-

naux recevaient par la poste des copies d'un document signé par les six assassins et adressé à l'Empereur; l'original fut ensuite trouvé sur la personne de Simada, le chef de la bande; il était intitulé : adresse au sujet de la mort des traîtres; il reprenait contre les ministres les accusations du mémoire d'Itagaki, insistant surtout sur le despotisme de l'oligarchie qui confisquait l'Empereur et tyrannisait les samourahi. Les assassins, samourahi du Kaga, avaient vainement tenté, l'année précédente, de rejoindre Saigô Takamori qui luttait contre les oppresseurs du pays; celui-ci tombé, il ne restait qu'à sacrifier les tyrans, et d'abord Kido, Ôkoubo, Iwakoura; Kido avait été châtié par le ciel, Ôkoubo maintenant devait être abattu; suivait une liste de criminels moins grands, liste déclarée encore incomplète. C'était la vengeance du régime déchu; ce fut pour le gouvernement un nouveau signe de l'état des esprits : au mois de juillet, une déclaration promit d'organiser des assemblées représentatives d'une nature provisoire, en attendant la constitution parlementaire complète dont Ôkoubo ne croyait pas l'heure arrivée et dont l'application s'est jusqu'ici montrée difficile.

Les condoléances impériales, les titres et honneurs posthumes ne manquèrent pas au grand ministre, dont le Tennô avait toujours apprécié le dévouement et la valeur; il fut enterré aux frais de la cassette impériale, le 17 mai,

dans le cimetière d'Aoyama, à Tôkyô. Une stèle élevée à Simidzoudani, une autre à Kagosima rappellent la mémoire du grand homme sur les lieux où il est né et où il a péri. Il laissait une veuve et plusieurs enfants, dont l'aîné avait dix-neuf ans. Le capital de la pension que l'Empereur lui avait donnée en 1869, avait été consacré par lui à doter l'école agricole de Komaba ; dépensant tout son traitement pour des œuvres d'utilité publique, il n'avait rien amassé ; les biens furent absorbés par les dettes ; il resta deux cents yens d'argent comptant pour subvenir aux besoins de la famille ; les amis du mort firent restituer les huit mille yens versés récemment aux écoles de Kagosima et se cotisèrent pour indemniser celles-ci, de sorte que la volonté d'Ôkoubo fût respectée.

D'une nature affectueuse et enjouée, Ôkoubo Kôtô aimait la vie de famille, les relations d'amitié ; à Kagosima, il prenait plaisir à réunir ses sœurs et à leur conter, dans de longues veillées, des histoires plaisantes ou héroïques ; toujours il resta curieux de poésie, adroit lui-même à composer de petites pièces ; il avait du goût pour le jeu de go et, après un télégramme important, revenait à une partie commencée. Ministre, dans les réunions privées il savait mettre à l'aise les subalternes, ne dédaignant pas de faire appeler les géicha, accompagnement

obligatoire de tout dîner japonais. Mais il avait une seule passion, celle de l'Empire, et, depuis 1862, il lui consacra toutes ses heures ; son sérieux alors imposait le respect à tous, son pas entendu dans les couloirs du Ministère appelait tout le monde au travail et, quand il paraissait au Conseil, ses collègues, ses supérieurs même cessaient toutes conversations particulières. Sa froideur officielle se tempérant de déférence pour les opinions, de bonté pour les personnes : il accueillait les avis même de ses subordonnés ; et plus d'une fois, un préfet, croyant n'avoir pas réussi à l'intéresser, était surpris de recevoir, deux jours après un entretien, un résumé précis et détaillé dicté par le ministre à un secrétaire, avec une demande d'éclaircissements. Sa fidélité à la parole donnée était inflexible, méprisant la calomnie et couvrant jusqu'au bout les agents qui exécutaient ses instructions ; on vit un jour Yosii Tomozané se rendre au cimetière d'Aoyama et annoncer aux mânes du grand ministre l'achèvement de la célèbre route de Kourikaratôgê : il en avait été prié par un télégramme de Misima, préfet de Yamagata, qui, jadis encouragé dans cette entreprise par Ôkoubo Tosimitsi contre les insultes et les calomnies, voulait faire hommage du succès à son protecteur.

Dépourvu d'ambition personnelle, Tosimitsi reportait le mérite sur ses collaborateurs, ne cherchant dans le pouvoir que la responsabilité et la liberté de travailler au bien de l'Empire.

Dans son enfance chef de la « ligue impériale », il fut toute sa vie le plus ferme soutien de l'unité impériale. Immuable de direction, sa volonté planait au-dessus des détails, substituait dans le dessein conçu un mode d'exécution à un autre mode devenu caduc, évoluait de l'alliance avec le chōgounat à la lutte contre le chōgounat, s'appuyait sur les daimyō et les samourahi, puis les réduisait au niveau commun pour arriver à l'exaltation du Tennō. Quand il avait reconnu son erreur, il le déclarait loyalement à son adversaire; il savait abandonner un point secondaire pour gagner le principal; mais toujours il tenait les yeux sur son but, incapable de céder à la contradiction ni à l'intimidation. Ce courage froid imposait le respect, pendant que cette attitude inflexible lui faisait des ennemis acharnés; il le savait; dans ses derniers jours, il reçut une lettre d'avertissement; mais de cette lettre, comme des avis amicaux, il ne tenait aucun compte: « La durée de la vie est fixée, disait-il, le ministre sert selon sa conscience jusqu'au dernier souffle. » Son intelligence était faite de logique et d'observation; connaisseur des institutions, des hommes, des circonstances, il savait mettre chacun à son poste, faire agir, même à leur insu, ceux qui l'approchaient; avant tout autre, il se dégagait des illusions de Hisamitsou rêvant l'union de la Cour et du Bakou-hou, de Saigō voulant renverser le chōgounat à force de complots. Son esprit systématique adopta

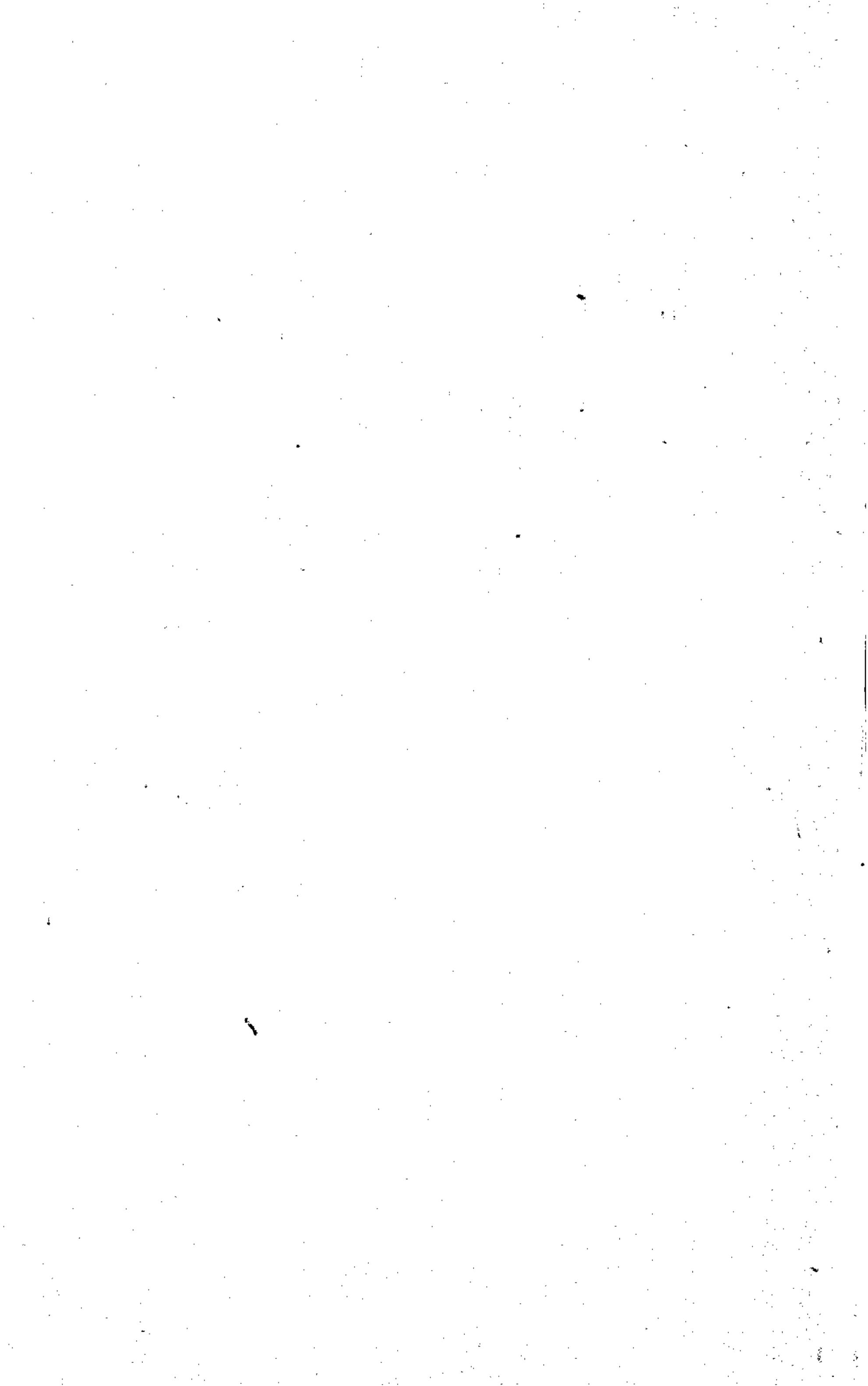
l'idée de ramener l'Empire à l'unité impériale, de concilier cette forme antique avec les nécessités des relations extérieures; sa patiente observation trouva les voies, achemina le Japon nouveau vers une constitution moderne, vers un premier rôle dans l'Asie orientale.

Son œuvre se résume dans une phrase : en moins de dix ans, il a tiré d'une féodalité complexe un état moderne, centralisé, muni de tous ses rouages. Sans doute, des éléments nombreux existaient pour former le Japon impérial, et la transformation fermentait : mais si la France de Henri IV renfermait celle de Louis XIV, oublie-t-on pour cela l'œuvre de Richelieu ? La masse du peuple n'a pas rendu justice à son grand ministre, elle lui préfère l'éclat chevaleresque du grand conspirateur Saigô : c'est que celui-ci, incarnation du passé, est plus facile à comprendre que l'architecte d'un état, d'une société.

Pour embrasser d'un coup d'œil la carrière parcourue, il faut prendre un point de repère. La Chine de 1860, commerçante, dominant le tiers de l'Asie, unifiée depuis des siècles, administrée par l'aristocratie une des mandarins qui sont tirés du peuple au moyen d'un choix réglé, devait sembler plus proche de l'Europe que le Japon, asservissant les classes inférieures, isolé, divisé, gouverné par une caste militaire héréditaire ; le palais de Péking semblait moins impénétrable que le sanctuaire de l'Empereur solaire.

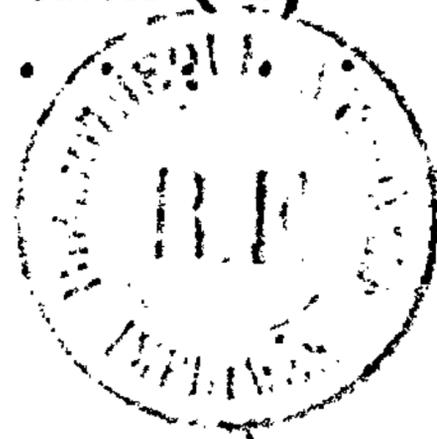
Le Japon a accompli sous nos yeux une évolution inouïe, tandis que la Chine continue de se débattre, comme en un cauchemar, contre les étrangers qu'elle ne peut chasser, contre leurs machines et leurs sciences dont elle ne peut se passer, mais qu'elle ne sait assimiler. Ce qui a manqué à la Chine, c'est l'esprit public, toutes les activités étant polarisées dans une organisation en petits groupes incapables de s'oublier eux-mêmes; ce qui a fait le succès du Japon, c'est l'esprit public, parfois mêlé d'alliage, mais qui voit au delà des intérêts actuels et qui, chez Ôkoubo, dominant les idées de caste et de clan, s'élève à la conception de l'Empire nouveau. Ce qui a manqué en Chine, c'est une volonté éclairée et maîtresse; Ôkoubo eût sans doute succombé dans sa lutte contre le passé et contre l'avenir hâtif, contre Hisamitsou et Saigô, contre Itagaki; mais toujours il a été appuyé par Iwakoura, soutenu, de plus haut qu'Iwakoura, par une main puissante et cachée, celle du Tennô même. Nulle hypothèse, hormis cette action voilée, n'explique la continuité de développement du Japon nouveau.

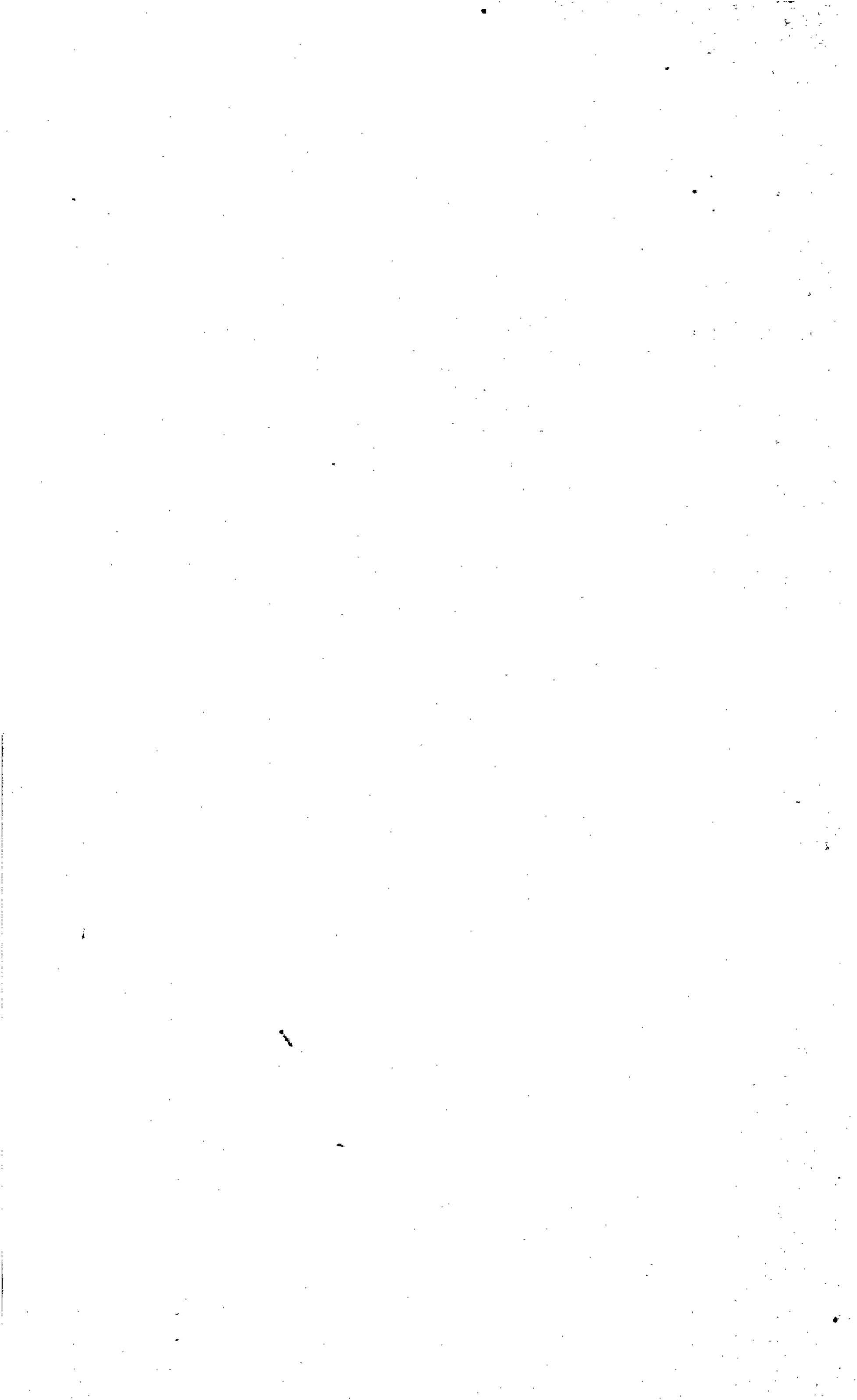




TABLE

	Pages.
AVERTISSEMENT.	I
Le Japon en 1830.	1
L'enfance et la jeunesse (1830-1858).	40
Vers la Restauration (1858-1868).	62
La construction du Japon nouveau (1868-1871).	117
Les relations extérieures (1868-1876).	152
Les dernières réformes et les dernières luttes (1873-1878).	168





Autre Ouvrage de M. Maurice COURANT

EN CHINE

MŒURS ET INSTITUTIONS, HOMMES ET FAITS

Un volume in-12. **3 fr. 50**

L'auteur, à qui un long séjour en Chine a permis d'examiner de près les hommes et les choses de ce pays, a pensé que ces études présenteraient quelque intérêt pendant que le problème chinois continue à préoccuper la plus grande partie du globe; elles pourront en outre jeter quelque lumière sur la civilisation si mal connue du grand empire asiatique et sur ses rapports avec le reste du monde.

Ces études sont groupées sous les titres suivants: *les commerçants et les corporations, les associations, la femme dans la famille et la société, le théâtre, le coup d'Etat de 1875, la situation dans le nord en 1900, étrangers et Chinois, de l'utilité des études chinoises, les cours de chinois à Lyon, l'éducation de la Chine et le rôle que la France y doit jouer.*

M. Maurice Courant a pu mettre ainsi sous les yeux du lecteur le résultat de ses observations personnelles; il expose en outre les efforts du milieu lyonnais dont les relations si importantes avec la Chine doivent augmenter l'influence de la France, non seulement dans ce pays, mais dans tout l'Extrême-Orient.

A LA MÊME LIBRAIRIE

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE

AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1860-1901)

Par Henri CORDIER, Professeur à l'École des langues orientales vivantes.

Trois volumes in-8, avec cartes. **30 fr.**

On vend séparément :

Tome I, L'empereur Tchang-Tché, 1861-1875. 1 vol. in-8. 10 fr.

Tome II, L'empereur Kouang-Siu (1^{re} partie, 1876-1887). 1 vol. in-8. 10 fr.

Tome III, L'empereur Kouang-Siu (2^e partie, 1878-1901). 1 vol. in-8. 10 fr.

Le sujet si intéressant que traite M. Henri Cordier n'avait été jusqu'ici l'objet d'aucune étude de ce genre. Les relations officielles de la Chine et de l'Europe ne sont guère antérieures à 1860; c'est seulement vers cette époque que les Occidentaux ont commencé à connaître ces pays où se sont depuis déroulés tant d'événements qui passionnent encore à l'heure actuelle l'Europe entière. Dans l'histoire de ces quarante dernières années nous retrouvons la genèse de presque tous les faits qui ont amené les complications actuelles.

L'ouvrage est écrit à un point de vue purement historique, rien n'y perce des opinions personnelles de M. Cordier. Tout nom propre cité est accompagné d'une courte notice biographique, tout document porte l'indication de la source à laquelle il a été puisé. On y trouve des détails intéressants sur des personnages ou des faits peu connus; le rôle de Gordon en Chine, les sociétés secrètes, et particulièrement la révolte des T'ai-Ping, le massacre de Tien-Tsin en 1870, l'affaire du Tonkin, la guerre sino-japonaise, la révolte des Boxers, enfin le siège des légations et le protocole de 1901 sont l'objet de curieux chapitres.

LE DRAME CHINOIS

(Juillet-Août 1900)

par Marcel MONNIER

Un volume in-12. **2 fr. 50**

Sous ce titre, un des explorateurs et des écrivains qui connaissent le mieux la Chine, M. Marcel Monnier, a réuni en un volume une série d'articles publiés dans le *Temps* au fur et à mesure que se déroulaient les événements d'Extrême-Orient. Les titres des chapitres en montrent l'intérêt: *les Causes éloignées, l'Éducation de la Chine, les Leçons de Choses et le Culte du passé, la Conquête industrielle, les Chemins de fer et l'opinion publique, la Politique pallente, la Chine et les missions, la Garde européenne.* Ce sont des études documentées, écrites d'un style alerte, entraînant, dont la lecture s'impose à qui veut comprendre et suivre les phases de la lutte ouverte entre l'Europe et la Chine. Elles évoquent très clairement et très exactement à cette heure, cette Chine toujours énigmatique et dont désormais il est devenu nécessaire pour l'Europe de trouver le mot. Il la connaît, non pas pour en avoir aperçu les côtes de la dunette d'un steamer, mais pour l'avoir traversée dans tous les sens et y avoir séjourné.

FÉLIX ALCAN, Éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

REVUE HISTORIQUE

Dirigée par G. MONOD

Membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale,
Président de la section historique et philologique à l'École des Hautes Études.

(Vingt-neuvième année, 1904.)

Paraît tous les deux mois, par livraisons grand in-8 de 15 feuilles
et forme par an trois volumes de 500 pages chacun.

**Prix d'abonnement : Un an, pour Paris, 30 fr. — Pour les
départements et l'étranger, 33 fr. — La livraison 6 fr.**

**Les années écoulées, chacune 30 fr. ; le fascicule, 6 fr. Les fascicules
de la 1^{re} année, 9 fr.**

ANNALES DES SCIENCES POLITIQUES

REVUE BIMESTRIELLE

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DES PROFESSEURS ET DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

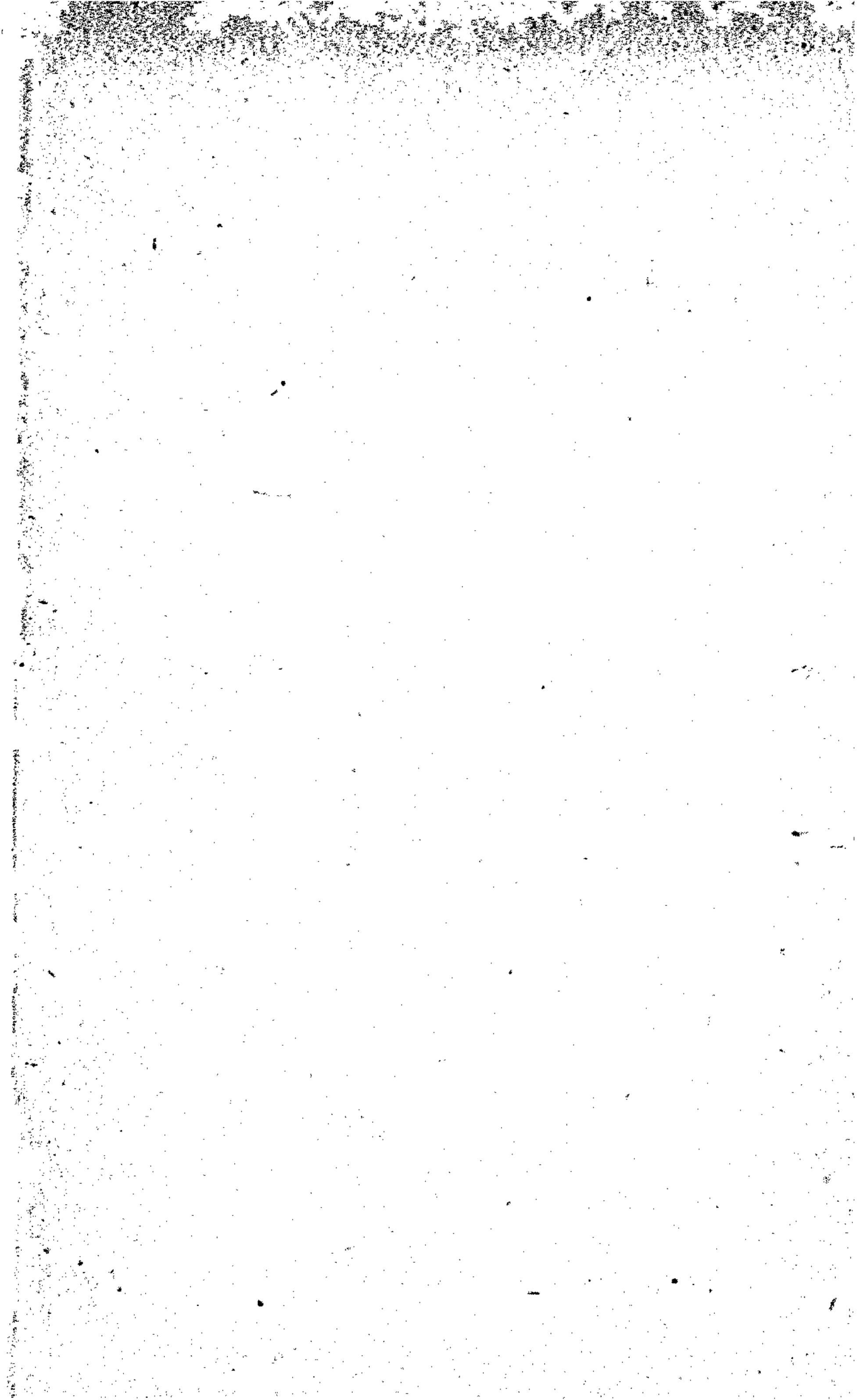
(Dix-neuvième année, 1904.)

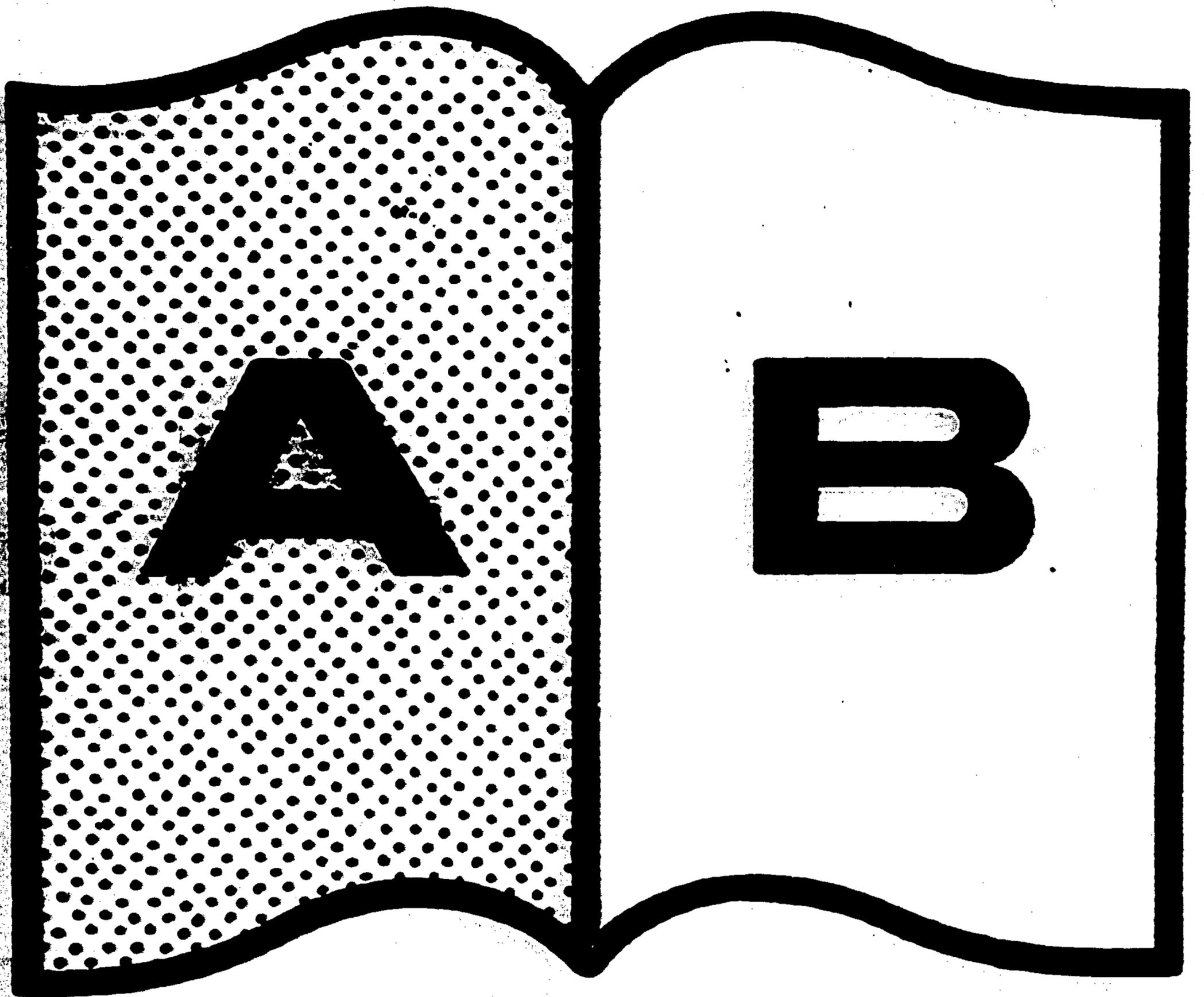
**COMITÉ DE RÉDACTION : M. Émile BOUTMY, de l'Institut, directeur
de l'École ; M. Alf. DE FOVILLE, de l'Institut, conseiller maître à la
Cour des comptes ; M. R. STOURM, ancien inspecteur des finances et
administrateur des contributions indirectes ; M. Alexandre RIGOT,
député, ancien ministre ; M. L. RENAULT, professeur à la Faculté de
droit ; M. Albert SOREL, de l'Académie française ; M. A. VANDAL, de
l'Académie française ; M. Aug. ARNAUXÉ, directeur de la Monnaie ;
M. Émile BOURGEOIS, maître de conférences à l'École normale supé-
rieure ; directeurs des groupes de travail, professeurs à l'École.**

Rédacteur en chef : M. A. VIALATE.

**Conditions d'abonnement. — Un an (du 15 janvier) : Paris, 18 fr. ;
départements et étranger, 19 fr. — La livraison, 3 fr. 50.**

*Les trois premières années (1886-1887-1888) se vendent chacune
16 francs, les livraisons, chacune 5 francs, la quatrième année (1889) et les
suivantes se vendent chacune 18 francs, et les livraisons, chacune 3 fr. 50.*





Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14